

A portrait of Talleyrand, a French statesman, seated in a chair. He is wearing a blue coat and a white cravat. The background is dark and indistinct.

« Talleyrand,
Prince de la médiation »

*Actes du colloque
organisé le 29 mai 2010*

*à Paris, hôtel de Clermont
(Ministère des Relations avec le Parlement)*

*Association des Amis de Talleyrand
<http://www.amis-talleyrand.fr/fr>*

Colloque

« Talleyrand,
Prince de la
médiation »

Georges Lefaiure
Alain-Jacques Czouz-Tornare
Emmanuel de Waresquiel
Jean Tulard
Eric Schell

Entre Louis XVI et Danton, entre les membres du Directoire et le gouvernement britannique mené par Pitt, mais aussi envers les grandes puissances de l'époque, puis entre le Consulat et ces mêmes puissances, entre Bonaparte et Pie VII, entre Napoléon et Alexandre Ier Pavlovitch, puis entre Louis XVIII et les puissances alliées, entre Lord Palmerston et Louis-Philippe, Charles Maurice de Talleyrand-Périgord est véritablement le Prince de la médiation.

Ce colloque est donc destiné à mettre en valeur certains événements marquants de sa longue carrière au service de la France, notamment en tant que médiateur entre ses propres idées et celles de ses maîtres.

Né à Paris le 2 février 1754, Charles Maurice de Talleyrand-Périgord est issu d'une famille de très vieille noblesse présente à la cour de Louis XV. Évêque d'Autun en 1788, il est élu du clergé aux états généraux de 1789 et nommé membre du comité de la Constitution.

Après avoir rédigé l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme en août 1789, il célèbre la messe de la Fédération au Champs de Mars le 14 juillet 1790. En décembre, il prête serment à la Constitution civile du clergé. Il démissionne de son diocèse en janvier 1791, mais toujours évêque, il sacre les premiers évêques "jureurs".

Il aide Bonaparte à préparer le coup d'État du 18 brumaire et retrouve son poste sous le Consulat et au début de l'Empire. Inquiet par l'ambition démesurée de Napoléon, il abandonne son portefeuille en août 1807 et s'éloigne progressivement de l'Empereur qui l'avait fait Grand Chambellan (1804) et Prince de Bénévent (1806). Il mène alors un double jeu qui lui vaut d'être disgracié et de perdre sa fonction de Grand Chambellan (1809). En 1813, Talleyrand refuse de revenir aux Relations extérieures ainsi que le lui demande l'Empereur.

Le 1er avril 1814, il est élu président du gouvernement provisoire par les sénateurs et

signe la convention d'armistice avec les Alliés. Au retour des Bourbons en mai 1814, son poste de ministre lui est rendu, le 30, il signe le traité de Paris. Il va défendre les intérêts français à Vienne sur ordre de Louis XVIII. Il s'y montre très fin diplomate et arrive à diviser les Alliés. En 1815, sous la seconde Restauration, il est président du Conseil pendant quelques mois, puis de nouveau Grand Chambellan. Lors de la révolution de 1830, il est en faveur de la maison d'Orléans et oeuvre à l'instauration de la monarchie de Juillet. Il est nommé ambassadeur à Londres de 1830 à 1834. Peu avant sa mort le 17 mai 1838, il se réconcilie avec l'Église (qui l'avait rendu à l'état laïc en 1802).

Saint Sulpice, école de formation à la médiation: Talleyrand et Sieyès, à l'ouverture et à la clôture de la révolution

M. Georges Lefaivre

Ancien avocat fiscaliste à la Cour de Paris,
Président des Amis de Talleyrand

**"Il y a cinq continents: l'Europe, l'Afrique, l'Amérique, l'Asie et... la Suisse":
Talleyrand et la Confédération helvétique
de 1797 à 1815**

M. Alain-Jacques Czouz-Tornare

Docteur en histoire franco-suisse

Permanence de Talleyrand

M. Emmanuel de Waresquiel

Historien

Talleyrand, prince de la médiation

M. Jean Tulard

Historien, Membre de l'Académie des Sciences
morales et politiques, Professeur émérite à la
Sorbonne

Principes de diplomatie

M. Eric Schell

Associé gérant de Cabinet Schell à Paris et à
Bruxelles, auteur de "Talleyrand en verve" et
du "Bréviaire de Talleyrand" aux éditions Horay.
Membre de l'association des Amis de Talleyrand

Saint-Sulpice, école de médiation: Talleyrand et Sieyès à l'ouverture et à la clôture de la Révolution

Georges Lefavre

Vers les années 1970, il était retrouvé dans le grenier d'une propriété de Picardie, le château de Chevreux près de Soissons, dix-neuf cartons d'archives provenant de la succession de Joseph Emmanuel Sieyès qui séjournèrent depuis des lustres dans l'abandon et dans l'oubli. Ils furent acquis peu de temps après par les Archives nationales.

L'un des principaux biographes de Sieyès, Paul Bastid, procéda alors à une nouvelle édition actualisée de son livre à la lumière de ces archives dont la lecture, confrontée aux biographies les plus récentes de Talleyrand, nous amène à nous questionner sur leur commune formation reçue au séminaire de Saint Sulpice.

Ayant, à l'ouverture et à la clôture de la Révolution, participé aux mêmes travaux, fréquenté les mêmes cercles, ayant eu tous deux les mêmes soucis de liberté, de justice sociale et d'évolution d'une société restée à bien des égards à demi féodale et presque en totalité agricole, ayant tous deux été dans le sillage et à l'école de Calonne, amis de Mirabeau, pour devenir ensuite les principaux artisans du 18 brumaire, est-ce cette formation commune reçue à St-Sulpice qui les a préparés à être parmi les principaux acteurs de cette histoire ?

Tous deux sont nés à la fin du XVIIIe, sous Louis XV. Joseph Emmanuel Sieyès, le 3 mai 1748, à Fréjus où son père avait la double fonction de Receveur des domaines et de Directeur des postes. Il est de 6 ans plus âgé que Charles Maurice de Talleyrand-Périgord qui naquit le 2 février 1754, à Paris 4ème, rue Garancière, à proximité de St-Sulpice. Son père était colonel dans les grenadiers de France, selon son acte de naissance.

Sieyès tenait à la petite noblesse par les

femmes, à la bourgeoisie en ligne paternelle et appartenait aux Tiers-Etat. Il fut mis, mais pour une courte période seulement, en pension chez les jésuites à Fréjus, par suite de l'expulsion de la congrégation en 1764.

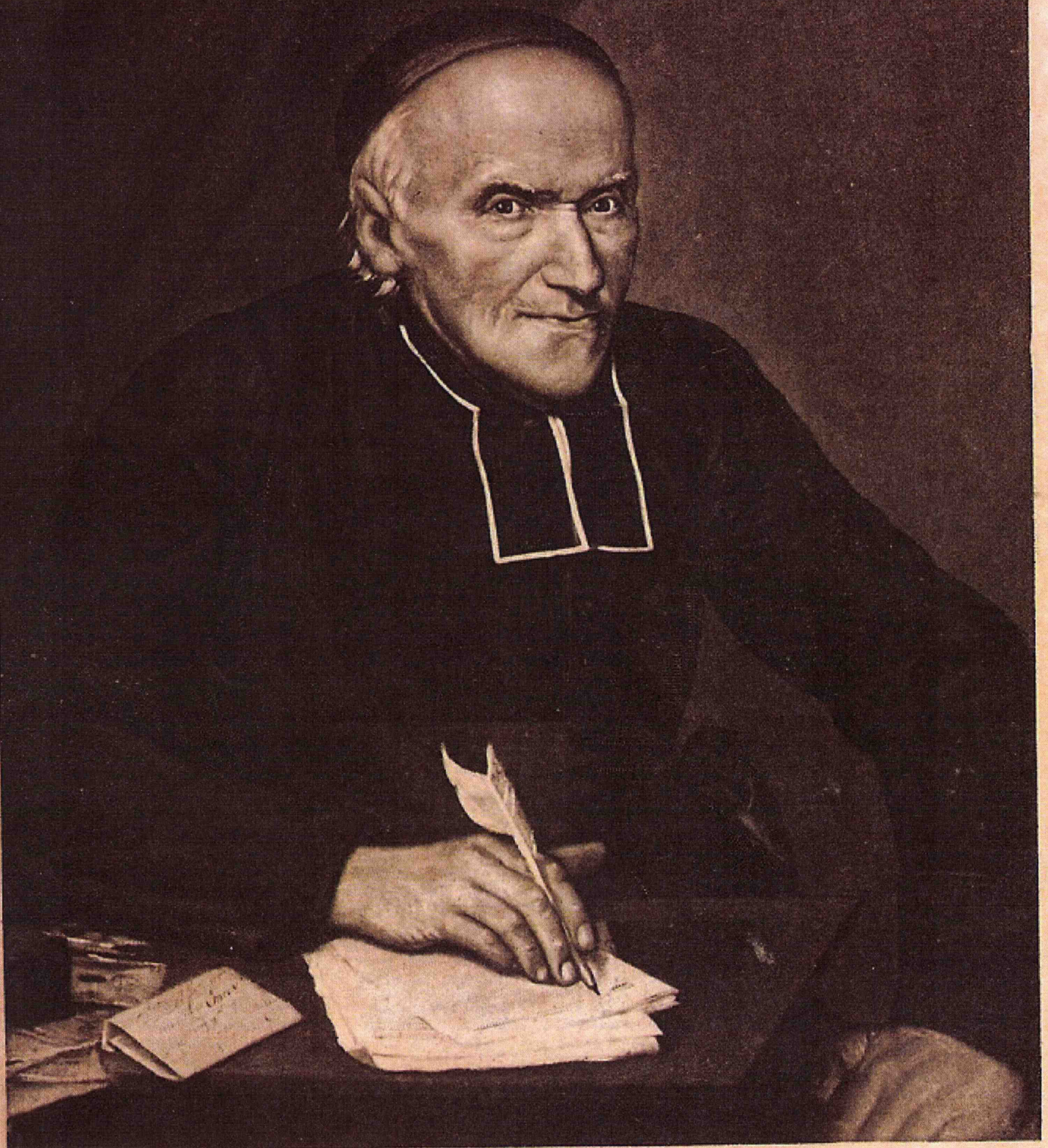
A la suite de lectures qui enflammèrent son esprit, il aurait envisagé la carrière des armes, un peu comme Talleyrand lui aussi, qui nous le révélera dans ses mémoires. Et comme Bonaparte, il aurait aimé entrer dans l'artillerie. Sa mère l'en dissuada et son père, de très grande piété, le contraignit par ses supplications insistantes, à entrer dans l'état ecclésiastique, malgré son absence de vocation, et là aussi comme Talleyrand.

Tous deux donc, contre leur gré, n'ayant aucunement la vocation religieuse, furent contraints, pour satisfaire aux désirs de leur famille, d'intégrer le séminaire de Saint-Sulpice, avec quelques nuances toutefois, l'un intégrant le «grand séminaire» destiné à former de futurs prélats, et l'autre plus modestement le «petit séminaire», sans possibilité d'accès aux fonctions épiscopales.

Leur formation au séminaire de Saint-Sulpice

Fondée au milieu du 17ème siècle par M. Olier, curé de Saint Sulpice et disciple de saint Vincent de Paul, cette école était destinée à l'éducation et la formation des futurs prêtres. On doit à Olier la fondation de l'église de Saint Sulpice. La reine Anne d'Autriche en posa la première pierre en 1646.

Peu ouverts par vocation à l'esprit religieux, nos deux séminaristes subirent la même influence philosophique du séminaire, amalgamant le christianisme avec la pensée de Leibniz et les doctrines anglaises de Locke. L'influence de Descartes était également très profonde: tout diviser pour tout réunir en un «tout», ce sera l'idéal de Sieyès. Le célèbre abbé Emery, d'abord professeur puis supérieur-général de la congrégation de St-



CH. POUSSIELGUE, ÉDITEUR.

Héliog. Dujardin

JACQUES ANDRÉ EMERY

NEUVIÈME SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE ET DE LA COMPAGNIE DE ST SULPICE
né le 29 Août 1732, décédé le 28 Avril 1811.

Reproduction du portrait original conservé au Séminaire St Sulpice.

Sulpice, avait publié en 1772 un ouvrage intitulé «Esprit de Leibniz», qui réunissait tout ce que le philosophe avait écrit sur la religion. Il devint ensuite, en 1776, supérieur du séminaire d'Angers. «Esprit d'ordre, coup d'œil juste, connaissance des affaires, discernement des hommes, mélange heureux de douceur et de fermeté, telles étaient ses principales qualités» nous rapporte la biographie universelle de Michaud. Talleyrand devait, nous dit Lacour-Gayet, témoigner toujours une particulière estime à M. Emery, qu'il verra souvent et recevra même à sa table à l'époque du Consulat. Il était d'ailleurs présent à sa consécration épiscopale dans la chapelle de la solitude du séminaire d'Issy dépendant de St-Sulpice, et fut témoin de sa défaillance, au moment de l'onction des mains. Soulignons aussi l'influence de Voltaire et des Encyclopédistes sur ces jeunes esprits, qui devaient alimenter 5 ans durant leurs lectures. Ils s'imprégnaient aussi tous deux des récits de voyages et des livres d'histoire et bibliographies d'hommes célèbres. Mais ils avaient aussi le loisir de dévorer les livres les plus révolutionnaires, ceux de Restif de la Bretonne et autres, et ne s'en privèrent pas. Bref, un temps d'étude et d'enseignement ecclésiastique qui va leur ouvrir à tous deux un éveil précoce à la diplomatie et à la médiation. Talleyrand reconnaîtra lui-même et à de nombreuses reprises combien il devait à l'enseignement théologique sa faculté de raisonnement et sa rigueur intellectuelle.

La règle de vie à Saint-Sulpice était sensiblement la même dans les deux séminaires, dont les locaux étaient mitoyens:

- lever à 5h du matin, prière en commun, et méditation de $\frac{3}{4}$ d'heure, étude, messe, classes et conférence-maison, repas, lecture spirituelle, récréation, prière du soir, coucher à 9h.

- l'enseignement était pour l'essentiel donné en Sorbonne, les séminaires, grands et petits, faisant surtout office de pensionnat. Les prêtres sulpiciens étaient en réalité les répétiteurs des cours suivis à la faculté de

théologie. La durée globale des cours était de 9 à 10 ans pour obtenir la licence en théologie. Ce régime fut celui de Sieyès. Il n'en fut pas de même pour Talleyrand, qui fit avant d'entrer au séminaire et jusqu'à l'âge de 15 ans en 1769, ses études au collège d'Harcourt. Cette même année 1769, naissait à Ajaccio Napoléon Bonaparte.

- à sa sortie du collège d'Harcourt en 1769, Talleyrand fut envoyé par ses parents pendant un an chez son oncle Alexandre Angélique de Talleyrand, évêque coadjuteur de Reims, pour voir et apprécier sur le terrain, la vie très large et très opulente d'un prélat à cette époque. On lui fit même et tout de suite porter la soutane, à son grand regret et on l'appela dorénavant l'abbé de Périgord. C'est au cours de ce premier séjour à Reims que Charles Maurice fit la connaissance, au château de Sillery de la comtesse de Genlis, son aînée de 8 ans, et qui deviendra, nous dit-on, sa maîtresse. Elle sera aussi la maîtresse de Philippe-Egalité, duc d'Orléans, ce qui peut expliquer les rapports très étroits qui seront entretenus par la suite par Talleyrand, avec le PALAIS ROYAL. Sieyès, lui aussi, entretiendra ces relations, mais avec d'autres missions d'ordre surtout juridique et rédactionnelle.

Charles-Maurice entre, après cette année auprès de son oncle, au grand séminaire de Saint-Sulpice, en avril 1770 et en sortira en 1774. Sieyès n'y resta que 5 ans et le quitta en décembre 1770, pour entrer au séminaire Lazariste de Saint Firmin. Les deux condisciples ne se sont donc croisés à Saint Sulpice que 8 mois.

Sieyès sera ordonné prêtre en juillet 1772. Talleyrand le sera à Reims en décembre 1779.

Sieyès est attaché à partir de 1775 à la personne de Mg de Lubersac évêque de Treguiers et, en 1780, évêque de Chartres.

La vie à Saint-Sulpice dans cette période qui précède la révolution n'avait rien à voir avec celle en vigueur à sa création. L'indiscipline

était de pratique courante au siècle des lumières. On lisait sous le manteau, autant Rousseau que Voltaire ou Helvétius et même Laclos. Tous deux sont notés comme se livrant à des lectures suspectes.

Le cours de licence durait 2 ans sans interruption. Sieyès commença son cours en janvier 1772 et passa sa licence en 1774. Il en sortit 54^e sur 80, le premier étant Clermont-Tonnerre qui deviendra cardinal sous la Restauration.

En somme, force est de reconnaître que l'un comme l'autre seront de véritables autodidactes de la politique et de la finance. A quelques années d'intervalle, la formation des deux hommes autant que les motivations et circonstances de leur entrée dans l'ordre ecclésiastique, leur lecture assidue des encyclopédistes et des philosophes de la seconde moitié du XVIII^e façonneront leurs esprits à cette période charnière de notre histoire.

Comme Talleyrand, Sieyès raconte qu'il aurait contracté pendant son séjour au séminaire «une sorte de mélancolie sauvage sur sa personne et son avenir, le portant vers la lecture et la méditation solitaire», alors que selon ses lettres et archives, il apparaît, comme Talleyrand, extrêmement ambitieux. Le fonds d'archives retrouvé dans les années 1970, nous révèle sa passion pour la musique «dont il connaissait à fond les principes et où il s'était exercé avec succès ainsi que sa grande activité littéraire, ses résumés de lecture, notes sur la théologie, l'économie politique, le langage».

Mais Sieyès, très tôt, et contrairement à Talleyrand, souffrit des préjugés de son temps et de la structure de l'église de France, peu démocratique dans son recrutement pour les hautes charges. Il sera vicaire général mais pas épiscopal. Talleyrand, dès son ordination de prêtre le 18 décembre 1779, fut nommé vicaire général du diocèse de Reims. Le 31 mai 1780, il est nommé pour 5 ans, agent général du clergé de France, avec d'autres

perspectives d'avenir que celles de son condisciple.

Grande différence aussi d'avec Talleyrand, Sieyès connaissait une vie matérielle restreinte et difficile. «Il vivait renfermé, nous dit Sainte Beuve, alors qu'il avait l'esprit le plus fin et le plus gracieux».

Ses archives nous révèlent qu'il eut à souffrir de la difficulté à approcher les grands de ce monde, comprenant mal les privilèges attachés à une haute naissance, voulant supprimer même les noms de famille. Il souhaitait, nous disent ses archives, qu'on appella les hommes «Jean, fils de Pierre-Louis, fils de Georges, etc.».

Sieyès. Sa formation dans l'administration

Vicaire Général du diocèse de Chartres, Sieyès acquiert une grande influence dans le clergé par son talent et son savoir. Il mène une vie sociale très active et accompagne son évêque Lubersac à l'étranger. A l'été de 1787, il l'accompagne aux bains de Spa ainsi qu'en Hollande, avec retour par Bruxelles, Gand, Courtrai et Lille.

En 1779, l'année de l'ordination de Talleyrand, il est enfin nommé Chapelain de Mme Sophie, fille de Louis XV, après de longs mois d'attente et en raison du peu de zèle de son évêque pour lui assurer cette flatteuse promotion. Sa situation matérielle change alors. Mais Mme Sophie meurt peu d'années après, le 3 mars 1782. Sieyès agit alors pour devenir Chapelain de Mme Elizabeth, mais il rencontra de nombreuses oppositions, et à sa grande déception, ne put parvenir à cette charge. Il ne fait pas de doute que toute sa conduite ultérieure en sera profondément marquée.

En 1780, il devient «Grand Vicaire» de M. de Lubersac évêque de Chartres et se trouve à la tête de 80 chanoines et de 16 vicaires généraux alors que Talleyrand est nommé à l'agence générale du Clergé. En juin 1783, il est enfin chanoine.

Le 14 août 1786, il est nommé «Commissaire du diocèse à la chambre souveraine du Clergé de France», alors que Talleyrand a déjà achevé son mandat d'agent général du Clergé et postule à un évêché.

En 1787-1788, il est nommé représentant de son ordre à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais.

En avril 1788, il devint chancelier de son évêché, mais fut à nouveau profondément humilié des obstacles mis par son évêque à l'obtention de la charge de prévôté, qui était la plus haute distinction d'un chapitre et qui comportait l'administration du «temporaire», au motif qu'il n'était pas gentilhomme.

Et nous en arrivons à cette période-clé des terribles événements qui se préparent.

Talleyrand. Sa formation dans la finance et les affaires

A peine passé le sacre de Louis XVI, le 11 juin 1775 s'ouvrit au couvent des Grands-Augustins, l'assemblée générale du clergé de France dont les sessions se tenaient tous les 5 ans. Celle-ci, présidée par Mgr de La Roche-Aymon archevêque de Reims, permit pour la première fois à Talleyrand de s'illustrer par une fonction officielle et d'attirer l'attention sur lui. Il fut nommé grâce à l'influence de son oncle «promoteur du clergé» à 21 ans seulement. Il écrit dans ses Mémoires: «j'observai avec soin la manière dont les affaires se conduisaient dans ce grand corps» et fut nommé à la commission «de la Religion et de la Juridiction».

Il découvre alors l'ambition qui habite tous les membres du haut clergé et les perspectives qui pourraient être les siennes.

Se posait alors la question de l'immunité des biens du clergé, qui sera l'objet de l'une des principales réformes de la Constituante et dont Talleyrand sera le rapporteur.

Il fut aussi beaucoup question de l'école

publique, un édit de 1763 ayant ôté à l'Eglise l'administration des collèges, à la suite de l'expulsion des Jésuites. Talleyrand sera ainsi dès ses débuts de carrière publique, concerné par cette vaste question, qui sera pour lui le prélude d'un vaste et très important «Rapport sur l'instruction publique» qu'il publiera au nom du comité de Constitution, les 10, 11 et 19 septembre 1791, à la fin de la Constituante. Le 24 septembre 1775, il est nommé abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, lui assurant un revenu annuel de 18 000 livres. C'est le début de son indépendance financière.

C'est au cours de cette assemblée du clergé, qui se clôtura le 13 décembre 1775, que l'abbé de Périgord fut sans doute pressenti pour les fonctions d'agent général du Clergé qu'il remplira de 1780 à 1785.

Il sera nommé à cette fonction, sur l'influence de son oncle Alexandre-Angélique, à l'ouverture de l'assemblée le 31 mai 1780, aux Grands-Augustins. C'est au cours de cette période extrêmement féconde pour sa formation, qu'il s'initia à la finance et à l'économie, dans le sillage de Calonne, en tant que conseiller et membre très influent de son cabinet intime. Il n'a pas cessé au cours de cette période de 1780 jusqu'à la Constituante, d'exercer des fonctions de premier ordre et des responsabilités alors qu'il donne le plus souvent l'impression de surgir de l'enfance pour occuper d'un trait les hautes fonctions de ministre du Directoire, du Consulat puis de l'Empire.

A l'issue de son mandat, il présenta à l'assemblée générale du clergé de 1785, un très brillant rapport d'activité sur l'ensemble de son administration pendant les 5 années écoulées: portions congrues, rédactions des actes de baptême, déclarations à solliciter, affaires de foi et hommage, juridiction et matières bénéficiales, biens temporels du clergé, immunités et administration des décimes et d'une manière générale, la gestion des intérêts du clergé. Ce rapport fut remarquable de clarté dans l'exposé des

faits et dans son argumentation d'ensemble. Son brillant éloge a été formulé par une commission de prélats dans les termes suivants: «Nous avons eu la satisfaction de n'avoir qu'à admirer de nouveau la vérité des principes, l'énergie du raisonnement et la noblesse d'expression qui les développe. C'est un dernier service qui couronne tant d'autres que vous aviez déjà reçus. C'est un monument de talent et de zèle qui assure aux mains habiles par lesquelles il a été élevé votre perpétuelle reconnaissance... L'approbation que vous avez donnée à cet important ouvrage est au-dessus de tous les éloges que nous pouvons en faire et votre opinion lui a déjà assigné un rang distingué entre ceux qui décorent vos annales».

Appréciation on ne peut plus élogieuse pour l'agent général, l'abbé de Périgord. Il est hors de doute que pendant toute cette période de 1780 à 1785, Talleyrand a rendu des services considérables à l'Eglise de France, il ne faut pas l'oublier.

Assemblée des notables et préparation des Etats généraux

Juste après la période d'agent général du clergé, s'ouvre pour Talleyrand la pratique de la finance où il va exceller tout au long de son existence.

Le 20 août 1786, Calonne, Contrôleur Général des finances depuis le 3 novembre 1783 après 17 années d'intendance qui ont fait de lui un spécialiste de la fiscalité, présente au Roi un rapport célèbre: «Précis d'un Plan d'Amélioration des Finances», qui étaient dans un état catastrophique: plus de 100 millions de déficit, 250 millions de dettes arriérées, près de la moitié des recettes d'une année dépensées d'avance.

Ce précis de Calonne était le fruit de 20 années d'études et de réflexion et Talleyrand et Sieyès n'étaient pas étrangers à sa rédaction. Talleyrand, comme Agent Général du Clergé, est assidu à fréquenter

le cercle des intimes de Calonne. Il était donc bien préparé à cette vaste réflexion, sur la nécessité de réformer totalement le système fiscal catastrophique en vigueur. Sieyès, profondément heurté par le caractère inégalitaire de la fiscalité, habitué des mêmes cercles et clubs que le premier, est avant tout préoccupé des réformes à faire. Comme l'écrit Tocqueville, «De toutes les manières de distinguer les hommes et de marquer les classes, l'inégalité d'impôt est la plus pernicieuse...».

Le texte du rapport présenté au roi par Calonne comporte 3 parties:

- 1) Situation actuelle des finances et du déficit.
- 2) Le nouvel ordre à établir.
- 3) L'énumération des moyens d'exécution, soit:
 - Le remplacement des vingtièmes par une subvention territoriale.
 - Le remboursement des dettes du clergé
 - L'installation d'assemblées provinciales dans les pays d'élection
 - La liberté du commerce des grains
 - L'abolition de la corvée remplacée par une imposition en argent, payable par tous
 - La suppression des traites et aménagement de la gabelle
 - L'exploitation du domaine de la couronne
 - La réforme des services des eaux et forêts
 - La réduction des dépenses publiques
 - Le rehaussement du droit de timbre
 - L'aménagement des remboursements de la dette
 - La réorganisation de la caisse d'escompte, créée par Turgot.

Louis XVI s'est montré très favorable à ce plan qui portait directement atteinte aux privilèges des membres du Parlement, mais à qui il fallait le soumettre au préalable.

Pour vaincre cet inconvénient, Calonne propose de le soumettre au préalable à une Assemblée des notables, qui ne pourrait que l'approuver. Talleyrand participe, à la demande expresse de Calonne, à la préparation de cette assemblée et rédige 3

mémoires:

-sur les blés

-sur le paiement des dettes du Clergé

-sur les corvées.

Le 22 février 1787, jour même de son ouverture, le plan fut soumis à cette assemblée, qui se tint à huis clos, à l'hôtel des menus plaisirs à Versailles. 144 notables furent répartis en 7 bureaux. Talleyrand assiste à l'ouverture à côté de Dupont de Nemours, nommé secrétaire. Ce fut un échec. L'opposition des notables coalisés contre Calonne, contestant dans le détail toute son argumentation, mettant en cause l'exactitude des chiffres avancés, le fit tomber en disgrâce le 8 avril 1787.

Talleyrand raconte pourtant, que se trouvant à la fin de l'été 1786 au château de Dampierre chez les Luynes, il y rencontra Calonne «dans toute l'ivresse du succès qu'avait eu son rapport au Conseil. Il nous le lut en nous recommandant le plus grand secret».

Les plus opposants à ce rapport étaient les clans Necker et Lomenie de Brienne, ainsi qu'une sourde opposition de Marie-Antoinette. Et la majeure partie des notables se rallièrent à ces opposants, malgré l'avis favorable du Roi, qui n'eut pas le courage ni la volonté d'imposer ses idées. Cette assemblée fut un cuisant échec pour la France. Talleyrand comme Sieyès en furent bien conscients et cet échec devait dicter leur conduite ultérieure.

Le 4 avril 1787, Talleyrand écrit à son ami Choiseul-Gouffier, alors ambassadeur à Constantinople, à propos de ce rapport: «C'est à peu près le résultat de tout ce que les bons esprits pensent depuis quelques années. Les oppositions sont extrêmement fortes; M. de Calonne a eu le tort de ne pas rendre publics ces mémoires dès le commencement de l'assemblée; le public instruit aurait contenu les Notables qui ont mis leur gloire dans l'opposition...

Ce sont comme de raison les privilégiés

qui mettent le plus d'activité dans toutes leurs attaques contre M. de Calonne... On croit qu'en culbutant M. de Calonne, ce serait culbuter ses projets et c'est bien vraisemblable. Mais il paraît impossible que le roi ne le soutienne pas. Encore quinze jours et il a victoire gagnée...».

Talleyrand exprime son enthousiasme à Mirabeau: «Vous ne pouvez trop louer M. de Calonne. Il faut le soutenir par communes louanges pour mener à bien cette grande affaire et lui montrer surtout la gloire qu'il va acquérir ». Il faut dire aussi que Charles-Maurice était allié de Calonne par le baron Louis de Talleyrand, frère de son père qui avait épousé Louise de Montigny, belle-sœur de Calonne. En outre une tante de Charles-Maurice, Marie-Elisabeth de Talleyrand, comtesse de Chabannes sera par la suite une maîtresse du ministre au moment de sa disgrâce.

C'est avec Isaac Panchaud que Talleyrand travailla assidûment ces questions essentielles et resta en contact avec Calonne, parmi une noria d'ecclésiastiques tels que l'abbé Louis qui deviendra un spécialiste du crédit et sera ministre des finances sous la Restauration, l'abbé Des Renaudes, grand vicaire d'Autun et qui sera l'homme de confiance de Talleyrand pendant des années.

Depuis son logis de Bellechasse, on discourait sur l'actualité, sur le traité de commerce avec l'Angleterre, sur la pénurie d'argent et sur les réformes à entreprendre. Les rapports avec Calonne étaient même très étroits. L'abbé de Périgord lui avait rédigé des directives et lui servit de secrétaire officieux pendant l'assemblée des notables.

A propos de l'Angleterre, Talleyrand, mis en rapport avec Mirabeau dès le début de 1785, par l'intermédiaire d'Isaac Panchaud, estima avec celui-ci qu'il était de l'intérêt de la France de contracter avec ce pays.

Un mot sur Isaac Panchaud, qui exerça une telle influence sur la formation financière de Talleyrand.

Financier, et même armateur suisse, grand partisan de la liberté du commerce, il a participé dans les années 1760 aux affaires de la «Compagnie des Indes», pratiquant alors le commerce international. Il fonda avec Turgot la Caisse d'Escompte, ancêtre de la banque de France, en 1776. Lorsqu'il arriva au contrôle général des finances en 1783, le premier souci de Calonne fut de s'entourer d'un état-major de financiers, dont Panchaud qu'il connaissait fut le premier. Une affaire dite «de la caisse d'escompte» le mit en rapport avec Talleyrand, qui était à ce moment Agent Général du clergé.

Et non, le Roi ne soutiendra pas Calonne qui sera disgracié, alors qu'il éprouvait une grande sympathie pour son contrôleur général et qu'il approuvait ses idées et les réformes à entreprendre. Calonne fut contraint de démissionner le 8 avril 1787 et fut remplacé aussitôt par Lomenie de Brienne qui avait le soutien de la reine. Talleyrand fut écarté par Brienne qui estima que «...son esprit et son caractère n'étaient point au niveau des circonstances dans lesquelles se trouvaient la France».

L'assemblée des notables est clôturée le 25 mai 1787

On entre dans la période pré-révolutionnaire. 4 mois après la présentation du Plan au Roi, l'Etat était aux abois. On a recours alors aux pires expédients pour tenter de combler le déficit: créations d'offices, avances de banquiers privés, taxes nouvelles établies sur les vins fins, les domestiques, les cabriolets, et une avance de 70 millions sous forme de dépôt de cautionnement, pratiquée par la Caisse d'Escompte. Pourtant, successivement, la liberté du commerce des grains est proclamée, et la corvée est remplacée par une prestation en argent.

On s'achemine alors, sur demande pressante du Parlement soutenu par une fraction de la noblesse, vers la convocation des Etats Généraux, qui n'avaient pas été réunis depuis 1614. Le roi annonce cette convocation le

5 juillet 1788 (Condorcet - Badinter p. 240). La consultation des Assemblées provinciales des baillages est au préalable envisagée. Le 8 août 1788, un arrêt du conseil fixe la réunion des Etats Généraux au 1er mai 1789. Sur pression de la Reine, le Roi se sépare de Brienne et rappelle Necker (Badinter p. 240), ce qui soulève l'enthousiasme populaire et provoque une forte hausse boursière. Les parlements qui avaient été exilés à Troyes, sont rappelés.

La Nation accueille avec transport la nouvelle de cette convocation des Etats Généraux.

Talleyrand et Sieyès fréquentent les mêmes Clubs

Talleyrand comme Sieyès fréquentent les mêmes clubs, participent aux mêmes réunions politiques et fréquentent les mêmes loges maçonniques. Tous deux sont des hommes du XVIIIe siècle, formés à l'esprit des lumières. Les clubs étaient particulièrement en vogue en ce temps et étaient les lieux de prédilection pour l'échange des idées et pour la préparation des immenses événements qui vont suivre.

Ces clubs se multiplient au début de l'année 1789, et vont influencer les décisions de l'Assemblée Nationale.

Ils firent partie tous deux du club de Valois, fondé par le duc d'Orléans, et appartenant à son parti, dont le siège est au Palais Royal. C'est au cours de la fréquentation de ce club, que Sieyès va rédiger la fameuse «Instruction du duc d'Orléans à ses représentants aux Baillages» suivie des Délibérations à prendre dans les Assemblées.

Le club de 1789, les réunira plus tard, en avril 1790, dans le but de défendre la Constitution qui sera battue en brèche par Mirabeau qui voulait sa refonte pour renforcer l'exécutif. Nos deux sulpiciens en firent également partie.

La Société des trente, fondée par des

amis du cercle de Mirabeau est le plus important de cette nébuleuse de clubs. Depuis l'automne 1788, il se réunissait au Marais, chez Duport, conseiller au Parlement, 3 fois par semaine, en vue de préparer les élections aux Etats Généraux. Y prenaient part, de grands seigneurs libéraux: Montmorency-Luxembourg, le duc de Luynes, La Rochefoucauld-Liancourt, Castellane, La Fayette, les frères Lameth, Talleyrand, des magistrats Le Pelletier de St Fargeau, des ténors du Tiers-Etat, Target, Le Chapelier et aussi le financier Panchaud et les représentants du clergé, Sieyès et l'abbé Louis. Ce club était un véritable cénacle politique qui agissait comme un parti politique: il agitait des idées d'avant-garde, les 3 ordres réunis, élaborait des cahiers de doléances et des revendications préparatoires à l'établissement de ces cahiers. On y traitait du commerce avec l'Angleterre et de la pénurie d'argent dont souffrait le royaume, on discutait de l'établissement d'une constitution et d'une déclaration des droits de l'homme. Ces cahiers de doléances prirent une part très importante dans la préparation des Etats et Sieyès en fut incontestablement l'un des principaux rédacteurs.

Tous deux fréquentent également les mêmes salons qui eux aussi remplirent un rôle capital dans l'évolution des idées:

- celui de Mme Helvetius
- celui de la marquise de Condorcet
- celui de Mme Necker, qui à la veille de la révolution était le salon le plus important de Paris: s'y déroulaient de véritables conciliabules politiques
- ils fréquentaient probablement aussi le salon de Mme de Genlis, gouvernante des enfants d'Orléans.

Sieyès domine intellectuellement les débats

Le 4 janvier 1789, Talleyrand reçoit la consécration d'évêque d'Autun. En mars 1789, il est élu par le clergé, député des 4 baillages d'Autun. Il semble avoir été le rédacteur du «Cahier des délibérations du

Clergé d'Autun», bien que l'on y retrouve toutes les idées de réformes libérales et très constitutionnelles prônées par Sieyès dans les mêmes conditions et à la même époque, à savoir:

- la monarchie doit être contrôlée par une assemblée libre, périodique, investie de la mission d'élaborer une Constitution garantissant les droits de tous
- l'égalité devant l'impôt consenti par l'assemblée
- le maintien inaltérable de la propriété
- la tolérance intellectuelle et religieuse
- la liberté d'expression et de circulation
- les garanties d'une véritable liberté individuelle (adoucissement des rapports entre créanciers et débiteurs, abolition des arrestations arbitraires donc des lettres de cachet, établissement du jugement par le jury...)

Tous ces points seront tour à tour repris dans ses discours à l'Assemblée. Quant à Sieyès, son opuscule «Qu'est-ce que le Tiers Etat», précédé de son «Essai sur les Privilèges», dont 3 éditions anonymes parurent dans les premiers jours de 1789 (Neton p. 59), et qui dénonçait tous les abus et toutes les injustices qui se commettaient depuis des siècles, est un succès sans pareil et est diffusé à des centaines de milliers d'exemplaires. L'ouvrage ouvre la voie de l'action à la pensée politique. Le succès fut si considérable que le Roi dut accorder au Tiers l'une de ses principales revendications, la double représentation (Neton p.68), tout en maintenant le vote par ordre, ce qui maintenait l'injustice de la convocation.

La brève formule du début fit à elle seule toute la réputation de l'ouvrage, notamment la célèbre antithèse «Tout-rien-quelque chose».

Il expose et démontre que le Tiers forme à lui seul une nation complète: «Qui donc oserait dire que le Tiers n'a pas en lui tout ce qu'il faut pour former une nation complète? Il est l'homme fort et robuste dont un bras est encore enchaîné. Si l'on ôtait l'ordre



QU'EST-CE QUE
LE
TIERS ÉTAT?
récité
DE L'ESSAI
SUR LES PRIVILÈGES;

PAR L'ABBÉ SIEYES,

EX-MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, DE LA CONVENTION
NATIONALE, DU CONSEIL DES CINQ CENTS, DU CONSEIL DES ANCIENS,
AMBASSADEUR A BERLIN, MEMBRE DU DIRECTOIRE DE LA RÉPU-
BLIQUE FRANÇAISE, SECOND CONSUL, SÉNATEUR, MEMBRE DE
L'INSTITUT NATIONAL, GRAND OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
GRAND CRU DE L'ORDRE DE LA RÉUNION, COMTE DE L'EMPIRE,
PAIR DE FRANCE, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION,
AUGMENTÉE DE VINGT-TROIS NOTES,
PAR L'ABBÉ MORELLET.



PARIS,

CHEZ ALEXANDRE CORREARD, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL,
GALERIE DE BOIS, n^o. 258.



1822.

privilegié, la nation ne serait pas quelque chose de moins, mais quelque chose de plus. Ainsi, qu'est-ce que le Tiers? Tout, mais un tout entravé et opprimé. Que serait-il sans l'ordre privilegié? Tout, mais un tout libre et florissant. Rien ne peut aller sans lui, tout irait infiniment mieux sans les autres».

La décision de convoquer les Etats Généraux étant ainsi prise, il fallut au préalable recourir à la convocation des Assemblées Primaires dans chaque baillage et chaque sénéchaussée pour la désignation du corps électoral, chargé à son tour de choisir et par ordre, les députés aux Etats Généraux.

Sieyès se mit alors et à nouveau à l'ouvrage et rédigea un «Plan de délibération» pour ces Assemblées, dont chacun s'inspira pour y participer. Particulièrement, le duc d'Orléans favorable aux idées nouvelles, craint du Roi, et adversaire déclaré de la cour et de la Reine, chargea Sieyès de rédiger ses «Instructions aux baillages dépendant de son apanage» bien que certains auteurs, dont Talleyrand lui-même l'écrit dans ses mémoires, considèrent que le rédacteur en est Choderlos de Laclos.

Talleyrand, déjà évêque d'Autun était avec Sieyès, l'un des plus proches familiers du duc (Neton p. 69).

Talleyrand écrit dans ses mémoires (t.1 p. 209 et s.): «M. de Laclos avait fait à cette occasion une espèce de code dans lequel toutes les idées philosophiques du temps se trouvant présentées en articles séparés, parurent à M. le Duc trop peu voilées. Cela ne lui convenait pas, il chercha un autre rédacteur on lui indiqua l'abbé Sieyès comme l'homme qui avait le plus réfléchi sur les questions dont on supposait que les Etats Généraux devraient s'occuper. Dans un rendez-vous qui eut lieu avec lui chez M. de Biron à Montrouge, M. le duc d'Orléans lui montra le projet de M. de Laclos, en lui demandant d'y faire les changements qu'il croirait convenables.

L'abbé Sieyès, qui, par la disposition de son esprit est habituellement peu content du travail des autres, ne trouva rien qui dût être conservé et rédigea un nouveau projet que M. le duc d'Orléans adopta et fit imprimer». Le titre choisi fut: «Instruction données par M. le duc d'Orléans à ses représentants aux baillages, suivies de délibérations à prendre dans ces assemblées».

Les événements vont alors se précipiter, mettant en avant, tour à tour, Sieyès et Talleyrand, les deux condisciples Sulpiciens de la révolution.

28 avril 1789, répression de l'émeute contre le manufacturier Reveillon, l'une des journées les plus sanglantes de la révolution

Reveillon, richissime fabricant et vendeur de papier peint, a eu le tort de dire en séance d'assemblée que le coût des salaires était trop élevé. On lui prête alors l'intention de revenir aux 15 sous par jour. Le faubourg s'enflamme. Intervention du «Royal Cravate» et peut-être un millier de morts de part et d'autre (Laclos p. 205 et s.).

Début mai 1789, Versailles est une ville prise d'assaut. 1200 députés y arrivent de tout le pays, avec une nuée de parents, de secrétaires et de domestiques. L'abbé Sieyès, grand vicaire et chanoine du diocèse de Chartres, s'installe avec son domestique dans un grand appartement au Garde-Meubles, rue des Réservoirs.

Le 2 mai 1789, les députés sont présentés au roi. Le 4 mai, ils élus doivent se présenter au marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies.

La procession d'ouverture se déroule entre l'église Notre-Dame, paroisse du roi, et la cathédrale Saint-Louis, au cours de laquelle les députés du tiers vont recevoir une cinglante humiliation, pour des questions de préséance d'étiquette et de costume.

Le duc d'Orléans, comme l'abbé Sieyès, a eu l'audace de se faire élire par le Tiers. Il connaît un véritable triomphe. L'évêque d'Autun était parmi les membres de son Ordre, en noir car en deuil de son père.

Le sermon fut prononcé par Bernard de La Fare, évêque de Nancy dans la cathédrale Saint-Louis et donna tout de suite le climat: il dénonce le luxe de la cour, évoque la misère du peuple et appelle les deux premiers ordres à renoncer aux privilèges.

Le 5 mai 1789, se déroule la séance d'ouverture, dans la salle des Menus Plaisirs, où s'entassent 4000 personnes. La principale question abordée: le déficit. Mais les graves questions du vote par tête et de la réunion des trois ordres ne sont pas abordées de manière satisfaisante.

Le tiers a pris le nom de «communes», appellation à l'anglaise, et invite les autres Etats à le rejoindre, pour vérification en commun des pouvoirs.

Le 11 mai 1789, le Clergé tergiverse et la Noblesse refuse de se déclarer constituée. Le pays traverse alors l'une des plus grandes crises de son histoire. Le 19 mai 1789, Sieyès est élu député du Tiers état de Paris. Le clergé de son baillage lui avait refusé cette élection, eu égard à ses idées trop révolutionnaires à son gré.

Sieyès précipite les choses et déclare «Qu'il n'est plus temps de travailler à la conciliation des parties et qu'il faut agir». Le roi a lui-même tenté vainement cette conciliation, et son fils aîné le Dauphin est en train de mourir.

Le journal de Mirabeau pour l'année 1789 nous apprend que le 9 juin, Talleyrand vient de publier un écrit consacré à la destruction «du fléau que constitue les loteries». Mirabeau nous dit dans son journal: «Il considère les loteries sous tous les rapports qu'elles offrent, à l'arithméticien, au moraliste, au politique. Il démontre que les 9 millions versés par la loterie au trésor royal sont

fictifs et illusoires; et par les preuves évidentes qu'il donne de cette vérité, il ôte à la loterie l'appui du gouvernement qui ne peut vouloir la maintenir que sous ce rapport, et qui lui-même a déjà indiqué aux Etats Généraux la nécessité de détruire cette espèce d'imposition immorale, imposition contraire même à ce qu'elle se propose. Le style de cet ouvrage est vrai, simple, énergique, et suit tous les mouvements du sujet avec la flexibilité naturelle au véritable talent».

Ces louanges du grand tribun confirment bien l'exceptionnel aptitude de Talleyrand à apprécier les réformes à entreprendre, ce que la suite va prouver amplement.

Le 4 juin, la reine assiste en pleurant à la mort de son fils âgé de 5 ans. Dans la chambre des communes, la grande majorité du clergé et une fraction de la noblesse (46 personnes) sont d'accord pour se joindre au tiers.

A partir du 12 juin, le tiers commence la vérification des pouvoirs de ses membres. Progressivement, les membres du clergé rejoignent le tiers.

Le 15 juin, Sieyès demande aux députés de s'occuper sans délai de la constitution de l'Assemblée et d'abandonner l'appellation «d'Etats Généraux» qu'il juge périmée. Il propose «Assemblée des représentants connus et vérifiés de la Nation Française». On adopte alors le nom de «Assemblée Nationale» qui était une formulation déjà proposée par Sieyès.

Le 17 juin, la motion de création d'une Assemblée Nationale est adoptée, et le Tiers s'arroge le droit de consentir l'impôt. La Reine et les frères du Roi prônent l'intransigeance, Necker et Saint-Priest, prônent des concessions et Louis XVI tergiverse.

Le 20 juin, la salle des Menus-Plaisirs dans laquelle se réunit le Tiers est fermée sur ordre du roi. Les députés, entraînés alors par

Guillotins, se dirigent dans la salle du jeu de Paume. Là ils jurent, suivant la formule de Mounier et de Sieyès, de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution au pays. Conformément à la prophétie de Sieyès, le Tiers est désormais «Le tout». L'arrêté de l'Assemblée Nationale est ainsi libellé:

«L'Assemblée Nationale considérant qu'appelée à fixer la Constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public, et maintenir les vrais principes de la Monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations, et ne consomme l'œuvre importante pour laquelle elle est réunie, dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir; qu'enfin partout où ses Membres se réunissent, là est l'Assemblée Nationale. Arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront à l'instant serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler dans toutes les circonstances nécessaires, jusqu'à ce que la Constitution du Royaume et la régénération publique ne soient établies et affermies sur des fondements solides, et que le dit serment étant prêté, tous les Membres, et chacun d'eux en particulier, confirment par leur signature cette résolution inébranlable; et que le présent arrêté sera imprimé, ainsi que le procès-verbal de ce jour».

Le 23 juin, les députés des trois Ordres se rendent à la très importante séance royale dans l'hôtel des Etats. «Mgr le duc d'Orléans y est entré vers les dix heures moins un quart, au bruit des bravos, des vive Monseigneur d'Orléans, et des battements de mains de toute la foule qui bordait le passage». Le roi déclare les mesures du tiers «nulles, illégales et inconstitutionnelles». Mais il exhorte le clergé et la noblesse à délibérer avec le tiers sur son autorisation et à accepter l'égalité fiscale. Il veut toutefois que la distinction des trois ordres soit conservée. Il donne un camouflet humiliant au tiers en déclarant nulle la délibération du 17 juin et en demandant à chacun de se rendre dans la salle affectée à son ordre: «Troisième discours du roi: Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer

tout de suite et de vous rendre demain matin, chacun dans les Chambres affectées à votre Ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne en conséquence au grand maître des cérémonies de faire préparer les salles». Il est précisé dans les mémoires de Mirabeau que 41 membres se réunirent aussitôt sans l'invitation du Roi à l'Assemblée nationale.

Ce faisant, le roi consolide le principe des privilèges. Les droits seigneuriaux: dîmes, cens, droits et devoirs féodaux et seigneuriaux sont maintenus. Le roi se retire ensuite, suivi des représentants du clergé et de la noblesse. Le tiers et un certain nombre de curés restent. Le marquis de Breze réitère alors auprès de Bailly l'ordre du roi de se retirer et se voit opposer la célèbre réplique de Mirabeau (publiée au n°10 du Moniteur Universel, selon Michel Winock).

L'approbation de la conduite du tiers est maintenant dans la rue et le château sera envahi bientôt par la foule en furie. Le bruit du renvoi de Necker qui avait en réalité démissionné, avait enflammé les esprits. Effrayée, Marie-Antoinette le supplie de reprendre sa démission, ce qu'il accepte. Il quitte alors triomphalement le château.

Le 24 juin, la majorité du clergé vient rejoindre le tiers. Le 25 juin, une partie de la noblesse le rejoint aussi. Parmi elle, le duc d'Orléans, La Rochefoucauld, Alexandre de Lameth, le duc de Luynes.

Le 26 juin, Talleyrand rejoint le Tiers, assemblé dans la salle commune, contre la volonté du Roi.

Le 27 juin, la cour capitule et accepte la réunion des trois ordres. C'est la fin alors du rôle des Etats Généraux. Commence alors celui de la Constituante. Talleyrand comme Sieyès vont y jouer un rôle considérable.

Notons la lettre du Roi de ce même jour, à M. le duc de Luxembourg, Président de la Noblesse, qui marque bien cette capitulation: «Mon cousin, uniquement occupé à faire

le bien général de mon Royaume, mais désirant par-dessus tout que l'Assemblée des Etats Généraux s'occupe des objets qui intéressent toute la Nation d'après l'acceptation volontaire que votre Ordre a faite de ma Déclaration du 23 de ce mois, j'engage ma fidèle Noblesse à se réunir sans délai aux deux autres Ordres pour l'entier accomplissement de mes intentions paternelles, ceux par leurs pouvoirs, pourront y aller sans donner de voix, jusqu'à ce qu'ils en reçoivent de nouveaux, ce sera une nouvelle marque d'attachement que ma noblesse me donnera. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin etc...».

Rôles de Talleyrand et de Sieyès à la Constituante du 27 juin 1789 au 30 septembre 1791

L'Assemblée se constitue et choisit Sieyès comme secrétaire. Talleyrand y siégera 29 mois et en sera, comme Sieyès, le président. Une partie de la noblesse siège debout dans un coin de l'assemblée et se désigne du doigt les meneurs pour tenter de les abattre.

Le 9 juillet 1789, Mirabeau produit une adresse au roi, demandant l'éloignement des troupes.

Le 11 juillet, s'ouvre une grave crise par le renvoi de Necker et la réunion de troupes autour de Paris. La Fayette invite l'Assemblée à adopter une déclaration des droits de l'homme, mais c'est Sieyès qui en comprit la véritable importance: elle devait servir de préambule à la future Constitution. Il en soumettra son premier projet plus tard, le 21 juillet 1789.

Le 14 juillet, Sieyès fait partie d'une délégation conduite par Dupont de Nemours envoyée à Paris sur demande de l'Assemblée, pour calmer l'irritation populaire qui monte dangereusement. Adrien Duquesnoy, qui a scrupuleusement tout relaté de ces événements dans son journal, fait également partie de cette délégation, constituée de 88 députés. La foule amassée place de Grève, les accueille avec enthousiasme. Comme

le dit très justement Michel Winock, la monarchie à ce stade «aurait pu encore trouver son inspiration et sa chance de durer» et d'ajouter: «1789 est la dernière année de l'illusion monarchique».

Ce même jour 14 juillet 1789, un comité de constitution de 8 membres, dont font partie Talleyrand et Sieyès, est constitué et entre aussitôt en fonction. Sieyès sera le personnage le plus important de ce comité. Toute la difficulté, qui ne sera pas résolue au cours de la constituante, sera de trouver un juste équilibre entre le législatif et l'exécutif, entre l'ancien pouvoir royal et l'Assemblée, ce qui sera à cet égard un échec de la constituante (Paul Bastid p. 79). L'Assemblée nationale est une et indivisible. Selon les idées de Sieyès, une Chambre unique sera l'organe de la volonté nationale. Sieyès est opposé au bicaméralisme et à la création d'une chambre haute aristocratique, qui risquerait de ramener le privilège et qui serait une source de confusion et de désordre. Dans son «Dire sur le veto royal», Sieyès s'oppose à la participation du Roi à la législation en tant que dépositaire du pouvoir exécutif (Bastid p. 420).

Dans la nuit du 14 au 15 juillet, le duc de Liancourt, grand maître de la garde-robe, libéral et ami intime de Talleyrand, se rend au château et aurait fait la célèbre réponse au Roi: «Sire, ce n'est pas une émeute, c'est une révolution». Le roi était en effet inconscient de l'ampleur des événements. Dans son agenda, en réalité son carnet de chasse, on note «Mardi 14: Rien» (cité par Michel Winock).

Le 16 juillet 1789, le roi rappelle Necker, à la demande pressante de la foule.

Le 21 juillet 1789, un premier travail est soumis par Sieyès au Comité de constitution qui s'intitule «Reconnaissance et exploitation raisonnée des droits de l'homme et du citoyen», codifié en 32 articles (Neton, p. 94). Ce travail auquel participèrent nos deux Sulpiciens fit grande impression sur le Comité, et aurait été adopté en cet état s'il

avait été mis aux voix.

Talleyrand rédigea l'article 6 de la «Déclaration des Droits»: «La loi étant l'expression de la volonté générale, tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par représentation à sa formation; elle doit être la même pour tous».

Dans son premier projet, Sieyès pose la fameuse distinction des «citoyens actifs et des citoyens passifs». Il définira ensuite, le 2 octobre, dans son écrit «Observations sur le rapport du comité de Constitution concernant la nouvelle organisation de la France», ce qu'il faut entendre par «citoyen actif et citoyen passif» et les conditions à réunir pour devenir actif. Le citoyen actif est celui qui a des droits politiques, en payant un «tribut civique» libre et volontaire. Le citoyen actif est celui qui est électeur.

Pour Paris, cette contribution volontaire est fixée à 3 livres pour être électeur et à 12 livres pour être éligible. Il s'agit d'un tribut volontaire et modeste. Ceux qui ne le payent pas ne veulent pas être électeurs (Bredin p. 160). On évalue ainsi l'aptitude électorale du citoyen, par un signe de civisme démontrant son intérêt pour les affaires publiques. Dans le recensement de mai 1791, la France comptait 4300000 citoyens actifs pour 27 millions d'habitants. Les femmes demeuraient exclues du système électoral et elles le demeureront jusqu'en 1945.

Ayant ainsi établi la distinction entre citoyen actif et citoyen passif, l'Assemblée va organiser le régime représentatif, selon les principes formulés par Sieyès. Un député l'est dit-il «de la Nation entière: tous les citoyens sont ses commettants». La Nation souveraine ne peut déléguer sa souveraineté et le représentant exerce cette souveraineté en pleine indépendance, échappant à tout mandat impératif. Ces principes seront consacrés dans la constitution de 1791 et deviendront la base de l'édifice du droit français. Et la liberté pour Sieyès se conquiert par la propriété, par le patrimoine même

très modeste, et par le travail.

C'est l'instruction et la propriété qui donneront à chacun la capacité et la volonté d'exercer les droits civiques et non plus la fortune et la naissance. Le bouleversement social de la Constituante est à cet égard, considérable.

Mais c'est alors qu'apparaît une division dans l'assemblée: la fraction Sieyès-Talleyrand-Mirabeau, et la fraction de la cour représentée par Thouret.

Le 1er août 1789, candidat de la gauche, Sieyès est battu de 4 voix par Thouret à la présidence de l'Assemblée. Talleyrand sera élu avant lui, le 16 février 1790 et pour 15 jours, mais Sieyès le sera ensuite et à son tour, du 8 au 21 juin 1790.

On arrive à la séance dans l'enthousiasme, de la nuit du mardi 4 août 1789. Il fut préparé un catalogue de réformes, aboutissant à la suppression des privilèges. Les débats tumultueux se prolongèrent jusqu'au 11 août.

Le 10 août 1789, fut abordé la très importante question de la dîme du clergé. Un «Comité des dîmes» fut mis en place le 11 août dont Talleyrand et Sieyès firent partie. L'assemblée voulait la suppression pure et simple de cet impôt. Contre toute attente, Sieyès s'y opposa, et proposa au contraire et au nom du droit sacré de propriété, son rachat. Représentant un revenu de 60 à 80 millions, le rachat du capital correspondant se serait élevé à 1500 à 1600 millions, ce qui aurait permis un amortissement de la dette (Paul Bastid p. 83).

On le blâma de cette proposition et c'est la suppression pure et simple qui fut adoptée. Dumont nous dit que peu s'en fallut qu'il ne fût sifflé et hué. Profondément vexé, Mirabeau lui répliqua: «Mon cher abbé, vous avez déchaîné le taureau et vous vous plaignez qu'il frappe de la corne!». On reprocha alors au promoteur et initiateur de la révolution,

d'être le défenseur du Clergé alors qu'il réclamait l'abolition de ses privilèges. La dîme était l'impôt le plus onéreux pour l'agriculture. Mais comme elle représentait 70 millions de rente, il ne voulait pas en faire cadeau aux propriétaires terriens, mais les obliger à la racheter. Il prononça alors un célèbre discours sur ce rachat de la dîme (Bastid, p. 100 et s.). Talleyrand intervint dans le débat et se rallia à un autre projet, celui de Chasset, qui prévoyait que les dîmes ecclésiastiques seraient supprimées et qu'en contrepartie, il serait pourvu à l'entretien des ministres du culte et à leurs dépenses. Ceci devint l'article 5 du décret sur l'abolition des privilèges, qui fut définitivement adopté le 11 août 1789.

Quelques jours plus tard, Sieyès publie un écrit: Observations sommaires sur les biens ecclésiastiques où il défend l'ensemble des propriétés du clergé contrairement à Talleyrand qui lui était un ardent partisan de la nationalisation. Dès le 6 août, Buzot, Alexandre de Lameth, le marquis de Lacoste, et d'autres, avaient demandé l'aliénation des biens du clergé. Sieyès fut écrasé dans cette lutte et l'assemblée nationalisa les biens du clergé. Talleyrand, s'en était fait le principal avocat, comme nous allons le voir.

Du 20 août au 27 août se déroula la discussion relative à la Déclaration des Droits de l'Homme (Neton p.113). La déclaration finalement adoptée subit l'influence prépondérante de Sieyès même si sa rédaction définitive n'est pas de lui seul. Elle porte sa marque et les contemporains considéraient qu'elle était son œuvre.

Fut abordée ensuite, jusqu'au 29 septembre 1789, l'œuvre proprement rédactionnelle de la constitution, le principal objet de l'Assemblée (Neton p. 114 et s.). Talleyrand comme Sieyès furent parmi les principaux acteurs de ces séances.

Opposition de Talleyrand et de Sieyès à propos des biens du Clergé

Le 10 octobre 1789, c'est le Talleyrand

financier qui défend et dépose une importante motion sur l'emploi des biens du Clergé pour combler le déficit, au grand scandale et sous les huées d'une partie du clergé: «L'Etat depuis longtemps est aux prises avec les plus grands besoins; nul d'entre nous ne l'ignore; il faut donc les grands moyens pour y subvenir. Les moyens ordinaires sont épuisés; le peuple est pressuré de toutes parts; la plus légère charge lui serait à juste titre, insupportable. Il ne faut pas même y songer. Des ressources extraordinaires viennent d'être tentées, mais elles sont principalement destinées aux besoins extraordinaires de cette année, et il en faut pour l'avenir, il en faut pour l'entier rétablissement de l'ordre. Il en est une, immense et décisive, et qui, dans mon opinion (car autrement je la repousserais), peut s'allier avec un respect sévère pour les propriétés. Cette ressource me paraît être tout entière dans les biens ecclésiastiques...

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de discuter longuement la question des propriétés ecclésiastiques. Ce qui me paraît sûr, c'est que le clergé n'est pas propriétaire à l'instar des autres propriétaires, puisque les biens dont il jouit (et dont il ne peut disposer) ont été donnés, non pour l'intérêt des personnes, mais pour le service des fonctions...

Si la Nation assure soigneusement à chaque titulaire, de quelque nature que soit son bénéfice, cette subsistance honnête, elle ne touchera point à sa propriété individuelle; et si, en même temps, elle se charge, comme elle en a sans doute le droit, de l'administration du reste; si elle prend sur son compte les autres obligations attachées à ces biens telles que l'entretien des hôpitaux, des ateliers de charité, les réparations des églises, les frais de l'éducation publique, etc.; si surtout elle ne puise dans ces biens qu'au moment d'une calamité générale, il me semble que toutes les intentions des fondateurs seront remplies et que toute justice se trouvera avoir été sérieusement accomplie.

Ainsi, en récapitulant, je crois que la Nation, principalement dans une détresse générale,



H. de Talleyrand Périgord,
Archevêque de Paris.

Né à Paris, en 1756.

A Paris chez Jean Rue St Jean de Beauvais N° 11.

peut, sans injustices,

-1) disposer des biens des diverses communautés religieuses qu'elle croira devoir supprimer, en assurant à chacun des religieux vivants le moyen de subsister;

-2) faire tourner à son profit, dès le moment actuel, toujours en suivant l'esprit général des fondations, le revenu de tous les bénéficiaires sans fonction qui sont vacants;

-3) réduire dans une proportion quelconque les revenus actuels des titulaires, lorsqu'ils excéderont telle ou telle somme, en se chargeant d'une partie des obligations dont ces biens ont été frappés dans le principe». Cette motion de Talleyrand donna lieu à un projet de loi de 21 articles. Le *Moniteur Universel* du 10 novembre 1789 écrit: «Ce fut un évêque qui osa porter le premier coup au colosse sacré; ce prélat, le plus jeune, le plus intrépide et le plus éclairé du collège épiscopal, était M. de Talleyrand, évêque d'Autun». L'abbé Maury marquera sa désapprobation, ce qui donnera lieu à l'une des plus célèbres joutes oratoires de l'Assemblée.

Mais le 2 novembre 1789, par 568 voix contre 346, le projet est adopté et l'assemblée décrète que tous les biens ecclésiastiques sont, sans indemnité, à la disposition de la Nation (Bastid p.85, Bredin p. 193). C'est ici une différence capitale entre les actions de Sieyès et de Talleyrand, tous deux les plus impliqués dans cette réforme. Sieyès, qui n'intervint que très peu dans le débat en raison de la sourde indignation provoquée par sa position, voit dans cette confiscation - et les événements à venir lui donneront raison - le risque de déclenchement d'une contre-révolution mettant en péril les acquis à ce jour et menaçant gravement la tranquillité publique par le schisme qui va en résulter. Il y voit aussi une grave entorse au sacro-saint principe du caractère inaliénable du droit de propriété, consacré par la déclaration des droits et par la constitution encore en gestation. Cela lui sera gravement reproché et va provisoirement affaiblir sa position au sein de l'assemblée.

Comme le dit Emmanuel de Waresquiel (p. 135) «En plaidant et en faisant adopter cette réforme, Charles-Maurice n'a pas mesuré les conséquences, en pleine révolution, d'une telle mise sous tutelle du clergé par la nation. Il devra par la suite en assumer le poids».

Par contre en bon financier qu'il est avant tout, Talleyrand va prendre position contre l'émission d'une nouvelle monnaie gagée sur les biens du clergé, l'assignat, cette nouvelle monnaie qui chassera l'ancienne et qui entraînera la nation dans une funeste spirale inflationniste, accroissant la pauvreté des plus pauvres, déséquilibrant le cours du change, et aggravant le poids de la dette, provoquant la disparition des espèces, le numéraire fictif chassant le numéraire réel (Lacour-Gayet p. 125).

Le 4 décembre 1789, Talleyrand prononce un long discours très technique et dans sa spécialité de financier, sur le projet de conversion de la Caisse d'Escompte, fondée par Turgot et son ami Panchaud, en banque nationale, ce qui deviendra plus tard la banque de France.

Le 28 janvier 1790, Talleyrand intervient en faveur des Juifs de France, réclamant pour eux une égalité des droits politiques. Son intervention courageuse déclencha de véritables huées dans les rangs d'une assemblée réticente. Il dit alors en séance: «Votre comité de Constitution a pensé que, sans rien préjuger sur la question de l'emploi des Juifs prise dans sa généralité, il était juste et convenable de décréter en ce moment que les Juifs à qui les lois anciennes accordaient la qualité de citoyen, la conservent». Un décret fut alors adopté en conformité avec cette intervention courageuse pour l'époque.

En mars 1790, il rédige et présente un projet sur l'uniformité des poids et mesures (Lacour-Gayet p. 124). Il écrit: «L'importance de cette réforme s'offrit au génie actif de M. Turgot... Vous ferez aujourd'hui ce que ce grand homme regretta de n'avoir pu faire».

Les 9 et 11 février 1790, il lut en séance un

brillant exposé qu'il rédigea sur les travaux accomplis par l'Assemblée jusqu'à ce jour et en 9 mois de séance, pour l'information générale de la population. Il résuma dans son compte-rendu l'œuvre réalisée au cours de cette période (Lacour-Gayet p. 123); Il conclut: «Quelle époque que celle à laquelle nous sommes enfin parvenus! Quel honorable héritage vous avez à transmettre à votre postérité! Elevés au rang des citoyens, admissibles à tous les emplois, censeurs éclairés de l'Administration quand vous n'en serez pas les dépositaires; sûrs que tout se fait et par vous et pour vous; égaux devant la loi; libres d'agir, de parler, d'écrire; ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune: quelle plus belle condition! Pourrait-il être encore un seul citoyen vraiment digne de ce nom qui osât tourner ses regards en arrière, qui voulût relever les débris dont nous sommes environnés pour en contempler l'ancien édifice?».

Et il termine: «Pour nous, poursuivant notre tâche laborieuse, voués, consacrés au grand travail de la Constitution, votre ouvrage, autant que le nôtre, aidés de toutes les lumières de la France et vainqueurs de tous les obstacles, convaincus et d'avance heureux de votre prochain bonheur, nous mettons entre vos mains ce dépôt sacré de la Constitution, sous la garde des vertus nouvelles dont le germe enfermé dans vos âmes vient d'éclorre aux premiers jours de la liberté».

C'est peu de jours après cette communication, que par 373 suffrages sur 603 votants, Talleyrand est élu pour 15 jours, la seconde quinzaine de février 1790, président de l'assemblée, avant Sieyès, qui le sera à son tour du 8 au 21 juin 1790.

Talleyrand insiste pour souligner à ses auditeurs de la salle du Manège, tous les bienfaits des réformes accomplies à ce jour, mais semble parfaitement conscient des menaces qui se profilent. Sieyès lui aussi en était conscient, et c'est bien la raison pour

laquelle il s'était opposé à la nationalisation des biens du clergé et à la suppression pure et simple de la dîme.

En février 1790, les vœux religieux sont interdits et les ordres contemplatifs supprimés. Sieyès se tait encore mais désapprouve cette mesure qui va susciter des forces violentes contre la Révolution.

Le 20 janvier 1790, Sieyès présente un projet de loi sur la presse. «L'Ami du peuple» de Marat s'acharnait sur les constituants et sur leurs idées. Il fallait donc instituer une réglementation instituant des délits de presse. Toute personne est libre d'écrire et d'imprimer ce que bon lui semble, à la condition de ne pas nuire aux droits d'autrui. Il s'agit de protéger la presse, mais à ce stade le projet n'est pas encore adopté. La loi sur la presse sera adoptée en 1796, conformément aux idées de Sieyès.

En mars 1790, il communique un projet d'organisation judiciaire, à la demande du Comité de constitution. Les cahiers de doléances faisaient pour la plus part, état des graves carences de l'organisation judiciaire: jugements arbitraires et iniques, dénis de justice, justice trop chère, trop lente, protectrice des grands. En 179 articles, son projet suscite un débat passionné, dans une assemblée dominée par des avocats. La loi sera votée les 16-24 août 1790, et elle retiendra la plupart des idées de son auteur: unité du système judiciaire, condamnation des juridictions d'exception, affirmation de l'indépendance de la justice, élection des juges et suppression de la vénalité des offices, double degré de juridiction.

Un débat surgit à propos de l'institution du jury: Sieyès voulait un jury civil et un jury criminel. Mais seul le jury criminel est finalement retenu par l'assemblée.

Le 12 avril 1790, il fonde le «Club de 89» pour combattre l'influence des Jacobins.

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée Constituante adopte le projet présenté par son «Comité

Ecclésiastique» auquel participait Talleyrand (Waresquiel p. 132) et adopte la Constitution civile du Clergé. Sieyès désapprouve encore, considérant qu'il y a atteinte aux droits de l'homme. Ce fut alors le début de la guerre entre la Révolution et l'Eglise. Bien sûr, le pape Pie VI les condamnera publiquement en mars 1791. Un décret du 27 novembre 1790 donne 2 mois aux prêtres pour prêter le serment de fidélité. 7 évêques seulement acceptent de jurer, au nombre desquels se trouve Talleyrand qui prêta serment le 28 décembre 1790, après que le roi, contre son gré, se soit rangé à cette obligation. Il devenait ainsi évêque constitutionnel. Trois semaines après en janvier 1791, il adressa au Roi sa lettre de démission de l'évêché d'Autun, prétextant de sa nomination comme administrateur du département de Paris. Il sera remplacé par l'abbé Gouttes. On peut se poser la question sur la régularité des consécrations des deux évêques constitutionnels faites par ses soins, le 24 février suivant, dont l'abbé Marolles au siège de Soissons. Dans ses mémoires il relatara avoir donné sa démission après, par crainte d'être assassiné, suivant certains de ses biographes. Ainsi Talleyrand porta l'habit ecclésiastique pendant 21 années, entre son entrée à St Sulpice et sa démission épiscopale (Lacour-G. p. 132).

Par contre il ne prendra pas part à la question du serment de fidélité à cette constitution (Lacour-G. p. 127). Du 8 au 21 juin 1790, Sieyès est président de l'Assemblée nationale. Il est élu contre Le Peltier de Saint-Fargeau. La présidence ne durait que 15 jours. Certains présidaient plusieurs fois. La Constituante eut ainsi 60 présidents.

Le 14 juillet 1790 se déroule la première grande fête de la Révolution qui célèbre l'anniversaire de la prise de la Bastille. Les écrits relatant cette commémoration, au moyen d'une messe au Champ de Mars célébrée par Talleyrand sont innombrables: -long cortège depuis la Bastille jusqu'au Champ de Mars, dès 7h du matin, municipalité parisienne en tête, suivie de 60 000 fédérés,

gardes nationaux des départements. 300000 parisiens sont rassemblés sous la pluie, depuis 6h du matin.

-300 prêtres vêtus d'aubes blanches. A leur tête, mitre en tête et crosse en main, Monseigneur d'Autun, désigné par acclamations pour le suprême honneur de célébrer la messe de la fédération, entouré de ses deux assistants, le fidèle abbé Desrenaudes, et l'abbé Louis. C'est aussi la glorification de la Constitution.

-son frère Archambaud est présent au pied de l'autel en habit doré, épée au côté.

-la messe finie, bénédiction pontificale des 80 drapeaux des gardes nationales et Te Deum repris par 1200 musiciens.

-celui-ci achevé, prestation de serment par La Fayette, suivi de son état-major, jurant fidélité à la Nation, à la loi et au roi.

-déclaration du roi, qui, montant à la tribune, prononça d'une voix forte: «Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'Etat, à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par moi». La reine se levant à son tour, prend le Dauphin dans ses bras, le présente au peuple en disant: «Voilà mon fils. Il se réunit ainsi que moi dans les mêmes sentiments». (Vie du baron Louis, Gignoux, p. 29 et s.).

-le «par pitié, ne me faites pas rire», adressé au passage à La Fayette, est resté célèbre dans l'imagerie populaire, même si le mot n'est peut-être pas authentique.

Et pourtant, 2 jours auparavant, Talleyrand avait voté la constitution civile du clergé, ce que le roi ne lui pardonna pas. En septembre 1790, l'Assemblée dissout les Parlements, relégués à plusieurs reprises, comme institution d'ancien Régime paraissant suspecte.

Le 28 décembre 1790, Talleyrand prêta serment à la Constitution, en informa les prêtres de son diocèse dans les termes appropriés et démissionna.

En janvier 1791, Talleyrand est nommé, en même temps que Sieyès, administrateur au

Directoire du département de PARIS, ville alors en pleine guerre religieuse. C'est la raison qu'il invoquera pour démissionner de son évêché. En mars 1791, Sieyès refuse de se présenter aux élections pour l'évêché de Paris alors qu'il y était fortement invité.

Le 2 avril 1791, c'est la mort de Mirabeau, qui était lui aussi membre du Directoire du département qui va faire un grand vide parmi ses confrères. Il semble que Talleyrand ait voulu alors infléchir un peu le cours de la Révolution, comme le voulait aussi Mirabeau.

Talleyrand devait reconnaître plus tard son erreur à propos de la constitution civile du clergé, en écrivant: «Je ne crains pas de reconnaître ici, quelque part que j'aie eu dans cette œuvre, que la constitution civile du clergé, décrétée par l'assemblée constituante, a été peut-être la plus grande faute politique de cette Assemblée» (Lacour-G. p.126).

Le 11 avril 1791, le directoire de Paris, dont font partie Talleyrand et Sieyès, prend un arrêté disposant que les prêtres insermentés, et donc réfractaires, pourront tout de même librement officier dans des «édifices particuliers». C'était là reconnaître un culte catholique distinct du culte officiel. Sieyès est soupçonné d'être le rédacteur de cet arrêté et vient s'en expliquer à la tribune. Il dit: «Par le moyen des mesures que nous avons prises, nous pourrions dire aux réfractaires: pourquoi vous cachez-vous? Voulez-vous faire croire que vous êtes persécutés? Vous ne l'êtes pas!» Sieyès affirme ainsi la liberté religieuse comme une évidence.

Le 7 mai 1791, Talleyrand intervenait à son tour sur le même sujet, par un brillant discours à l'Assemblée, sur le droit, pour les prêtres insermentés et réfractaires - droit reconnu indirectement dans la «Déclaration des Droits» - de dire la messe, mais seulement dans les églises constitutionnelles, estimant que l'église constitutionnelle était l'église catholique dans toute sa pureté (Lacour-G. p. 137). Il tente par là de réduire seulement le risque d'accusation de schisme qui pesait

alors sur le pays.

Cette restriction ne donna pas satisfaction à Sieyès qui veut aller beaucoup plus loin, et que cette autorisation soit générale. Il invoque à nouveau la liberté religieuse, la menace des troubles sociaux qui s'aggravent partout et invoque à son tour l'accord parfait de l'arrêté avec la Déclaration des Droits de l'Homme. L'Assemblée, impressionnée par la force de persuasion de l'abbé Sieyès, vote le décret dit de «tolérance», de la liberté des cultes et de la coexistence de deux Eglises catholiques. Mais Sieyès aura tout fait pour éviter le risque d'affrontements sanglants qui vont se dérouler par la suite. Jean-Denis Bredin écrit: « l'abbé Sieyès avait rêvé que sa révolution fût celle de la tolérance, de la liberté des cultes, de l'indifférence à l'égard des religions. N'était-ce plus que l'utopie d'un prêtre trop laïc, dans des temps restés trop religieux » (p. 198).

Et les événements se succèdent: le 17 juin 1791, c'est la fusillade du Champ-de-Mars. Pour la première fois la garde nationale avait tiré sur le peuple. Le 19 juin - veille de la fuite du Roi- Sieyès est violemment pris à partie aux Jacobins, au motif qu'il aurait eu le projet scélérat, mais impensable de sa part, de vouloir rétablir la noblesse et instituer 2 chambres. Danton à son tour stigmatise le prêtre qui a défendu la dîme. Mais il est sûr que Sieyès était à cette période de 1791 encore monarchiste. Il est possible qu'il ait songé à ce moment là au duc d'Orléans, ce qu'à la lecture de ses biographies on est tenté de penser.

Le 3 septembre 1791, la Constitution est enfin rédigée. Talleyrand, qui ne sera jamais un constitutionnaliste contrairement à Sieyès, l'a estimée «un monstre impraticable».

Le 12 septembre 1791, Louis XVI annonce à l'Assemblée son acceptation de la Constitution, ultime victoire de la médiation de nos deux Sulpiciens. Sa faute a été de s'enfermer ensuite dans la solitude, alors qu'il aurait pu jouer pleinement son rôle

de monarque constitutionnel, voulu par la Constitution.

La nouvelle organisation territoriale de la France, votée le 22 décembre 1789, avec la création de 83 départements et 44 000 municipalités, se mettait progressivement en place: municipalités- districts- départements, qui remplaçaient les divisions territoriales en baillages- sénéchaussées- pays d'état et pays d'élection.

L'organisation territoriale était alors complexe et ne convenait plus au système représentatif:

- diocèses pour le religieux,
- gouvernements pour le militaire,
- baillages pour le judiciaire,
- généralités pour l'administratif.

Avant Sieyès, Turgot et Condorcet avaient planché sur la question. Il fallait dorénavant une base territoriale uniforme pour l'organisation politique, l'organisation administrative et l'organisation municipale: cantons d'abord, communes ensuite et départements qui vont finalement être à la base de tout le système. Ce ne fut pas finalement le plan de Sieyès qui fut retenu car trop détaillé, mais il contribua grandement à la mise en place de la structure nouvelle.

Les 10, 11 et 19 septembre 1791, Talleyrand va lire son volumineux «Rapport sur l'instruction publique», au nom du Comité de Constitution. Lacour-Gayet nous dit: «L'esprit philosophique de ce rapport, son caractère encyclopédique, sa méthode rigoureuse, la nouveauté et la fécondité des vues qui y sont exposées en font l'un des meilleurs parmi les écrits qui portent la signature de Talleyrand. Gouverneur Morris le note dans son journal: «L'éducation nationale est la marotte de l'évêque». Gratuité de l'école primaire, liberté aux enfants de choisir leurs études dans les collèges, les spectacles, les fêtes et les arts font partie intégrante de l'enseignement, les maîtres sont élus, chaque chef-lieu de département devra comporter une bibliothèque publique.

Le tout contrôlé par un corps permanent d'inspecteurs. Au sommet de l'édifice, l'Institut National, divisé en sections.

Le 30 septembre 1791 se tient la dernière séance de la Constituante, pour laisser la place à partir du 1er octobre à la Législative, qui va ouvrir la période à la guerre et à tous les plus sinistres débordements sanguinaires, que ni Talleyrand ni Sieyès n'avaient voulu.

La Constituante, sur la proposition de Robespierre, avait décidé que ses membres ne seraient pas rééligibles à la Législative. Les héros sont fatigués. Sieyès s'est retiré à Auteuil.

Talleyrand, qui a 37 ans et est connu pour son admiration pour l'Angleterre qu'il conservera toute sa vie, se fait envoyer en première mission à Londres le 14 janvier 1792. Il fut présenté à Pitt qu'il connaissait déjà, le 28 janvier, avec pour mission de sonder l'Angleterre sur sa neutralité en cas d'entrée en guerre contre l'Autriche. Il revint le 10 mars sans rien avoir obtenu d'autre que des manifestations de froideur et une fin de non-recevoir de George III. Il y retourna le 29 avril 1792 en possession d'une lettre d'introduction de Louis XVI, mais nous ne sommes plus ici à la période dite d'ouverture de la Révolution.

Pendant 4 ans l'activité de Sieyès sera réduite. Pendant la législative, il vit retiré à Auteuil. Il était devenu selon le mot de Robespierre, la «taupe de la révolution». Lorsque on lui demandait ce qu'il avait fait pendant toute la durée de la convention, il se bornait à répondre «j'ai vécu» et c'était tout. Soulignons toutefois l'activité du «Comité d'instruction publique» qui servait de retraite aux sages pendant les temps orageux de la convention. On avait repris en décembre 1792, le plan de Condorcet qui avait déjà été présenté à la législative et qui prévoyait 5 degrés d'instruction. Déjà sous la Constituante, Talleyrand avait présenté un volumineux rapport sur l'instruction publique.

Paul Bastid, spécialiste de Sieyès estime que ce plan a été largement inspiré par Sieyès. En de très nombreuses circonstances nous voyons donc nos deux Sulpiciens agir de concert (p. 144).

Concernant Sieyès, trois choses lui appartiennent, dira Talleyrand en 1833: l'abolition des ordres, l'organisation de la garde nationale, la division de la France en départements.

Quant à Talleyrand, devenu indésirable en Angleterre au cours de son troisième séjour, il partit pour le Nouveau Monde, direction Philadelphie.

Deuxième période: Talleyrand et Sieyès à la clôture de la Révolution

Talleyrand, parti pour Philadelphie le 3 février 1794, est enfin de retour d'Amérique et débarque à Hambourg le 31 juillet 1796. Il avait quitté Paris depuis 4 ans. Il y retrouve Adélaïde de Flahaut, Mme de Genlis et le jeune duc d'Orléans, justement en partance pour Philadelphie. Il y retrouve aussi Charles Reinhard qui a servi à Londres sous ses ordres et prendra sa suite au ministère des relations extérieures peu avant le 18 Brumaire.

Il arrive ensuite à Paris, y retrouve ses amis Roederer qui siégeait avec lui à l'Assemblée Nationale, Mme de Staël qui va l'introduire chez Barras, Garat, Cabanis et Daunou, qui siègent au conseil des 500, Destutt de Tracy.

Charles-Maurice n'a aucun rôle actif à son retour d'émigration, mais il est toujours membre de l'Institut avec Sieyès. Il aspire à être ministre et fait tous ses efforts à cette fin. Il écrit en février 1797 à Mme de Staël « Je fais des vœux pour le succès de la République; je déteste plus que jamais l'aristocratie ». Et cette déclaration est bien dans l'esprit de Sieyès. Il échappa de justesse au coup d'état et à l'épuration royaliste de Fructidor, grâce à Mme de Staël.

Peu après son retour il prononce à l'Institut, dont il a été nommé Secrétaire de la Classe des sciences politiques, deux importants discours qui vont attirer l'attention sur lui:

-celui du 4 avril 1797: « Relations commerciales des Etats-Unis avec l'Angleterre »

-celui du 3 juillet 1797: « Les avantages à retirer des colonies nouvelles dans les circonstances présentes ». Talleyrand présente alors dans son mémoire les avantages que pourrait représenter une conquête de l'Egypte tant sur le plan économique que scientifique, avec la possibilité d'affaiblir l'Angleterre en s'emparant de la route des Indes.

Mais c'est en financier qu'il est avant tout, qu'il se fait le plus remarquer par la publication d'un plan de réforme, prévoyant la création de Titres financiers intitulés « Cédules hypothécaires », représentatifs de la valeur des propriétés nationales, qui sont encore à vendre. Ces titres seraient ensuite escomptés auprès d'une banque spécialement constituée à cet effet, ce qui permettrait une nouvelle circulation monétaire permettant le financement de l'emprunt dont le Directoire a besoin. Barras prend alors conscience qu'il constitue le candidat idéal. Il est présenté à Barras par Mme de Staël dans les premiers mois de 1797. On connaît aussi l'épisode relaté dans ses mémoires de son accession au pouvoir après un dîner de 5 couverts chez Barras à Suresnes... Il se porte candidat au Ministère des Relations Extérieures et celle-ci se joue entre le 13 juin et le 16 juillet 1797. Les négociations de paix avec l'Angleterre et avec l'Autriche servent de cadre à la discussion sur sa candidature avec les 5 directeurs.

A 44 ans, en juillet 1797, avec 3 voix pour et 2 voix contre, il est élu Ministre des Relations Extérieures en remplacement de Charles Delacroix, nommé ministre en Hollande. C'est un record pour ce rentré d'émigration, resté grand seigneur d'ancien régime, dans cette république qu'il méprise sûrement.

Le lendemain de sa nomination, il se rend au Luxembourg, pour remercier les Directeurs:

«Nous tenons la place. Il faut faire une fortune immense. Une immense fortune».

Le 19 juillet 1797, il s'installe au Ministère des Relations Extérieures, hôtel de Galliffet, situé entre la rue de Grenelle et la rue du Bac, aujourd'hui ambassade d'Italie. Il faut savoir qu'à cette époque, les ministres sont révocables quasiment « ad nutum » et sont pieds et poings liés entre les mains de l'exécutif constitué par le Directoire. Le ministre se borne à conseiller et à exécuter. Reubell est au Directoire chargé des relations extérieures.

C'est peu après, le 3 septembre 1797 qu'éclate le coup d'état de Fructidor (18 fructidor an V): déportation de prêtres en Guyane ou internement dans les îles de Ré et d'Oléron. Et le 17 octobre 1797, un mois après le coup d'état, Bonaparte signe de sa propre autorité, le traité de Campoformio. Sous les ordres de Talleyrand et curieusement, Sieyès est envoyé à Berlin en mai 1798, pour obtenir la neutralité de la Prusse; Garat est à Naples, Truguet est à Madrid, Guinguenot est à Turin.

Dans ses rapports au Directoire, il donne constamment des conseils de prudence. Mais il avait une grande force dans la parfaite maîtrise de tous les mécanismes financiers du moment, ce qui va l'entraîner très loin, trop loin. Se servant abondamment de la caisse noire du ministère, il va monter à Londres une officine de propagande contre Pitt. Il va jusqu'à fonder un journal nommé «L'Indépendant» devenu ensuite «L'Argus» au moment de la paix d'Amiens, et servant à propager vraies et fausses nouvelles, jusqu'à se faire prendre en flagrant délit avec l'affaire «XYZ»: une mission diplomatique américaine, dont les trois lettres servaient à désigner les trois négociateurs, fut envoyée à Paris pour négocier les conditions du remboursement des dettes américaines provenant de la guerre d'indépendance.

Cette mission dut comprendre que pour parvenir jusqu'au cabinet du ministre, il

convenait de verser de l'argent, ce qui provoqua une flambée anti-française de la part des Etats-Unis.

Très vite, dès juillet 1797, Barras orchestre les premières relations entre Talleyrand et Bonaparte. Le Directoire était à cette époque, menacé par un coup de force du parti royaliste. Le 4 septembre 1797, Barras, Reubell et La Revellière, éliminent les deux autres directeurs, Barthélémy et Carnot ainsi que 140 députés royalistes. Bonaparte prête main forte à l'opération en dépêchant d'Italie Augereau qui va assurer la partie militaire du coup de force. Tout ce monde sera déporté en Guyane. Talleyrand n'a pas été étranger à l'opération, et une importante correspondance fut entretenue avec Bonaparte.

Le 6 décembre 1797, Bonaparte, de passage à Paris, rencontre Talleyrand pour la première fois, dans son hôtel de la rue du Bac. Le principal souci du moment, qui aura finalement été celui de tous les principaux acteurs de la Révolution et surtout de Sieyès est celui du renforcement de l'exécutif. Dès ce moment, Bonaparte, qui n'a que 28 ans, a le souci de s'en emparer.

Le 10 décembre 1797, Talleyrand présente Bonaparte au Directoire, au cours d'une brillante cérémonie au Luxembourg. Il est officiellement l'introduit du général.

Mais Bonaparte, auréolé de gloire par ses victoires en Italie, devenait gênant pour le Directoire, qui n'eut alors de cesse que de l'éloigner. C'est alors l'ouverture de la campagne d'Egypte le 19 mai 1798. Talleyrand est encore ministre des relations extérieures et Sieyès est envoyé à Berlin comme ambassadeur extraordinaire près la cour de Prusse le 8 mai 1798. Talleyrand lui écrit la lettre qu'il attendait: «Il est, mon cher ami, dans vos habitudes de vous lever à 10 heures. En vous donnant une demi-heure pour vous habiller et pour déjeuner, et autant pour venir chez moi, je ne vous gênerai pas trop en vous demandant d'être





Sicily Directura,
encl and costume -
Gradura colorice,
anonyma.

aux Relations Extérieures à 11 heures. J'ai à vous parler. Je vous embrasse et vous aime. Talleyrand» (Bredin p. 405). Sieyès adresse alors aux 500 sa démission de nouvel élu.

C'est Talleyrand qui explique alors à Sandoz-Rollin, ministre de Prusse à Paris, les raisons de cette étonnante nomination: «C'est un de mes amis qui a été fort avant dans la Révolution, qui en est très dégoûté, et qui est aujourd'hui autant exagéré contre qu'il a été exagéré pour elle: c'est le député Sieyès. J'attache beaucoup d'importance à ce qu'il soit admis et accueilli avec distinction à votre Cour; vous pouvez être assuré qu'il emploiera ses talents et son esprit à complaire et à marquer l'estime particulière qu'il fait d'un gouvernement édifié par Frédéric II et régi par son successeur avec autant de dignité et de gloire. Désabusé sur les républicains modernes, bien plus encore que sur les républiques, il voudrait s'éloigner de sa patrie qui n'a plus aucun intérêt pour lui».

La mission de Sieyès était difficile. La situation avec la Prusse demandait une intervention urgente, à la suite de la position dans laquelle on se trouvait avec l'Autriche à la suite de Campoformio. Et Talleyrand rêvait que la Prusse s'alliât avec la France. Sieyès, qui avait toujours été un admirateur de la culture Allemande, rêvait de la même chose. Les dépêches envoyées par Talleyrand à Sieyès, ministre plénipotentiaire à Berlin, sont conservées aux Archives nationales. Il faut à tout prix empêcher la Prusse de se rapprocher de l'Autriche. Mais les campagnes militaires de la France étaient telles à cette époque qu'il n'étaient plus possible aux Hohenzollern d'envisager une alliance avec la France: en mars 1799, Jourdan avait franchi le Rhin et le 12 mars le Directoire avait déclaré la guerre à l'Autriche. Sieyès avait toutefois gagné la neutralité de la Prusse, à défaut de son engagement à nos côtés. Mais un nouveau danger surgit alors: l'alliance anglo-russe.

En juin 1798, Bonaparte est en Egypte. En avril 1799, alors qu'il est encore à Berlin,

Talleyrand annonce à son ambassadeur qu'il vient d'être élu député de l'Indre-et-Loire lors du renouvellement partiel des assemblées. Il songe à rentrer en France. Dans la nuit du 28 au 29 avril 1799, 2 plénipotentiaires français revenant de Rastadt, sont assassinés, ce qui augmente encore son dégoût. En mai, il reçoit enfin le courrier officiel de Talleyrand, qu'il attendait:

«Citoyen, c'est demain et après-demain que sera faite la nomination d'un Directeur. Vous permettrez que j'aie peu de doute sur le résultat de l'élection. Dans le cas où vous accepteriez ce nouveau témoignage de l'estime et de la confiance nationales, je ne puis m'empêcher de vous dire que l'horrible événement de Rastadt est un avertissement qu'il ne nous est point permis de dédaigner, et que vous ne devez pas hésiter à accepter, à demander même, une escorte pour atteindre par Wesel le territoire de la République».

Le 16 mai 1799, Sieyès est élu Directeur, en remplacement de son vieil ennemi Reubell éliminé par le tirage au sort. Le lendemain 17 mai, Bonaparte lève le siège de Saint-Jean-d'Acre.

Le 7 juin 1799, Sieyès arrive à Paris pour prendre ses fonctions au Directoire. Le ministre de l'Intérieur est venu le recevoir en personne. On le conduit aussitôt au Luxembourg où le Directoire et ses ministres, dont Talleyrand, l'attendent dans la grande salle des séances. On tire même 12 coups de canon. Le ministre de Suède écrit: «Il n'y a pas de souverain dont l'avènement au trône dans des circonstances difficiles ait causé une sensation plus grande». On l'attend comme un sauveur mais il est épuisé et ne peut se rendre à l'invitation à dîner chez son ami Merlin de Douai, président du Directoire. Mais Sieyès sait bien que c'est en réalité Barras, qui le déteste, qui domine le Directoire.

Le 20 juillet 1799, Talleyrand, pris dans la tourmente d'affaires de corruption, démissionne de ses fonctions.

Et c'est alors que Sieyès comme Talleyrand vont véritablement entrer dans l'action. Ils vont tous deux développer d'exceptionnels talents de médiateur et vont faire preuve d'un extraordinaire sang-froid. C'est le coup d'état du 18 brumaire, si abondamment et si brillamment commenté par tous nos historiens.

Le coup d'état du 18 brumaire (9 novembre 1799)

Schématiquement, la chronologie des événements est la suivante:

-Sieyès veut arrêter la Révolution et projette à cette fin de renverser le Directoire, exécutif corrompu et impuissant. L'anarchie et le désordre étaient partout. La Constitution de l'an III paralysait aussi l'action. D'une durée de 9 ans, il n'était pas possible de la modifier. Il a aussi la hantise du complot jacobin et rêve d'une monarchie représentative avec une nouvelle constitution, pour régénérer le pays. Il avait d'ailleurs la réputation d'être Orléaniste. Il lui fallait donc stopper la Révolution, ce que le Directoire était incapable de faire. Il lui fallait donc recourir au coup de force et pour cela, une «épée».

-Cette épée aurait dû être celle de Joubert, ami et protégé de Sieyès, et brillant général, dont même Bonaparte se méfiait. Mais Joubert venait de se faire tuer en Italie, au pont de Lodi, le 15 août 1799.

-Le 9 octobre 1799, Bonaparte, très au fait de toutes ces difficultés, soucieux avant tout de son ascension et voulant s'emparer du pouvoir civil autant que militaire, touche Fréjus et arrive à Paris le 16 octobre à 6 h du matin.

-Le lendemain, il fait sa visite officielle au Directoire et, le 22 octobre il dîne chez Gohier, nouveau président du Directoire, avec Sieyès. Le pouvoir civil est alors entre les mains de Sieyès beaucoup plus que de Barras. Bonaparte a donc besoin de Sieyès autant que Sieyès a besoin de Bonaparte.

-Lucien Bonaparte, profitant habilement de la gloire de son frère, parvient à se faire élire président du Conseil des Cinq-Cents le 1er brumaire.

-Le plan de coup d'état est l'œuvre de Sieyès. Il est probable que Lucien s'en soit abondamment entretenu avec son frère.

-Le premier conciliabule entre Sieyès et Bonaparte, le 2 brumaire, a été précédé d'une querelle d'étiquette: chacun très susceptible et très orgueilleux, attendait que l'autre fasse le premier pas. Et c'est Talleyrand, qui, en bon médiateur, recommanda à Bonaparte de prendre les devants. La politesse fut rendue à Bonaparte le 3 brumaire par Sieyès, satisfait de la préséance donnée au pouvoir civil. Bonaparte dira plus tard: «Nous avons joué aux tabourets comme de vieilles duchesses». Ils se retrouvèrent ensuite presque quotidiennement, et le 8 brumaire ils dînent ensemble chez Barras. L'alliance est maintenant scellée et ils préparent ensemble la mise en œuvre du plan.

-Le 15 brumaire a lieu un immense banquet de 750 couverts, offert par les deux assemblées, au temple de la victoire (ancienne église Saint-Sulpice) Les réunions clandestines seront ensuite ininterrompues jusqu'au 18 brumaire. Talleyrand, accompagné de Roederer, va plusieurs fois et de nuit, rendre visite à Sieyès, au palais du Luxembourg, où il loge. Talleyrand visite également et dans les mêmes conditions Bonaparte et sert de lien et de médiateur entre les deux parties. Fouché est au courant de ce qui se trame. Il écrira: «Le complot aurait échoué, si je lui avais été contraire». Mais lui aussi est un partisan du complot.

-Les 16 et 17 brumaire, les préparatifs sont mis au point. Bonaparte s'assure du soutien de ses généraux et de la troupe, ainsi que de la neutralité de Bernadotte et de la coopération de Moreau et de Jourdan.

-Le 17 brumaire, Bonaparte dîne chez Cambacérès, ministre de la justice, Joséphine

est de la partie et convie à déjeuner le président Gohier pour le 18 brumaire, afin de tromper son attention. Elle lui fait porter le billet: «Venez mon cher Gohier, et votre femme, déjeuner avec moi, demain à huit heures du matin. N'y manquez pas. Comptez toujours sur ma sincère amitié».

-Sieyès, aidé par Talleyrand, achève de mettre au point le déroulement constitutionnel de l'opération et, par précaution, toujours prudent, il apprend à monter à cheval !

-La nuit du 17 au 18, les «inspecteurs» du Conseil des Anciens ne se sont pas couchés, se réunissent secrètement aux Tuileries et mettent en marche le plan de Sieyès. Une convocation est portée à 7h au domicile de chacun des Anciens, pour une séance extraordinaire à 8h. Sur insistance de Sieyès, on oublie de convoquer quelques députés peu sûrs. Des régiments de cavalerie sont massés aux Champs-Élysées et on imprime en hâte affiches et brochures dont on aura besoin.

-Les Anciens sont donc réunis à 8h00 et leur président, Lemerrier, dénonce avec force et véhémence une conspiration jacobine qui se trame, avec menace de mort sur les députés. «Si des mesures ne sont pas prises tout de suite l'embrasement deviendra général. La patrie est en danger». Conformément à la faculté offerte par la constitution de l'an III, il propose par sécurité le transfert de l'Assemblée à Saint-Cloud. Ils votent hâtivement les décrets préparés par Sieyès, qui sont aussitôt notifiés. Le général Bonaparte est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale, avec ordres de la 17^e division militaire, sous les ordres de Lefèvre.

-Le Conseil des Cinq-Cents est lui aussi convoqué en urgence au Palais Bourbon sous la présidence de Lucien Bonaparte, écoutant, conformément à la Constitution, la lecture du décret des Anciens qui les convoque à Saint-Cloud. Lucien lève

précipitamment la séance, pour éviter tout débat d'une assemblée stupéfaite.

-Reste le Directoire qu'il fallait neutraliser. Sieyès dès le matin s'était rendu à cheval aux Tuileries pour rejoindre Bonaparte et suivre, minute par minute, le déroulement des opérations. Ducos l'avait rejoint. Gohier veut réunir d'urgence le Directoire et ne trouve donc ni Sieyès ni Ducos.

-Vers midi Talleyrand se rend chez Barras, qui était d'ailleurs dans son bain et le fit attendre, et lui soumet une lettre, dans laquelle il se soumet à Bonaparte et donne sa démission de Directeur. Sans aucune preuve il a été dit qu'il aurait touché de l'argent. Toujours est-il qu'il signa. La majorité du Directoire avait ainsi basculé. Vers 15h Gohier et Moulin qui ne pouvaient plus s'opposer à cette majorité, signent à leur tour cette ordonnance nécessaire à la promulgation du décret des Anciens. Sieyès et Ducos démissionnent alors. Gohier et Moulin résistent et sont conduits sous escorte au Luxembourg, confiés à l'énergique protection du général Moreau. Moulin prendra ensuite la fuite le 19 brumaire et Gohier sera libéré le 20 brumaire. Barras partira le soir et sous bonne escorte pour sa propriété de Grosbois.

L'erreur avait été d'étaler le coup d'état sur 2 jours, le deuxième ayant d'ailleurs été moins bien préparé par Sieyès et Bonaparte que le premier. Les 24 heures qui séparèrent le décret des Anciens de la réunion des Conseils à Saint-Cloud avaient permis aux opposants de réfléchir à la conduite à prendre, à se regrouper et se concerter. Et ce fut un miracle si le coup d'Etat ne fut pas manqué. Nous savons comment la journée du 19 brumaire se déroula au château de Saint-Cloud, ancienne propriété du duc d'Orléans. Les Conseils sont convoqués pour midi au château. Les Anciens se tiennent dans la galerie d'Apollon et les Cinq-Cents dans l'Orangerie, reliée au château par une galerie couverte.

-Sieyès et Roger Ducos s'installent au premier

étage du château. Bonaparte les rejoint vers 11h30, pour diriger les opérations et se montre tout de suite très nerveux.

-Talleyrand, accompagné de son ancien secrétaire Desrenaudes, est installé avec Roederer et quelques autres conjurés, dans une maison voisine, louée par le financier Collot. Par prudence et conscient du danger, il avait fait stationner à proximité une voiture de poste pour prendre le large au plus vite. Quant à Sieyès, il avait appris à monter à cheval! Les députés arrivaient les uns après les autres, l'atmosphère était pesante, la pression montait et on savait que le Conseil des Cinq-Cents, présidé par Lucien, était hostile à Bonaparte.

Murat était présent et en alerte, avec 6000 hommes en armes prêts à intervenir.

-La séance des Cinq-Cents s'ouvre à l'Orangerie sous la présidence de Lucien qui ne parvient pas à maîtriser l'assistance. Les cris et les vociférations jaillissent de partout et il est violemment pris à partie.

-Le Conseil des Anciens est lui aussi très agité. La séance s'ouvre à 14h. Sieyès est assuré du soutien de la majorité. Mais la minorité jacobine demande des comptes et exige des précisions sur ce qui se trame. Les démissions des Directeurs sont communiquées à l'Assemblée. Lecture de la lettre de démission de Barras lui est faite. L'idée se fait jour alors que l'on pourrait peut-être coopter Bonaparte. Talleyrand trouve le temps long, Sieyès et Bonaparte sont enfermés dans une pièce glaciale. Sieyès tente d'entretenir un feu de fagots, Bonaparte de plus en plus agité, marche de long en large.

-A 16h, n'y tenant plus, il abandonne Sieyès, et se rend avec ses aides de camp dans la salle de réunion des Anciens, galerie d'Apollon du château. Cette incursion n'était pas illégale, les députés éparpillés faisant à cet instant une pause.

-Se déroule alors le premier acte de l'action

de Bonaparte:

-Les députés sont à cet instant éparpillés dans la salle, certains mêmes sont dehors, et il est difficile dans ces conditions de les réunir spontanément pour les haranguer. Bonaparte va cependant tenter de le faire, avec grande maladresse nous rapportent ses biographes. Il est nerveux, agité, se place au milieu de l'assemblée et dit « Vous êtes sur un volcan... Permettez-moi de parler avec la franchise d'un soldat et ...suspendez votre jugement jusqu'à ce que j'ai achevé... Le Conseil des Cinq-Cents est divisé; il ne reste plus que le Conseil des Anciens. C'est de lui que je tiens mes pouvoirs. Qu'il prenne des mesures! Qu'il parle ! Me voici pour les exécuter. Sauvons la liberté! Sauvons l'égalité!».

Suivant «Le Moniteur», le député du Pas-de-Calais Lenglet l'interrompt en s'écriant «Et la Constitution?». Bonaparte s'arrête alors un temps et, perdant son sang-froid, s'exclame avec violence: «La Constitution, vous l'avez vous-même anéantie. Vous l'avez violée au 18 Fructidor, vous l'avez violée au 22 Floréal, vous l'avez violée au 30 Prairial, elle ne peut plus être un moyen de salut car elle ne obtient plus le respect de personne».

Il s'emporte et tient des propos de plus en plus incohérents: «Si je suis un perfide, soyez tous des Brutus». Il fulmine contre les Cinq-Cents, déclarant qu'il s'y trouve «... des hommes qui voudraient nous rendre la Convention, les comités révolutionnaires et les échafauds». On l'invite alors à citer des noms, et il cite ceux de Barras et de Moulin. Il menace alors «Souvenez-vous que je marche accompagné du dieu de la victoire....» et se retire accompagné de ses généraux et de ses soldats, laissant l'Assemblée totalement stupéfaite.

Il se précipite alors dans l'Orangerie où siègent les Cinq-Cents, qui lui sont en majorité hostiles, ce qu'il sait bien. Ils ont appris également que Bonaparte vient de les injurier aux Anciens. Il fonce résolument, nu-

tête, chapeau et cravache en mains, escorté de 4 grenadiers armés. Déchaînement d'indignation alors. Les cris et les clameurs retentissent: «A bas le dictateur! Hors-la-loi! Vive la Constitution». C'est l'Assemblée toute entière qui d'un même élan se dresse contre lui. Les grenadiers interviennent et la bagarre devient générale. De partout et même des tribunes jaillissent les cris de hors-la-loi. Bonaparte est difficilement saisi par ses soldats, entraîné dehors sans un mot. Il est ramené dans son appartement et y retrouve Sieyès, qui lui conseille alors de faire donner la troupe. Il se ressaisit et va haranguer ses hommes, monte à cheval et hurle que les Cinq-Cents ont voulu l'assassiner. Les soldats, Murat en tête, sont prêts à intervenir. Lucien de son côté se bat intrépidement pour que son frère ne soit pas mis hors-la-loi. Il imagine alors spontanément de jouer un grand coup, qui va finalement sauver la situation.

Il jette théâtralement sa toque et son écharpe sur la tribune en signe de deuil des ses fonctions, qu'il ne peut plus exercer dans ces conditions. Il sort retrouver son frère que Sieyès avait rejoint également. Lucien, très habilement, incarne alors la liberté menacée, et va s'en servir pour protéger son frère en danger. Il monte à son tour à cheval et va haranguer la troupe. Bonaparte reprend alors toute sa ferme assurance: «Soldats, s'écrivit-il, je vous ai menés à la victoire, puis-je compter sur vous?» Les troupes se mettent en marche, entraînées par les deux beaux-frères Leclerc et Murat et pénètrent dans la salle. On connaît la célèbre instruction de Murat à ses hommes: «Foutez-moi tout ce monde dehors». Débandade générale des députés qui évacuent la salle en moins de dix minutes.

Les Anciens ont parfaitement compris la situation étant donné le tumulte qui règne, et réagissent vite en constituant séance tenante une commission exécutive provisoire de trois membres: Bonaparte, Sieyès et Roger Ducos.

-Deux commissions sont chargées de

préparer «les changements constitutionnels nécessités par la situation».

-60 députés, tous jacobins, sont exclus de la représentation nationale.

-A Paris, Fouché fait rouvrir les barrières.

-A Saint-Cloud, Talleyrand lance «Maintenant, il faut dîner!»

-Le coup d'état préparé par Sieyès a réussi malgré les ratés du 19.

La Révolution va être fixée, par une nouvelle Constitution, aux principes qui l'ont commencée. Elle est finie !

Bibliographie

I) Ouvrages généraux, sur les deux périodes

Madame de Staël «Considérations sur la Révolution Française» Tallandier 2000

Paul Bastid «Sieyès et sa pensée», 1ère édition Hachette 1939

Paul Bastid «Sieyès et sa pensée» 2ème édition Hachette 1970, à la lumière des archives retrouvées à Chevreux

Albéric Neton «Sieyès (1748-1836), librairie Académique Perrin 1900

Jean-Denis Bredin, « Sieyès, la clé de la Révolution Française», Editions de Fallois 1988

Emmanuel de Waresquiel, «Talleyrand-Le prince immobile», Fayard 2003

Georges Lacour-Gayet, «Talleyrand » tome 1, Payot 1930

Michel Poniatowski, "Talleyrand et l'Ancienne France 1754-1789", Perrin 1988

Elizabeth et Robert Badinter, «Condorcet-un intellectuel en politique», Fayard 1988

Jean Orioux, «Talleyrand ou le sphinx incompris», Flammarion 1970

Michel Winock, «1789, l'année sans pareille», Perrin 2004

Michel Winock, «Madame de Staël», Fayard 2010

Marc Ferro, «Les révolutions et Napoléon racontés en famille», Plon 2010

II) Plus particulièrement

-Sur le séminaire de Saint-Sulpice

Mgr Méric, «Histoire de M. Emery et de l'église de France pendant la Révolution»,

librairie ch. Poussielgue-1895, tome 1

Michaud éditeur, «Biographie Universelle», 1826

Michel Poniatowski, «Talleyrand et l'Ancienne France 1754-1789», Perrin 1988

Georges Lacour-Gayet, «Talleyrand» tome 1, Payot 1930

- Sur l'Agence Générale du Clergé

Jean-François Solnon, «Les Ormesson-Au plaisir de l'Etat», Fayard 1992

Michel Poniatowski, «Talleyrand et l'Ancienne France 1754-1789» Perrin 1988

Jean Orioux, «Talleyrand ou le Sphinx Incompris», Flammarion 1970

Léon Noël, «Talleyrand-Avec les inédits des Archives du Vatican», Fayard 1975

-Sur les relations avec Calonne et sur l'Assemblée des Notables (Affaire de la Caisse d'Escompte- Les Assignats- L'Agiotage)

Robert Lacour-Gayet, «Calonne, financier, réformateur, contre-révolutionnaire, 1734-1802», Hachette 1963

Jean Orioux, «Talleyrand ou le Sphinx Incompris», Flammarion 1970

Jean François Solnon, «Les Ormesson-Au plaisir de l'Etat», Fayard 1988

-Sur l'appartenance aux clubs,

Jean-Paul Bertaud, «Choderlos de Laclos», Arthème Fayard 2003

-Sur la propagande pré-révolutionnaire
C.J. Gignoux, «La vie du baron Louis», Gallimard 1929

-Sur le 18 brumaire

Jean Tulard, «Le 18 brumaire-Comment

terminer une révolution», Perrin 1999

Jean Tulard, «Napoléon- Les grands moments d'un destin», Fayard 2006

Louis Madelin, « L'ascension de Bonaparte», Hachette 1937

-Ouvrages contemporains de la révolution

Calonne, «De l'état de la France présent et à venir», Londres et chez Laurent, rue de la Harpe, octobre 1790

Choderlos de Laclos et Sieyès, «Instructions données par S.A.S. Monseigneur le duc d'Orléans à ses représentants aux baillages», 1789

L'abbé Sieyès, «Qu'est-ce que le Tiers Etat, précédé de l'Essai sur les Privilèges, chez Alexandre Correard, Palais Royal, nouvelle édition 1822

Inventaire par Robert Marquant, conservateur en chef des Archives, «Les Archives Sieyès» 1970

« Cahiers des Remontrances et Doléances de l'ordre de la Noblesse, du baillage de Saint-Quentin», 10 mars 1789

Il y a cinq continents : l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et... la Suisse!» : Talleyrand et la Confédération helvétique de 1797 à 1815

M. Alain-Jacques Czouz-Tornare

Cette boutade de Talleyrand exprime bien le destin fabuleux de la Suisse, si singulière par ses structures, si plurielle dans sa composition, si déroutante dans le contexte européen du temps de la Révolution française, de l'Empire ou de la Restauration. On dirait d'ailleurs que l'intitulé de ce colloque fait directement référence à la Suisse : « Prince de la Médiation ». En effet, Médiation est le nom donné en 1803 au régime sous lequel fonctionna la Suisse jusqu'en 1813-1814; le titre de «Médiateur de la Confédération suisse» apparaît dans la titulature officielle de l'empereur Napoléon lors de la signature du traité de paix avec l'Autriche signé à Vienne le 14 octobre 1809, qui l'érige également en seigneur de Rhäzüns, jusque là ultime possession autrichienne dans les Grisons¹. Mais en ce qui concerne Talleyrand, fut-il un médiateur pour la Suisse, lui servit-il d'amortisseur conjoncturel? Il fut visiblement un de ces amis qui lui voulaient du bien.

Souvenirs de Talleyrand en Suisse

Quand on dit Talleyrand à Genève, le public averti se souvient qu'on lui doit indirectement l'impossibilité d'ouvrir une seconde piste à l'aéroport de Genève-Cointrin, puisqu'en 1815, il eut l'aplomb d'invoquer le nom de Voltaire, pourtant passé de mode sous la Restauration, pour empêcher l'intégration au nouveau canton du village de Ferney dont Voltaire avait été le patriarche, et qui deviendra plus tard Ferney-Voltaire.

Chez les historiens suisses spécialistes du tournant du XIX^e siècle, par contre, on pense parfois en premier lieu au comte Augustin-Louis dit Auguste de Talleyrand, l'ambassadeur tout

1 Texte complet dans la Gazette Nationale ou Le Moniteur universel, n°302, 29 octobre 1809, p. 1197-1198.

régime de France en Suisse sous l'Empire et la Restauration, de décembre 1808 jusqu'au 9 juin 1823. Né en 1770, décédé en 1832 à Milan, il est le fils de Louis Marie de Talleyrand et de Louise de Montigny. Cousin germain du Prince, il passe régulièrement dans l'historiographie suisse pour son neveu². Il a épousé à l'âge de 34 ans, en 1804, Caroline d'Argy. Il sera pair de France en septembre 1815 après avoir refusé catégoriquement depuis Zurich le 4 avril de servir à nouveau l'empereur durant les Cent Jours³.

Les férus d'architecture font eux immédiatement référence au magnifique temple gothique Saint-Martin à Vevey datant de 1497-1511, qui ressemble à s'y méprendre à l'église de Valençay. Et pour cause : En 1836, sur les plans de son architecte Vestier, Talleyrand dota l'église Saint-Martin de Valençay d'un clocher original, inspiré de celui de Saint-Martin de Vevey et que le prince avait eu l'occasion d'admirer lors de son séjour en Suisse, en octobre 1825. Le prince aime d'ailleurs séjourner en Suisse: le calme après les tempêtes.

Madame de Staël et Talleyrand

Peu de biographes ont relevé la place des Suisses et de la Suisse dans la vie de Talleyrand. Et pourtant Talleyrand côtoie très vite des Suisses et des Suissesses qui se révéleront fort utiles au déroulement de sa carrière. A la fin de l'Ancien Régime, Talleyrand fréquente les milieux helvétiques qui ont pignon sur rue à Paris, en particulier le salon de la fille du Genevois Necker, Madame de Staël⁴, dont l'esprit convient si bien au sien et dont il aurait été le premier d'une longue liste d'amants. Il sut tirer le plus grand profit de cette amie très chère, qu'il retrouve en exil à Londres en 1793. C'est elle qui obtient qu'il soit rayé de la liste des émigrés et puisse rentrer des

2 Cf. Philippe Gern et Gérald Arlettaz, Relations franco-suisses au XIX^e siècle, Genève 1991.

3 Archives des Affaires Etrangères, La Courneuve [AAE], Correspondance Politique [CP] Suisse 498.

4 Voir à son sujet Pierre Lévêque, « Napoléon et M^{me} de Staël, le sabre et l'esprit », in Napoléon 1^{er}. Le magazine du Consulat et de l'Empire, no 18, janvier-février 2003, p. 30-36.

Etats-Unis. La Genevoise reconnaît dans ses *Considérations sur la Révolution française* avoir prié le poète Marie-Joseph Chénier (1764-1811) en 1795 de prononcer «le discours auquel M. de Talleyrand dut son rappel». Germaine de Staël fait intervenir les amis de Talleyrand, Daunou et Roederer et sollicite Barras. Le 4 septembre 1795, la Convention vote le décret de rappel et de radiation. Elle l'expliquera plus tard : «M. de Talleyrand était revenu d'Amérique un an avant le 18 fructidor. Les honnêtes gens en général désiroient la paix avec l'Europe, qui était alors disposée à traiter. Or, M. de Talleyrand paroissoit devoir être, ce qu'on l'a toujours trouvé depuis, un négociateur fort habile. Les amis de la liberté souhaitoient que le directoire s'affermît par des mesures constitutionnelles, et qu'il choisît dans ce but des ministres en état de soutenir le gouvernement. M. de Talleyrand sembloit alors le meilleur choix possible pour le département des affaires étrangères, puisqu'il vouloit bien l'accepter. Je le servis efficacement à cet égard, en le faisant présenter à Barras par un de mes amis, et en le recommandant avec force. M. de Talleyrand avoit besoin qu'on l'aidât pour arriver au pouvoir ; mais il se passoit ensuite très bien des autres pour s'y maintenir. Sa nomination est la seule part que j'aie eue dans la crise qui a précédé le 18 fructidor, et je croyois ainsi la prévenir; car on pouvoit espérer que l'esprit de M. de Talleyrand amèneroit une conciliation entre les deux partis. Depuis je n'ai pas eu le moindre rapport avec les diverses phases de sa carrière politique»⁵. Elle mit effectivement en contact le « cher chat » avec l'inamovible directeur Barras qui a besoin d'un homme comme Talleyrand pour mener sa politique d'équilibre. Le 17 juillet 1797, elle fait littéralement le siège de Barras, le plus influent des Directeurs, pour qu'il soit nommé ministre des Relations extérieures à la place de Charles Delacroix. Ses démarches répétées et enflammées frappent Barras au point qu'il en fera un long et pittoresque récit de vingt pages dans ses *mémoires* où il montre comment Mme

5 Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, Collection IN-TEXTE Tallandier, Paris, 1983, 3^e partie, p. 334.

de Staël mendie littéralement le poste pour son protégé⁶. Talleyrand, à qui elle a pourtant prêté au passage 25000 livres, néglige cet aspect de sa nomination dans ses *mémoires*. Selon Jacques Godechot: « Il devient, grâce à Mme de Staël, dont il semble avoir été l'amant, ministre des Relations extérieures le 18 juillet 1797. Il le resta, sauf une courte interruption du 20 juillet à novembre 1799⁷, jusqu'en 1807 »⁸. Si Talleyrand a pu écrire dans ses *Mémoires* : « Il fallait essayer de faire rentrer la France dans la société européenne. Je me jetai dans cette grande aventure », il serait bon de préciser que pour entamer sa chevauchée fantastique aux affaires étrangères, il lui fallut l'aide d'une Suissesse pour lui mettre les pieds à l'étrier !⁹ La politique de Talleyrand, qui parfois va à l'encontre même de celle des directeurs, a pour but de rassurer les États européens et d'obtenir l'équilibre et la paix; exactement ce que préconise Madame de Staël qui jubile quand il fait part de ses réserves sur la politique de « libération » des pays conquis¹⁰. En 1800, de retour à Paris et demandant à Talleyrand si, à son avis, Bonaparte est aussi intelligent qu'elle, celui-ci répond finement : « Il n'est pas aussi courageux que vous »¹¹.

L'impitoyable observation de Mallet du Pan

Fin observateur sans concession, le publiciste genevois Jacques Mallet-du Pan (1749-1800), ancien rédacteur au *Mercure de France* dont la correspondance politique débute en 1794¹²,

6 Barras, «Madame de Staël et Talleyrand», *Revue de Paris*, mai-juin 1895, pp. 35-52.

7 Il est remplacé le 28 août 1799 par son ami Reinhard.

8 Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, Collection IN-TEXTE Tallandier, Paris, 1983, note 192 p. 649-650.

9 Georges Lacour-Gayet, *Talleyrand 1754-1838*, Payot 1928-1934 ; rééd. Payot 1991 avec une préface de François Furet, pp. 235-236

10 Lacour-Gayet, *ouvr. cit.*, p. 113.

11 Pierre Lévêque, « Napoléon et M^{me} de Staël, le sabre et l'esprit », in *Napoléon 1^{er}. Le magazine du Consulat et de l'Empire*, no 18, janvier-février 2003, p. 33.

12 En août 1793, il rédige ses *Considérations sur la nature de la Révolution de France*, fort appréciées

émet très tôt un jugement sévère contre «Talleyrand-Périgord», l'«intrigant», qui n'a pourtant pas encore eu l'opportunité de montrer tout ce dont il était capable.

Dans cet envoi à la Cour de Vienne daté de Berne le 9 novembre 1796, il est question de « M. d'Autun, le moins scrupuleux et le plus immoral des hommes, et dont l'ambition serait sans bornes si sa paresse ne l'emportait sur l'ambition »¹³. Mallet du Pan décrit ainsi, de Berne, la nomination de l'«ambitieux»¹⁴ Talleyrand en remplacement de Delacroix, dans un envoi à la Cour de Vienne du 30 juillet 1797: «L'évêque d'Autun, trop connu pour en faire mention. Il s'est jeté dans les jacobins pour parvenir; beaucoup plus dangereux que Charles Delacroix, parce qu'il a plus d'esprit. Il a renvoyé Giraudet, secrétaire des affaires étrangères, homme sage et modéré, pour investir de cette place de confiance un étranger, un petit Suisse nommé Constant..., connu par quelques brochures révolutionnaires, embrasé du désir de républicaniser l'Europe entière, ayant de l'instruction et des talents, mais le plus pervers des hommes avant trente ans et le plus mortel ennemi du gouvernement de Berne, sous lequel il est né »¹⁵.

Talleyrand en contrepartie prend en effet le valdo-genevois Benjamin Constant¹⁶, le

de Kant et Fichte. De Berne où il s'établit après la chute de la monarchie, il est régulièrement consulté par les principales cours de l'Europe à qui il prodigue ses informations politiques. En 1795, son pamphlet intitulé *Correspondance politique* pour servir à l'histoire du républicanisme français, irrite le Directoire dont il dénonce les orientations. Exilé en Angleterre, il fonde un nouveau journal le *Mercur* britannique ou notices historiques et critiques sur les affaires du temps, à qui il donne ses dernières forces.

13 *Correspondance de Mallet du Pan avec la Cour de Vienne (1794-1798)*, Tome second, Paris, 1884, No LXXXV, p. 179.

14 *Gratifié de ce qualificatif dans un envoi du 5 décembre 1796*. *Correspondance de Mallet du Pan avec la Cour de Vienne*, Nr. LXXXVIII, p. 192.

15 *Correspondance de Mallet du Pan avec la Cour de Vienne (1794-1798)*, Tome second, Paris, 1884, No CXV, p. 307.

16 **Henri Benjamin de Constant de Rebecque** (1767-1830) dit Benjamin Constant, né à Lausanne, fils d'une famille de calvinistes vau-

nouvel amant de Mme de Staël, comme secrétaire. Le fondateur du Cercle constitutionnel lui sera fort utile. Madame de Staël convoitait pour lui le ministère de l'intérieur qu'il rata en raison de son statut d'étranger. Lors de sa nomination, Talleyrand aurait eut ce mot magnifique d'un cynisme absolu dans une conversation avec Benjamin Constant devant témoins : «Nous tenons la place, il faut y faire une fortune immense, une immense fortune »¹⁷. De fait, et dès cet instant, il prend l'habitude de recevoir d'importantes sommes d'argent de l'ensemble des États étrangers avec lesquels il traite, au point d'écoeurer les membres du Directoire, ce qui est un exploit en la matière.

«M. de Talleyrand évaluait lui-même à soixante millions ce qu'il pouvait avoir reçu en tout des puissances grandes ou petites dans sa carrière diplomatique» remarque Charles-Augustin Sainte-Beuve, dans ses *Nouveaux Lundis*.

Talleyrand, la banque suisse, le 18 brumaire

Les banquiers suisses, Talleyrand les connaît bien et de longue date. Ce sont eux qui font du futur «roi des voleurs», comme le présentent ses détracteurs, un homme d'argent. Il entre dans la caisse d'amortissements créée par le Vaudois Panchaud en 1776 qui l'influence profondément et l'initie aux plaisirs de l'argent. Dans sa maison de Bellechasse il reçoit aussi le banquier genevois Etienne Clavière (1735-1793). Emmanuel de Waresquiel remarque que son goût pour la théorie et la pratique des finances - une matière «pleine de charme» avoue-t-il dans ses «Mémoires» - vient également «de sa complicité avec le conseiller et banquier suisse Isaac Panchaud, grand admirateur du docteur [Richard] Price, le théoricien de l'amortissement, et grand

dois, Louis-Arnold-Juste Constant de Rebecque et d'Henriette-Pauline de Chandieu. Les dictionnaires le donnent pour Franco-Suisse ou comme Français d'origine suisse. A la mi-avril 1796, Constant publie sa première brochure politique importante, *De la force du gouvernement actuel et de la nécessité de s'y rallier* et obtient un franc succès.

17 Georges Lacour-Gayet, *Talleyrand*, p. 244.

partisan de la liberté de commerce»¹⁸.

L'argent et le savoir-faire des Suisses ont contribué à faire son bonheur, du moins sur le plan politique. Le 13 juillet 1799, suite à plusieurs scandales, Talleyrand démissionne du ministère. Il se met à conspirer contre le Directoire avec le soutien de quelques banquiers suisses désireux de voir l'ordre et la tranquillité régner en France. La banque aime la stabilité et le Directoire paraît décidément trop fragile et instable. Il leur faut pour prospérer un régime solide et pour ce faire un homme fort au pouvoir. Tout près de l'hôtel où habite le Zurichois Jean Conrad Hottinguer (1764-1841), au 9 de la rue Taitbout, Charles-Maurice de Talleyrand, dont il est le banquier et financier, prépare le coup d'Etat des 18-19 brumaire (9 et 10 novembre 1799) qui va permettre l'accès au pouvoir du général Bonaparte¹⁹.

Ami de Talleyrand, le banquier zurichois avait été précédemment envoyé par lui auprès de la délégation américaine à Paris en octobre 1797, pour éviter un conflit entre les Etats-Unis et la France, dont la corruption de son ami était à l'origine. Jean-Conrad Hottinguer est né le 15 février 1764 à Zurich. En 1784, il vient à Paris et entre chez Le Couteux et Cie., maison dirigée par celui qui va être le premier gouverneur de la Banque de France, Jean-Barthélémy Le Couteux de Canteleu. Là, en 1786, les banquiers zurichois viennent le chercher comme correspondant de leurs banques. Le 24 août 1793, il épouse à Londres, en l'église Saint-Clément Danes, Martha Eliza Redwood, née à Newport (USA) et fille d'un planteur américain d'origine anglaise Abraham Redwood et de Susan Honeyman.

Ils partent en 1794 faire du négoce aux Etats-Unis d'Amérique. Ils débarquent à New-York

18 Emmanuel de Waresquiel, « Talleyrand une vision européenne. Conférence donnée lors du Colloque: « Regards sur la politique européenne de Napoléon ». www.talleyrand.org/politique/talleyrand_vision_europeenne.html.

19 Voir notre ouvrage : *La Révolution française pour les Nuls*, Paris, Editions First, 2009, chapitres 18 et 19.

et traversent l'Amérique pour rejoindre la famille de Martha à Newport. Il y entretient de bons rapports avec un groupe d'émigrés dont fait précisément parti Talleyrand. Jean-Conrad revient en France en septembre 1796. Il change son nom en Hottinguer et crée la Société Hottinguer et Cie. Jean-Conrad Hottinguer était une valeur sûre. En raison des services rendus à l'avènement du Consulat, il est Régent de la Banque de France (Xe fauteuil) de 1803 à 1833. Il est fait baron de l'Empire par lettres parentes du 16 septembre 1810.

Cette création cautionnée par la fine fleur de la banque suisse²⁰ - puisque deux des trois premiers fauteuils de régent furent occupés par des Suisses - garantit la stabilité monétaire et la prospérité de la France sur la longue durée. Talleyrand qui est près de ses sous est aux anges ! L'organisation qui se met en place «rend stable le cours de l'or et des billets de banque, ouvre à ses échanges plus rationnels, efface ce commerce de troc qui avait fleuri sur l'amas d'une monnaie sans cesse dévaluée»²¹. Dans un ouvrage publié en 2007, Pierre Branda montre que l'argent fut le compagnon de route de la carrière de l'empereur des Français et un allié de poids qui lui permit de financer quinze ans de guerre sans entraîner la faillite de l'Etat²².

Hottinguer n'est pas un cas isolé. Talleyrand est aussi ami avec le Neuchâtelois Jean-Frédéric Perregaux (1744-1808), rue du Montblanc, qu'il appelle son ami dans une lettre du 14 fructidor²³. Selon Frédéric Masson : «C'est à Perregaux que Bonaparte a dû recourir au lendemain de Brumaire -sinon la veille- pour trouver l'argent dont il avait le plus absolu besoin»²⁴. Il fit en

20 Cf. notre article : « Histoire. Ces Suisses qui ont créé la France » (IV) : « de la banque suisse à la banque de France » in *Suisse/Swiss Magazine*, no 197-198, janvier-février 2006, p. 8-11.

21 Max Gérard, *Messieurs Hottinguer banquiers à Paris*, tome premier, Paris 1968, p. 201.

22 Cf. Pierre Branda, *Le prix de la gloire. Napoléon et l'argent*, Paris, Fayard, 2007.

23 www-le-prince-de-talleyrand.fr/perregaud.

24 Frédéric Masson, *Jadis*, première série, Ollendorf, 1905, p. 248.

effet partie du groupe de banquiers qui, le 24 novembre 1799, deux semaines après le coup d'Etat, ont apporté leur caution et soutien financiers aux nouvelles institutions. Ils en seront grassement récompensés lors de la fondation de la Banque de France, puisque le 13 février 1800, il occupa avec le Français Jean-Barthélémy Lecouteux de Canteleu (1746-1818) les premiers fauteuils de régent. Perregaux fut un des premiers sénateurs nommés par le Consul Bonaparte le 4 nivôse an VIII/26 décembre 1799.

Après avoir précédemment avancé pour le ravitaillement une partie des fonds de la campagne d'Italie, il soutint financièrement en 1802 l'expédition commandée par le général Leclerc en vue de la reconquête de Saint-Domingue. A remarquer ici que, co-fondateur de la Banque de France²⁵, le Vaudois Etienne Delessert participe également au crédit de 12 millions ouvert le 19 brumaire pour permettre aux Consuls de faire démarrer le nouveau régime.

Perregaux, qui avait évité les écueils de la période révolutionnaire en finançant simultanément les opérations des Comité de Salut public et celles des espions britanniques en France, était du genre des hommes d'action qui plaisaient à Talleyrand. Il sera désormais le banquier des agents secrets de la diplomatie assez particulière et cloisonnée de Talleyrand: il supervise notamment le financement des voyages de Madame de Bonneuil en Russie et en Angleterre, du sieur Beauvoisin, de Galon-Boyer en Pologne ou de Sandillaud du Bouchet en Allemagne. Parallèlement Perregaux continua à servir et renseigner le gouvernement britannique jusqu'à la rupture de la paix d'Amiens et les débuts de l'Empire.

Le 23 février 1806, il créa la société Perregaux et Cie avec le Basque Jacques Laffite qui fut son bras droit et principal administrateur depuis le début de la Révolution. Tenu en

²⁵ Voir à son sujet l'article de Jean-Pierre Léger, « La banque de France 1800-1802. Des débuts difficiles » in La revue Napoléon, no 1, février 2000, janvier-février-mars 1800, p. 50-54.

méfiance par l'Empereur, Perregaux épousa la disgrâce de Talleyrand. Il passa le restant de sa vie entre Neuchâtel et Viry-Châtillon où il mourut en 1808, avant de se retrouver au Panthéon dans le caveau no IV²⁶. Le fils de ce dernier, Alphonse Claude Charles Bernardin comte Perregaux, né le 29 mars 1785 et mort à Paris le 9 juin 1841, fut lui aussi banquier, Chambellan de l'Empereur et comte de l'Empire par lettres patentes des 28 octobre et 21 décembre 1808. Il avait épousé à Paris, en 1813, Adèle Elisabeth Mac Donald de Tarente (1794-1822) fille du Maréchal Alexandre Mac Donald. Un de leurs fils fut le mari de Marie Duplessis qui servit de modèle à La Dame aux camélias. Perregaux fils jouera un rôle discret dans la chute de Napoléon en 1814. Perregaux n'était autre que le beau-frère de Marmont²⁷, l'un des proches de Napoléon Bonaparte à la fin du Directoire qui lui avait fait épouser le 22 germinal an VI (12 avril 1798), la fille du banquier «très en faveur auprès du général»²⁸.

Le 31 mars 1814, Talleyrand, membre du Conseil de régence, dévoile son « 18 Brumaire à l'envers » et organise la convocation du Sénat pour élire un gouvernement provisoire. Perregaux est tout simplement présent lors des négociations entre Talleyrand et Marmont à Paris, à l'hôtel Perregaux, 43 (aujourd'hui 51) rue de Paradis, hôtel que Jean-Frédéric Perregaux avait offert à sa fille et à son beau-fils après son retour d'Egypte. C'est à cet endroit que Talleyrand signe dans un salon du second étage, dans la nuit du 30

²⁶ Article de Thierry Claeys et A.-J. Czouz-Tornare, dans Biographies Neuchâteloises. 1996, tome 1, p. 207-211. Archives de l'Etat de Neuchâtel, fonds de la famille Perregaux: dossiers 1/1 à VI, 6/VI, 35/1, 47, 48, 50 et 98 (lettre de Jean-Frédéric Perregaux, livres de comptes de la famille, brevets et notes généalogiques).

²⁷ Anne Marie Hortense Perregaux, fille de Jean-Frédéric, épousa à Paris le 12 avril 1798, Auguste Frédéric Louis de Viesse de Marmont, futur duc de Raguse, aide de camp de Bonaparte. Cf. Jean Lhomer, Perrégaux et sa fille la duchesse de Raguse, Paris, 1921.

²⁸ Georges Poisson, « Demeures des maréchaux » in Napoléon 1^{er}. Le magazine du Consulat et de l'Empire, novembre-décembre-janvier 2009, no 50, p. 71.

au 31 mars 1814 la capitulation du maréchal Marmont, qui dirige la défense de la ville. S'en suivit la défection et la trahison du maréchal Marmont²⁹ et de son 6^e corps le 4 avril et, parce que privé ainsi de son dernier atout, l'Empereur dut abdiquer à Fontainebleau.

Talleyrand et la chute de la Confédération

Le traité de Campo-Formio du 17 octobre 1797, entre le Directoire et la Cour de Vienne, laissait la France maîtresse de l'Italie jusqu'à l'Adige, et lui livrait la rive gauche du Rhin, laissant le Corps Helvétique entre l'Allemagne et l'Italie abandonnée dans la sphère révolutionnaire française. Le sort de la Suisse est scellé. Dans une Confédération si étroitement liée à la France par le militaire, la culture et l'économie, la Révolution française ne pouvait manquer de susciter une ample résonance. Fin 1797, la France révolutionnaire, qui a mis la main sur l'Italie du Nord, ressent plus que jamais la nécessité d'établir une communication rapide avec ses nouvelles conquêtes via le Valais.

La Suisse comme tétanisée depuis de longues années subit les événements sans réagir. Pour la France, le moment est venu, histoire de joindre l'utile à l'agréable, d'arrondir son territoire et ses fins de mois difficiles en envahissant la Confédération. Le plus étonnant est moins que la France ait envahi la Suisse mais se soit décidé si tard à le faire. Cette dernière abritait toutes sortes de trafics, d'émigrés français royalistes, et de menées contre-révolutionnaires. Après le coup d'Etat du 18 fructidor, s'établit une concordance, au détriment de la désormais gênante Suisse, entre la politique rhénane du Directeur Reubell ennemi juré de Berne et la politique italienne du général Bonaparte. Cette dernière composante de la problématique de l'invasion est déterminante car, autant rien ne pressait vraiment quant à la mise au pas définitive des Suisses, dont le militantisme contre-révolutionnaire s'était

quelque peu assagi, autant Bonaparte piaffait d'impatience d'ouvrir la voie la plus directe entre Paris et Milan. Le révolutionnement tardif de la Suisse bouleverse l'ancestrale politique suisse de la France, malgré les avertissements de Talleyrand, au profit d'une politique à courte vue, mélange de brusqueries et de tergiversations quant au statut définitif tant du Valais que de l'Helvétie. A l'évidence, l'attrait du Simplon a accéléré le processus de désintégration-recréation de la Suisse.

C'est par l'intermédiaire de Talleyrand que Madame de Staël tentera d'infléchir la politique française à l'égard du Corps helvétique et de lui éviter l'invasion fin 1797. Mais elle ne pourra rien contre la détermination du Directoire et du général Bonaparte. Talleyrand conseille bien les directeurs mais ne décide pas. «D'ailleurs, un ministre du Directoire – selon la propre expression de Talleyrand – n'est que 'l'éditeur des œuvres d'autrui' La paix de Lunéville (1801) et celle d'Amiens (1802) sont l'œuvre du Premier Consul»³⁰. Mallet du Pan ne s'y trompe pas: «Quant à la politique extérieure, ce même parti de Reubell, Merlin et Sieyès, la dirige presque sans contradiction et sur le plan invariable qu'on s'est proposé dès l'origine»³¹.

Certes, Talleyrand entretient alors une abondance correspondance avec le général de l'armée d'Italie qu'il admire, mais Bonaparte n'en fait qu'à sa tête en Italie où il signe le traité de Campo-Formio. Les patriciens Bernois tentent bien de réorienter la politique de Talleyrand à l'aide de la bonne vieille méthode sonnante et trébuchante, mais comme Madame de Staël, font en pure perte le forcing auprès de celui qui n'a que l'apparence brillante du pouvoir : ils ne s'adressent tout simplement pas aux bons décideurs. Le Directoire, qui se méfie de Talleyrand, traite lui-même les affaires importantes et l'utilise comme un simple exécutant qui savait se

²⁹ Voir à ce sujet l'article de Gilbert Bodinier, « L'indiscutable trahison de Marmont » in *Revue du Souvenir Napoléonien*, no 474, janvier-février-mars 2008, p. 21-29.

³⁰ Jacques Jourquin, « Talleyrand un diable d'homme » in *Napoléon 1^{er}. Le magazine du Consulat et de l'Empire*, no 2, mai-juin 2000, p. 48.

³¹ *Correspondance de Mallet du Pan*, II, no CXXIV, envoi du 16 novembre 1797, p. 361,

vendre. «Sa vénalité est restée célèbre (...) Talleyrand mit à contribution le monde entier (...) Il n'est guère exagéré de dire 'qu'il a vendu tous ceux qui l'ont acheté»³². En la circonstance, Talleyrand essaie de gagner... du temps et de donner le change aux Suisses car il faut bien qu'ils en aient un peu pour leur argent.

Par un arrêté du 27 décembre 1797, le Directoire ordonne toutefois à Talleyrand de lui faire sans délai le rapport «d'une pétition de plusieurs habitants du Pays de Vaud, tendant à obtenir, en exécution d'anciens traités, la garantie de la République française pour le rétablissement de leurs droits». La ficelle est un peu grosse sur le plan du droit international, Talleyrand le sait bien mais les responsables politiques n'en ont cure et il doit bien user de cet expédient. Comme l'a bien vu Mallet du Pan, c'est la Révolution qui règne, «c'est le mouvement irrésistible qu'elle a imprimé aux hommes et aux affaires», sans que la signature d'un Talleyrand, précise-t-il, ne puisse «le moins du monde prévenir cette catastrophe » à savoir la consommation du « monde entier sans distinction de gouvernements»³³.

Le 3 janvier 1798, Talleyrand donne une fête somptueuse en l'honneur du général Bonaparte, en l'hôtel de Galiffet, où est installé le ministère, et lui fait rencontrer pour la première fois Madame de Staël. Une plaque commémorative rappelle d'ailleurs l'événement. C'est pour elle la rencontre de la dernière chance, mais elle ne peut aller à l'encontre de la détermination commune du Directoire et de Bonaparte d'en finir avec l'ancienne Confédération. Madame de Staël croit encore pouvoir empêcher la chute de la Confédération avec l'aide de Talleyrand, lequel n'est pas en mesure de s'y opposer. Ce sera la fin comme l'on dit d'une belle amitié. L'attitude de Madame de Staël, opposée à toute intervention française, est révélatrice de l'état d'esprit régnant au sein de l'élite du Pays de Vaud. Craignant la perte de ses

32 Emile Dard, *Napoléon et Talleyrand*, 1937, avant-propos, p. VII-VIII. Le mot est de Decrès.

33 Correspondance de Mallet du Pan, II, no CXXX, envoi du 13 janvier 1798, p. 387-388.

droits féodaux, elle tenta en vain d'influencer Bonaparte, Barras et Talleyrand. Benjamin Constant lui-même se montra hostile à toute intervention française dans le Pays de Vaud. Madame de Staël intrigua jusqu'au dernier moment pour retarder l'invasion et regagna la Suisse dans les premiers jours de janvier 1798.

Le patriote vaudois Frédéric-César Laharpe, son ennemi intime à Paris, écrit, le 30 décembre 1797, à son ami et combourgeois de Rolle, Louis-Auguste Brun, ancien peintre de la Cour de Louis XVI: «C'est la Staël qui par ses intrigues a empêché que le rapport ne fût fait plus tôt; elle part; je voudrais que le feu commençât par leur château de Coppet, car c'est une infernale gueuse!»³⁴. Mallet du Pan peut en informer la Cour de Vienne, depuis Fribourg en Brisgau, le 4 janvier 1798: «La baronne de Staël, accusée d'avoir remis au ministre des affaires étrangères, à Paris, un mémoire en faveur des Suisses, a reçu ordre de sortir de France dans trois jours»³⁵.

Talleyrand prendra ensuite ses distances lorsque les rapports de son amie avec Bonaparte se gâteront, cessant même de la voir pour ne pas encourir la disgrâce du Premier consul.

En 1814, retrouvant Barras, elle lui dit: «Je lui étais insupportable comme Agrippine le fut à Néron... Je lui avais donné du pain, à la lettre, mon cher Barras, avant que vous ne l'ayez fait ministre à ma recommandation: que n'avais-je pas fait pour lui? Rappelez-vous de mes importunités? Eh bien, s'il avait pu me submerger au moyen d'un bateau à soupape il l'aurait fait, il le ferait encore, et pourquoi? Parce que je lui ai donné du pain et que je l'ai fait ministre».³⁶

La Genevoise se vengera en peignant le ministre sous les traits d'une intrigante dans son roman *Delphine* (Genève, 1802, 4 vol. in-12) où elle se représente sous les couleurs

34 Cité par Pierre Kohler: *Madame de Staël et la Suisse*, Lausanne, Payot, 1916, p. 240.

35 Correspondance de Mallet du Pan, II, no CXXXIX, p. 385.

36 Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand. Le Prince immobile*, Fayard, 2003, p. 553.

flatteuses de l'héroïne. Talleyrand ironise cruellement: «On m'assure que nous y sommes tous les deux déguisés en femmes».

Talleyrand a de la Suisse dans les idées jusque dans sa vie privée. Celui qui possédait plusieurs montres suisses Breguet rencontre en 1798 Catherine Grand, née d'un Français installé en Inde, divorcé d'un Suisse naturalisé anglais, agent précisément du gouvernement anglais, que Talleyrand épousera dans des circonstances troubles en 1802. Elle logea longtemps chez le beau-père de Perregaux lorsque, venant de Calcutta, elle arriva à Paris en 1782.

On demanda à Talleyrand comment il pouvait rester avec une personne si peu «intelligente». – «Cela me repose» répondit-il. Il faut dire que Catherine Grand, «une beauté céleste», semble avoir été la seule femme à le rendre heureux «physiquement».

A relever que son probable petit-fils, Charles Auguste Louis Joseph Demorny, dit «comte de Morny», devenu duc de Morny, naquit selon toutes probabilités à Saint-Maurice dans le Valais - alors département du Simplon - le 17 septembre 1811.

Talleyrand ne peut rien pour la Suisse en 1798-1799

Son rôle est pourtant d'importance mais pas dans le sens où l'imaginaient les Confédérés. Talleyrand c'est un peu la Révolution à visage humain. Talleyrand, homme modéré et d'envergure à défaut d'être respectable, est une figure rassurante dans un personnel politique qui n'y met pas toujours la forme. Lui au moins a de bonnes manières et les gouvernants suisses comme tant d'autres s'y sont laissés tromper. Tout début 1798, la diète décide encore d'entreprendre des démarches auprès du ministre Talleyrand à Paris pour le prier « d'observer une conduite plus amicale à l'égard de la Confédération »³⁷, alors que les jeux sont faits pour l'ancienne

Confédération³⁸.

Talleyrand va donc participer à la préparation de la chute de ce qui va devenir l'ancienne Confédération pour laquelle il ne devait pas avoir beaucoup de considérations, tant elle se trouvait dans un état lamentable à la veille de sa chute. Talleyrand n'a-t-il pas déclaré un jour : «Je n'ai jamais abandonné un régime avant qu'il ne se fût abandonné lui-même»³⁹. Le tribun bâlois Peter Ochs, qui l'a prévenu le 5 décembre de sa présence à Paris comme envoyé de Bâle, le 17 frimaire an VI/7 décembre 1797, est prévenu par Talleyrand qu'il va être présenté au Directoire exécutif mais qu'il désire s'entretenir avec lui au préalable⁴⁰. Talleyrand l'invite le 1^{er} janvier 1798 à venir manger chez lui le 3 suivant, lors du fameux souper du 14 nivôse an VI⁴¹.

La diplomatie française rêvait depuis belle lurette de simplifier l'organisation intérieure de la Suisse afin de réduire sensiblement le nombre des interlocuteurs auquel elle devait s'adresser. Le 1^{er} ventôse an VI/19 février 1798, Talleyrand écrit à Ochs qui repart pour Bâle : «Tout annonce qu'elle [la régénération de la Suisse sur le modèle français] sera complète et que de si heureux commencements amèneront l'entier accord des Helvétiens qui, réunis en une seule famille, ralliés à la même constitution, jouiront sous une seul gouvernement de toute la force de l'indépendance et de tous les avantages du système représentatif»⁴².

Talleyrand est très bien informé sur les patriens suisses, bernois en particulier par Peter Ochs. Il compte sur Ochs pour faire adopter par les Suisses, sans faire trop de vagues, le plan de constitution arrêté à Paris. Talleyrand

38 **Jean-René** SURATTEAU, « La Suisse dans le système français, 1799-1813 » in Les pays sous domination française, 1968.

39 **Jacques Jourquin**, « Talleyrand un diable d'homme », p. 53.

40 Gustav Steiner, *Korrespondenz des Peter Ochs*, Basel 1935, Bd. II, Nr. 113, S. 130.

41 Gustav Steiner, *Korrespondenz des Peter Ochs*, Nr. 155, S. 189.

42 Gustav Steiner, *Korrespondenz des Peter Ochs*, Nr. 228, S. 302. AAE, CP Suisse 465.

37 **William Rappard**, *Cinq siècles de sécurité collective (1291-1798)*, Paris-Genève 1945, p. 549.

écrit ainsi à Ochs le 27 ventôse an VI/17 mars 1798 : «Comme il est de nature à assurer le bonheur de l’Helvétie, le Directoire ne cessera point de favoriser son entière adoption et, en continuant de travailler dans ce sens, vous avez la certitude d’obtenir le suffrage de la nation française et d’acquérir des droits bien réels à la reconnaissance de votre patrie, qui ne prendra sa place parmi les nations européennes que du jour où les Etats fédérés qui l’ont composée jusqu’ici se seront ralliés sous un gouvernement unique et représentatif»⁴³. Talleyrand est aussi là pour flatter les Suisses, comme il l’exprime dans cet envoi à Ochs du 30 ventôse an VI/20 mars 1798 : «Croyez surtout que le Directoire tient plus que jamais à l’affermisssement du système d’unité dans votre pays (...) la Suisse est donc libre ! Et c’est à la République française et à vous qu’elle le doit»⁴⁴. Talleyrand écrit à Ochs le 15 thermidor an VI/2 août 1798 pour l’informer que le Directoire «ne mettra aucune opposition à ce que la ville de Berne devienne le chef-lieu de la République helvétique, puisqu’il est démontré qu’elle seule, par sa position, par le nombre et l’étendue de ses bâtiments publics est propre aux établissements que suppose la réunion du Corps législatif, du Directoire et des administrations principales».⁴⁵ De même, le Directoire «insiste pour que l’alliance des deux républiques soit offensive et défensive. Cette détermination de sa part est invariable et il se persuade que vous la partagerez et que vous saurez la faire approuver par vos concitoyens»⁴⁶. Il est vrai que durant les premières années de la Révolution, le Corps helvétique avait maintenu apparemment une neutralité qui s’apparentait en la circonstance à un état de belligérance favorable aux forces coalisées.

Que faut-il penser de l’intervention française en Suisse ? Une balade militaire, un désastre relationnel ? A court terme, du point de vue

43 Gustav Steiner, *Korrespondenz des Peter Ochs*, Nr. 247, p. 329.

44 Gustav Steiner, *Korrespondenz des Peter Ochs*, Nr. 250, S. 332.

45 Gustav Steiner, *Korrespondenz des Peter Ochs*, S. 438.

46 Gustav Steiner, *Korrespondenz des Peter Ochs*, Nr. 319, S. 438-439.

diplomatique, la navigation à vue remplace la vision à long terme. Il est vrai que Napoléon Bonaparte n’avait pas le pied marin et que le Directoire était déjà bien décati. On peut admettre avec Jomini que la France a commis une grave faute stratégique en faisant occuper la Suisse. Selon le général Lecourbe, qui sauva les meubles dans les Grisons en 1799, le Directoire, en rompant avec cette sage tradition de respect de la Confédération, vieille de trois siècles, préparait de sérieuses difficultés à ses armées.

Désormais, il ne s’agissait plus de défendre deux tronçons de frontières isolés, au nord et dans les Alpes, mais une ligne continue allant du Zuydersee au golfe de Gênes. Talleyrand reconnaîtra dans ses mémoires: «Lorsque le Directoire avait révolutionné la Suisse, il ne se doutait pas qu’il rouvrirait une route fermée depuis des siècles, par laquelle les étrangers devaient un jour pénétrer en France et y opérer le grand changement que les révolutionnaires redoutaient»⁴⁷. Quand on croit comme lui en l’équilibre européen, on ne peut être que pour l’existence d’une Suisse crédible au centre de l’Europe, parce que la Suisse participe pleinement à cet équilibre européen. Sans doute n’était-il pas farouchement opposé à une intervention française dans une Suisse à bout de souffle que la France cherchait depuis longtemps à reformater, ne serait-ce que pour abattre le puissant canton de Vaud qui lui était traditionnellement hostile.

Encore fallait-il savoir jusqu’où l’on pouvait aller trop loin. Or, Talleyrand soutient la fin de la neutralité suisse –une erreur historique que la France faillit payer cash dès 1799 - au profit d’une alliance offensive et défensive qui fut signée le 19 août 1798. Lors des négociations, Talleyrand, excédé par les tergiversations helvétique et pressé d’en terminer s’exclame : «Il faut aujourd’hui que la Suisse soit autrichienne ou française, je ne supporte point qu’elle hésite sur ce choix»⁴⁸.

47 *Mémoires du prince de Talleyrand*, publ. Par le duc de Broglie, Paris 1891, t. 1, p. 267.

48 Cf. Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité. Une perspective*, Infolio, Golio, 2007, p. 27.

Résultat catastrophique sur le terrain puisque le plateau suisse faillit offrir un boulevard aux forces coalisées qui s'apprêtaient à envahir la France sans la victoire de Masséna lors de la seconde bataille de Zurich, le 25 septembre 1799, qui permet à la France de rétablir aux Français de rétablir in extremis face à la seconde Coalition. Ce n'est toutefois que partie remise. C'est par la Suisse qu'en 1814 les forces alliées portent des coups de butoirs mortels contre l'Empire aux abois. Talleyrand tire les conclusions qui s'imposent après la campagne d'Helvétie, dans le rapport qu'il rend, début 1800, au Premier Consul un Mémoire. «Ce texte est remarquable, tant par sa franchise (il retient toutes les avanies subies par la Suisse du fait de la France) que par l'énumération des erreurs et des injustices commises.

Mais il n'omet pas non plus d'énumérer les avantages offerts par cette neutralité. Elle a rendu des services à la France en couvrant sa frontière faible durant la guerre de la Révolution. En cédant aux injonctions d'idéologues comme Ochs ou Laharpe, le Directoire a commis une grave erreur en ne respectant pas la neutralité qui a été 'une tradition merveilleuse et non moins heureuse, qu'il faudrait à présent se garder de détruire, si cela n'avait malheureusement eu lieu déjà'⁴⁹. Remarquons que, malgré les apparentes bonnes dispositions de Talleyrand⁵⁰, la France ne pouvait songer au rétablissement de la neutralité suisse avant l'époque de la paix générale⁵¹. Talleyrand semble oublier au passage qu'il a d'abord appliqué de bonne grâce une politique désastreuse pour les relations franco-suisse.

Talleyrand émet en 1800 l'hypothèse que «la ligne de limites» aurait pu passer autrefois par le sommet de la Dôle. Pour communiquer

49 Charles Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, Paris-Genève, 1851, vol. 16, p. 534.

50 Voir à ce sujet le rapport de Talleyrand aux Consuls du 30 frimaire an VIII. AAE, La Courneuve, Correspondance diplomatique, fonds Suisse, Tome 471, n° 193. Cf. É. Dunant, op. cit., n° 870, pp. 293-295.

51 Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité*. Une perspective, p. 106.

avec Genève devenue française en 1798, La Savoie et l'Italie du Nord sans être obligé d'emprunter un territoire étranger, il fallait obtenir de la Suisse le rentrant que formaient dans le territoire français le mont des Tuffes et la vallée des Dappes. Cette route était comme une arme à double tranchant et pouvait tout aussi bien représenter un autogool.

Car encore fallait-il être sur de pouvoir contrôler définitivement le territoire situés de part et d'autre du col. Au fond pour avoir voulu ouvrir une route à travers le Simplon, Napoléon Bonaparte allait virtuellement offrir au final un boulevard aux armées coalisées. Les conséquences de l'invasion apportèrent une justification de l'indépendance et de la neutralité suisse. C'est parce que l'on savait pertinemment que le territoire suisse était une base de départ idéale pour une marche soit sur le centre de France, soit sur le Tyrol et sur Vienne, que la neutralité fut octroyée à la Suisse restaurée de 1815, «dans l'intérêt de l'Europe».

L'action de Talleyrand du temps de la République helvétique

Suite au 18 brumaire, Talleyrand retrouve tout naturellement son ministère, où il encourage le Premier Consul à une politique d'apaisement en Europe. Issu de la société d'Ancien Régime, il porte en lui l'héritage diplomatique d'avant la Révolution. Il sert alors pleinement la politique du Premier Consul sans pouvoir réellement influé sur son contenu, même si la grande prudence de Napoléon Bonaparte à l'égard des Suisses doit sans doute beaucoup à Talleyrand. On le voit avec la question valaisanne. En date du 26 octobre 1801, le Premier Consul prévient Talleyrand qu'il va faire occuper la vallée du Rhône en prévision de l'annexion du canton à la France⁵². Mais ni les Valaisans ni les Suisses ne veulent en entendre parler. Le Landamann de l'Helvétique Aloïs Reding séjourne à Paris du 7 décembre 1801 au

52 AAE La Courneuve, Valais 5, fol. 396/Bibliothèque Publique et Universitaire [BPU] de Neuchâtel : Copies Rott 8 RO IV 8. Tome 7, p. 384, pièce 5831.

15 janvier 1802 où il a plusieurs entretiens avec Talleyrand et Bonaparte⁵³. Finalement la France se contentera d'une république du Valais indépendante dès le 26 mars 1802. Il faudra attendre fin 1810 pour l'annexion.

Talleyrand soutient en Helvétie les éléments dits modérés mais bien plus sûrement les anciens gouvernants aristocrates pour autant qu'ils veuillent bien faire bonne figure à mauvais jeu et s'accommoder des nouvelles institutions. En 1799, le nouveau chargé d'affaires français par intérim en Suisse, Pichon, successeur de Perrochel, «et créature de Talleyrand», selon Laharpe⁵⁴, «circonvenu par les républicains modérés, dénonce systématiquement les initiatives de Laharpe »⁵⁵ et favorise dans le sein des Conseils l'élément les réactionnaires en attendant le remplacement du Directoire helvétique par une autorité provisoire. Pour Talleyrand, des F.-C. Laharpe et autre Peter Ochs ne sont que des «brouillons suisses»⁵⁶. Selon Pichon, le parti oligarchique regroupant les membres des anciennes familles dirigeantes est celui «qui, à la longue doit prévaloir et auquel nous devons nous attacher»⁵⁷. Il faut tout de même relever ici que durant toute la Révolution, les Français avaient recherché la collaboration des patriotes suisses au pouvoir qui appartenaient à

la clientèle traditionnelle de la France⁵⁸.

Le 12 nivôse an VIII (2 janvier 1800), Talleyrand informe Zeltner que le gouvernement provisoire «a fait place au gouvernement définitif. Le premier Consul en a la direction éminente »⁵⁹. Par la même occasion, Talleyrand fit part des «sentiments inaltérables de bienveillance et d'attachement» des Consuls «pour un peuple nécessairement ami de la France, son éternel allié par le vœu de la nature, plus étroitement uni encore à elle par l'amour de la liberté».

Après avoir transmis l'intention du gouvernement français «de contribuer au soulagement de votre pays par toutes les mesures que les circonstances rendront possibles à son actif et sincère intérêt», Talleyrand ouvre un chapitre politique non dénué d'ambiguïté quant à l'avenir de la Révolution en Suisse. Il annonce ainsi la libération des «otages helvétiques de Bâle, de Berne et de Soleure, détenus, soit à Bitche, soit à Salins». Et d'ajouter : «Plusieurs de vos notes ont pour objet la situation politique de la Suisse et expriment le vœu de voir la République française vous aider à arriver au mode de gouvernement qui vous assure(ra) le repos et le retour de la sécurité et de la prospérité. Citoyen commissaire, le vœu sincère des Consuls de la République est de voir dans votre pays, rendu au bonheur dont il est digne, la forme de gouvernement voulue par la majorité de vos concitoyens.

Les principes que les Consuls de la République font gloire de professer, leur respect religieux pour l'indépendance à jamais inviolable des gouvernements leur défendent l'influence que vous leur avez demandée»⁶⁰. Autrement dit, les partisans de l'Ancien Régime que l'on nomme fédéralistes auront la possibilité de reprendre le pouvoir sans se soucier de

53 BPU de Neuchâtel, Copies Rott 8 RO IV 8. Tome 7, p. 637, pièce 6150.

54 Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre Ier, Neuchâtel, A la Baconnière, 1978-1980, cit. tome 1, n° 68, p. 277, 1^{er} octobre 1801.

55 Étienne Hofmann, préface à la Correspondance de Frédéric-César de la Harpe sous la République helvétique, Éditions Slatkine, Genève, tome III, 1998, p. 31. AAE La Courneuve, Correspondance diplomatique, fonds Suisse, Tome 471, n° 125 à 153. Voir à ce sujet Emile Dunant, Les relations diplomatiques de la France et de la République helvétique : 1798-1803, Bâle 1901, Quellen zur Schweizer Geschichte, 19, pp. 276-282.

56 Étienne Hofmann, préface à la Correspondance de Frédéric-César de la Harpe sous la République helvétique, op. cit., tome III, Éditions Slatkine, Genève, 1998, p. 31.

57 Emile Dunant, Les relations diplomatiques de la France et de la République Helvétique 1798-1803, Bâle 1901 (= Quellen zur Schweizer Geschichte, 19), n° 851, p. 283. Pichon à Talleyrand, 12 frimaire an VIII.

58 Voir notre texte avec Evelyne Maradan : « Quand les patriotes fribourgeois deviennent des révolutionnaires: De Pierre-Félix Vonderweid (1766-1810) à Jean de Montenach (1766-1842) ». Actes du colloque international de Rouen: La Révolution française et les processus de socialisation de l'homme moderne. IRED/Université de Rouen, Editions Messidor, 1989, p. 307-315.

59 Actensammlung..., op. cit., p. 501, n° 210/18.

60 Actensammlung Id., p. 502, n° 210/19.

l'intervention française pour autant qu'ils se montreront fidèles à la France.

Et c'est là que le bât blesse, dans la mesure où les anciens gouvernants, croyant avoir les coudées franches, s'empresseront de renouer des relations privilégiées avec les ennemis de la France, obligeant celle-ci à les renverser à nouveau et à maintenir l'existence chaotique et artificielle de la République helvétique, jusqu'à ce que l'on découvre parmi les patriciens n'ayant rien oublié ceux qui avaient appris quelque chose. Quoi qu'il en soit, en cette fin du XVIII^e siècle, les changements intervenus à Paris en appelaient de comparables en Helvétie où le Directoire helvétique devait pour le moins changer rapidement de nom. Chacun voyait dans le nouveau régime la possibilité qui de rétablir en partie les anciennes institutions, qui d'éliminer les éléments les plus avancés.

Talleyrand, ministre français des Affaires étrangères, en commun accord avec le Premier Consul, apporta son soutien aux adversaires de la Harpe⁶¹ qui accusèrent La Harpe d'avoir préparé une conjuration afin de se donner les pleins pouvoirs en voulant renforcer le pouvoir exécutif.

Le 7 janvier 1800, le Parlement vota le décret accusant de conjuration La Harpe, Secrétan et Oberlin. On nomma un collège de sept membres, représentatif du pouvoir exécutif, qui devait bientôt à son tour dissoudre l'Assemblée législative et faire appel à la France pour calmer la population et remettre de l'ordre dans le pays. La Suisse ne devint pas plus indépendante et cette situation convenait tout à fait à Talleyrand et Napoléon Bonaparte qui ne voyait plus la Suisse que comme un Etat réduit à la dépendance de la France pour garantir sa sécurité intérieure.

Cela facilitait le travail diplomatique du Premier consul qui projetait de se lancer sur la Lombardie, le flanc des autrichiens, en passant par le territoire helvétique. En Suisse les choses n'allaient pas en s'améliorant et par un habile jeu diplomatique, Napoléon et Talleyrand, avec l'aide de l'ambassadeur de

France Reinhardt⁶², exploitèrent la situation à leur avantage.

Talleyrand, le traité de Lunéville et le traité de la Malmaison⁶³

Il était grand temps de fonder un Etat solide. Talleyrand, issu de l'Ancien Régime en hérite aussi de sa politique étrangère, comme le montre le traitement de la question suisse. En tous les cas, la politique menée par la France à l'égard de la Suisse est directement inspirée par l'Ancien Régime: Talleyrand dispose d'une configuration exceptionnelle, dont peu de ses prédécesseurs ont bénéficié. Il a pu participer au règlement de la question suisse.

Dans un premier temps, par le traité de Lunéville du 9 février 1801 avec l'Autriche, la Suisse est affranchie officiellement de tout reliquat de dépendance à son égard. Après être intervenue directement et dans certains cas brutalement dans les affaires de Suisse, la diplomatie française postdirectorienne en quête de reconnaissance sur le plan international se voulait plus discrète. La France se contentait de tirer les ficelles en coulisse, étant entendu que tant le Premier Consul que Talleyrand «étaient déterminés à éviter toute apparence d'une intervention ostensible et tout appareil militaire, pour concentrer et dissimuler dans l'influence diplomatique leurs moyens d'action sur l'Helvétie⁶⁴».

Après la signature du traité de Lunéville, le futur Médiateur de la Suisse, poursuivant en l'amplifiant la traditionnelle diplomatie capétienne, n'eut de cesse d'obtenir une Suisse pacifiée, raisonnablement affaiblie et

62 Voir à ce sujet Gustave Tobler, « Zur Mission des französischen Gesandten Reinhard in der Schweiz, 1800-1801 ». Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern, XV, Bern 1899.

63 Voir à ce sujet AAE, Suisse, Correspondance politique, vol. 472 (janvier-mai 1800) à vol. 475 (mai-décembre 1801).

64 Emile Dunant: Les Relations diplomatiques de la France et de la République Helvétique 1798-1803. Recueil de documents tirés des archives de Paris, Basel, 1901, Quellen zur Schweizer Geschichte, Neunzehnter Band, p. VI-VII, Avant-propos.

tributaire de la Grande Nation. Le nouveau ministre plénipotentiaire, «le citoyen Verninac aura pour instructions d'éclairer les autorités actuelles et prochaines de l'Helvétie sur les dangers de la position intérieure de ce pays, sur la nécessité de corriger par les choix qui restent à faire, les inconvénients de la précipitation des élections passées, sur l'intérêt de réunir les partis divisés, de calmer les passions exaltées, d'éloigner enfin de la Diète prochaine les orages qui pourraient rendre sa session ou vaine ou fatale au repos de l'Helvétie⁶⁵».

Les instructions de Verninac insistent d'emblée sur «la situation difficile dans laquelle se trouve l'Helvétie, la manière peu réfléchie et probablement peu impartiale avec laquelle les autorités actuelles de ce pays se sont hâtées de procéder à la mise à exécution de la constitution qu'elles ont adoptée, le peur de déférence enfin qu'elles ont marquée pour les derniers conseils qui leur ont été adressés par le ministre plénipotentiaire de la République française ont déterminé le Premier Consul à vous envoyer en Helvétie.

Vous avez à reprendre sur ces autorités l'espèce et le degré d'influence dont le gouvernement de la République a besoin pour assurer à l'Helvétie les effets de sa constante bienveillance». Et Talleyrand de lui expliquer les règles du jeu: «Le gouvernement de la République n'a pas voulu, et ne veut pas intervenir dans l'organisation constitutionnelle de l'Helvétie autrement que par l'influence de ses conseils. Le gouvernement de la République a toujours pensé que les circonstances de la guerre continentale n'étaient pas propres à favoriser l'établissement d'une constitution définitive en Helvétie; son ministre a toujours été chargé de dissuader les autorités helvétiques du projet de sortir de l'état provisoire qui convenait mieux à la position de l'Europe et à leur propre position». Du point de vue français, les responsables de la République

65 Talleyrand à Reinhard, 27 Thermidor IX, Emile Dunant, Les Relations diplomatiques de la France et de la République Helvétique 1798-1803, no 1260, p. 448. Archives des Affaires étrangères, La Courneuve, Correspondance diplomatique, fonds Suisse, Tome 474, fol. 143.

helvétique expédiaient les affaires courantes et maintenaient l'état de droit en attendant la restructuration de la Suisse.

Il n'est que de voir le vocabulaire utilisé pour qualifier le gouvernement helvétique. Les instructions à Verninac parlent de «gouvernement provisoire de l'Helvétie», d'«autorités provisoires⁶⁶». Dans ses instructions à Verninac, Talleyrand évoque le projet de constitution voulu par la France: «Dans ce projet, les principes de l'unité et du fédéralisme sont conciliés de manière à opérer une transaction heureuse entre des prétentions et des systèmes qui ont fait naître en Helvétie deux partis dont la force et l'opposition sont telles qu'il serait aussi dangereux qu'injuste de faire triompher complètement un de ces deux partis sur l'autre, d'autant mieux que, dans ces deux partis, les idées absolues et exclusives n'appartiennent qu'à des hommes extrêmes dans leurs opinions et exagérés dans leur ambition ou dans leurs principes».

La position française tient en une double constatation: «Le fédéralisme ne convient plus au temps présent; et l'unité absolue ne conviendra jamais à la Suisse. Le fédéralisme absolu est le système des oligarques que la révolution a détrônés mais n'a pu ni éclairer ni ramener à des vues de modération et de justice. L'unité absolue est le système des démagogues qui ne considèrent les révolutions que comme une occasion de mettre en pratique des théories abstraites qu'ils appellent le gouvernement de la liberté, et ces théories que comme un moyen de s'élever au pouvoir. Le gouvernement de la République ne se doit ni aux regrets des uns, ni aux visions des autres; ce n'est pour l'ambition d'aucun de ces deux partis qu'il a stipulé l'indépendance de la Suisse dans le traité de Lunéville».

Le traité de la Malmaison qui résulte de ces réflexions est une forme de compromis entre le penchant fédéraliste des conseillers de Bonaparte, - Talleyrand et Hauterive, chef de la division politique au ministère des relations

66 Instructions de Verninac, Fructidor IX. Archives des Affaires étrangères. Correspondance diplomatique, fonds Suisse, Tome 474, fol. 153. Dunant, ouvr. cit., no 1263, p. 450 et 452.

extérieures- et le Premier Consul lui-même favorable à l'époque à un projet de constitution sur les bases de l'unité de gouvernement tempérée par une administration décentralisée⁶⁷. Le 4 avril 1801, Philippe-Albert Stapfer (1766-1840), ambassadeur helvétique en France de 1800 à 1805, avait eu un entretien avec Talleyrand qui avait à nouveau exposé l'opinion de la France sur les bases de la future Constitution helvétique⁶⁸.

Le 15 avril, Talleyrand informe Stapfer «que tout était fini et que nous aurions lieu d'être très satisfaits; mais il n'a pas voulu laisser entrevoir quelles bases avaient été adoptées, et s'est borné à promettre que, sous peu, tout serait officiellement communiqué»⁶⁹. «Le 8 mai, Stapfer avait eu une nouvelle audience avec Bonaparte; ce dernier avait exprimé le souhait que l'affaire de la Constitution fût achevée au plus vite. Il avait invité Stapfer à se rendre chez Talleyrand pour conclure»⁷⁰. Le 9 mai, enfin, Talleyrand adresse la lettre suivante à Stapfer: «Citoyen. J'ai l'honneur de vous transmettre le projet de constitution ci-joint.

Du nombre de ceux, dont le Gouvernement de la République française a eu connaissance, il est celui qui a paru le plus propre à réunir les esprits divisés en Helvétie sur ce point et à garantir aux nations voisines, toutes intéressées à la tranquillité et à la prospérité de votre république, que les obstacles et les dangers ne viendront pas des nouvelles institutions qu'elle est appelée à se donner»⁷¹.

Certes la Constitution de la Malmaison, compromis entre le système centralisateur et les aspirations fédéralistes des Suisses, ne fut

67 Cf. Gérard Benz, « La constitution de la Malmaison », Genève 1963.

68 Actensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik, 1798-1803, Berne 1897, t. VI, p. 733.

69 Actensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik, 1798-1803, Berne 1897, t. VI, p. 736.

70 G. Benz, *ouvr. cit.*, p. 61. Cf. Actensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik, 1798-1803, Berne 1897, t. VI, p. 886.

71 Actensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik, 1798-1803, Berne 1897, t. VI, p. 886 et 887.

jamais réellement appliqué mais elle servit de base à l'Acte de médiation de 1803 qui fut à son tour le modèle de projet de révision de 1832 et 1833, d'où est sortie la Constitution de 1848.

Aucune des factions qui se disputaient la domination de la Suisse ne trouva le traité de la Malmaison à son goût et l'on s'achemina vers la paralysie complète de la République helvétique. Le 8 juillet 1802, Talleyrand informe Stapfer⁷² que le Premier Consul a décidé de retirer ses troupes d'Helvétie. Tablant sur la confusion qui allait s'en suivre, le Premier Consul voulait obliger les Helvètes à faire appel à lui tel un sauveur. Le plan était machiavélique. Si ce n'est pas du Talleyrand ça y ressemble furieusement. Talleyrand précisément jongle avec des Suisses et en garde certains en réserve tels des cartes à jouer. Il en est ainsi de Frédéric-César de La Harpe, exilé au Plessis-Picquet près de Paris ou Peter Ochs qui, dans une lettre à Laharpe du 17 août 1802 suggère que Talleyrand pourrait le ramener au pouvoir⁷³. Profitant de l'évacuation des troupes françaises, les anciens cantons se ruent sur leurs anciennes possessions. Suite à l'envoi à Paris du colonel bernois de Mülinen⁷⁴ et de Stettler, le Premier Consul, dans une lettre à Talleyrand datée du 1^{er} vendémiaire an XI (23 septembre 1802), les accuse d'avoir «poussé l'aveuglement jusqu'à ne pas nommer le canton de Vaud parmi les cantons qu'ils reconnaissaient»⁷⁵.

Le 6 octobre 1802, Stapfer relève que les

72 Bonaparte, Talleyrand et Stapfer 1800-1803, publ. par Albert Jahn, Zurich, 1869.

73 BCU Lausanne, Fonds La Harpe, J 167, 13. Correspondance de Frédéric-César de La Harpe sous la République helvétique, publiées par Philippe Bastide et Elisabeth Kastl, Genève Slatkine, 2004, no 774, p. 399.

74 Frédéric de Mülinen, né en 1760, était membre du grand conseil avant la Révolution. En 1802, il fut un des chefs du mouvement insurrectionnel et vint à Paris comme membre de la députation, entra de nouveau au grand conseil et fut nommé avoyer. Il mourut en 1833.

75 Correspondance de Napoléon 1^{er}, t. 8, cité par Louis Burgener, La Suisse dans la correspondance de Napoléon 1^{er}, Bienne, les éditions du Chandelier, p. 59.

deux patriciens bernois «se donnent beaucoup de mouvement pour obtenir que les autorités formées par les insurgés restent en place, ou que ce soit par elles du moins que se fasse le choix de députés des Cantons pour le congrès de Paris»⁷⁶. Le 9 octobre, Stapfer peut informer le gouvernement helvétique que les envoyés bernois à Paris sont invités par Talleyrand à retourner en Helvétie⁷⁷.

Relevons l'indignation feinte qui soulève Talleyrand, ministre des Relations extérieures, face à la demande suisse de médiation du Premier Consul, entreprise destinée à apaiser ce que Stapfer appelle les «dissensions civiles»⁷⁸: «(...) Une médiation, s'exclame le ministre français, entre un gouvernement légitime et des rebelles! Quelle indignité! Ce serait un scandale affreux dans l'ordre social de l'Europe et un exemple désorganisateur pour les gouvernements. (...) Non, jamais le gouvernement français ne se prêtera à une transaction aussi avilissante. (...)»⁷⁹.

Il s'agit ici de donner le change aux Britanniques qui tiennent à l'intégrité territoriale de l'Helvétie et à qui il ne faut pas fournir un prétexte facile pour rompre la paix d'Amiens arrachée de haute lutte. L'établissement de l'Acte de Médiation contribuera d'ailleurs à la rupture de la paix d'Amiens. Le rapport de Talleyrand au Premier Consul, daté du 5 Ventôse IX parle pourtant déjà «d'une médiation indispensable». Selon le ministre: «Les Suisses veulent une constitution: mais ils sentent que dans les dissensions et surtout dans les rivalités qui divisent les hommes qui chez eux ont quelque influence, aucun projet de constitution ne peut être proposé par un parti qu'il ne soit odieux à tous les autres. La force des choses leur persuade bien qu'il faut que cette constitution soit une transaction entre des principes opposés, mais ils ne croient pas assez à leur propre modération pour compter

76 Actensammlung, N° 15/9, p. 117.

77 Actensammlung, N° 15/10, p. 118.

78 Stapfer au Petit Conseil de la République helvétique, Paris, 23-24 avril 1802, in Actensammlung..., t. VII, Bern 1899, p.1284.

79 A. Jahn, op.cit., p.195, lettre de Stapfer à Jenner, 11 septembre 1802, rapportant les propos de Talleyrand.

sur des dispositions conciliantes, ni de leur part, ni de la part de leurs rivaux⁸⁰».

Les 9-10 septembre 1802, le Premier Consul, par la voie de Talleyrand, ministre des Relations extérieures, consent à la demande du gouvernement helvétique présentée par Stapfer, mais refuse de se porter médiateur des démêlés des Suisses car il ne reconnaît d'autre gouvernement que celui de Berne.

Le 21 septembre 1802, de Paris, Stapfer écrit à Talleyrand et attire son attention sur le fait que le gouvernement suisse est exposé «aux dangers les plus imminents» et qu'il ne saurait y être soustrait que par «l'intervention armée de la République française»⁸¹.

Tandis que Paris se montre prudent pour ne pas mécontenter les Anglais qu'il faut ménager, les événements se précipitent en Helvétie, où l'obstination et l'intransigeance des contre-révolutionnaires contraignent les Français à plus d'interventionnisme pour mettre fin à cette guerre civile car il faut bien l'appeler ainsi, à l'instar de Talleyrand⁸². «Il s'agit d'arrêter des citoyens prêts à s'entr'égorger» écrit Talleyrand à Verninac⁸³. Pour ne pas être dépassé par les événements et sachant jusqu'où il peut aller trop loin, le Premier Consul intervient au dernier moment. Le 8 Vendémiaire an XI/30 septembre 1802, de Saint-Cloud, le Premier consul impose sa médiation⁸⁴. Sur la lancée, le Premier consul décide d'appeler à Paris des députés du Sénat et des cantons pour rétablir la paix et l'union.

80 Archives des Affaires étrangères, La Courneuve, Correspondance diplomatique, fonds Suisse, tome 475, fol. 93.

81 Ibidem, p.584, lettre de Stapfer citée.

82 Actensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik (1798-1803), IX. Band, Bern, 1903, no 62/2, p. 317. Instructions de Talleyrand à Ney 26 vendémiaire an XI (17 octobre 1802).

83 Actensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik (1798-1803), IX. Band, Bern, 1903, no 1 a, p. 1.

84 Gazette nationale ou le Moniteur universel, no 10, 10 vendémiaire an XI. Voir aussi A. THIERS, Histoire du Consulat et de l'Empire, tome quatrième, Paris, Paulin, 1845, p. 239-240.

Pour la France, il vaut mieux joindre en la circonstance le geste à la parole et réoccuper le territoire suisse sans coup férir mais sans effusion de sang, contrairement à ce qui s'était passé en 1798 et qui avait tant ému l'Europe.

Le 30 septembre 1802, Talleyrand communique à Verninac le plan détaillé du volet militaire de la médiation du Premier Consul et comportant notamment :

1) l'envoi immédiat en Suisse du général Rapp, aide de camp de Bonaparte, nanti de pouvoirs diplomatiques et militaires, dont celui de «faire entrer de tous côtés des troupes françaises en Helvétie»⁸⁵ au cas où la ville de Berne, aux mains du parti fédéraliste, refuserait de «recevoir le Sénat avant l'expiration de cinq jours» ; 2) le commandement confié au général Ney, posté à Genève, de toutes les troupes destinées à pénétrer en Helvétie au cas où l'ultimatum de Rapp ne serait pas respecté;

3) au besoin, la mission confiée à Ney et à ses troupes de reconduire le Sénat, replié sur Lausanne, à Berne, lieu de sa résidence. Le 1^{er} octobre 1802, le «Moniteur» publie la proclamation de Saint-Cloud, reprise bientôt par toute la presse européenne. Le 2 octobre 1802, Talleyrand informe Stapfer de la détermination du Premier Consul à «assurer le succès de sa médiation au moment où elle est réclamée par (le) gouvernement suisse et par tous (les) cantons comme le seul moyen (de prévenir) une guerre civile»⁸⁶.

Parallèlement, le 11 octobre 1802, depuis Londres, Otto, ministre plénipotentiaire français, informe Talleyrand de «l'exaltation des Anglais pour ce qu'ils appellent les patriotes suisses» et de l'hostilité de l'opinion publique, notamment des intellectuels, envers le gouvernement français du fait de son intervention en Helvétie. Otto joint à sa dépêche une note non signée de lord Hawkesbury, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, informant Paris que

85 Lettre de Talleyrand à Verninac, 8 vendémiaire an XI, citée in : E. Dunant, op.cit., p.587.

86 Lettre de Talleyrand à Stapfer, 10 vendémiaire an XI, citée in : E. Dunant, op.cit., p.590.

Sa Majesté le roi d'Angleterre désire «voir le peuple helvétique (...) entièrement libre d'organiser son gouvernement intérieur sans l'interposition d'aucune puissance étrangère»⁸⁷.

Le 19 octobre 1802, Talleyrand informe Otto que le Premier Consul constate «avec peine la tentative (du gouvernement britannique) d'intervenir dans les affaires d'une nation qui dans tous les temps a été sans aucune espèce de rapports politiques et commerciaux avec l'Angleterre»⁸⁸, laquelle a d'ailleurs refusé de reconnaître le gouvernement helvétique, tandis que la France, par son intervention, n'a fait qu'accéder aux vœux unanimes de la médiation du Premier Consul. Ce dernier, précise Talleyrand, «a parlé comme médiateur, comme ami, et l'Helvétie a été pacifiée».⁸⁹ Le 21 octobre 1802, deux bataillons de ligne français entrent dans la cité rhénane de Bâle. C'est le début de la phase opérationnelle de la réoccupation de la Suisse, évacuée en juillet.

Le 26 octobre, Talleyrand écrit à Ney et lui explique que le choix de Paris comme siège de la «Consulte» relève de la volonté invariable du Premier Consul, conscient de son «rôle de médiateur», et que sa décision, «inspirée par un sentiment de bienveillance extrêmement prévoyante et extrêmement réfléchie», s'appuie sur le fait que, dans «l'état de désorganisation totale » où se trouve aujourd'hui la Suisse, il importe de «mettre une grande distance» entre les députés appelés à «méditer (et) former l'état présent et futur de leur pays» et «ceux qui n'ont d'intérêt que dans la discorde des esprits (...)»⁹⁰.

Le 28 octobre 1802, Talleyrand écrit à Ney et lui transmet les dernières instructions du Premier Consul, au nombre desquelles l'invitation au Sénat à faire arrêter, enfermer ou bannir du territoire suisse les quelques

87 Traduction d'une note non signée de Hawkesbury à Otto, citée in : E. Dunant, op. cit., p.595.

88 Lettre de Talleyrand à Otto, 27 vendémiaire an XI, citée in : E. Dunant, op. cit., p.598-599.

89 Ibidem, p.600, lettre citée.

90 Lettre de Talleyrand à Ney, 4 brumaire an XI, citée in : E. Dunant, op. cit., p.604.

« individus, ennemis de leur pays, qui s'opposent à la médiation du Premier Consul dans le canton de Schwytz ». ⁹¹ Le 13 novembre 1802, Talleyrand écrit à Mülinen, le presse de venir à la prochaine « Consulte » et l'assure que le Premier Consul ne délaissera pas la cause des fédéralistes.

Réévaluation du rôle de Talleyrand en tant que ministre de Napoléon Bonaparte dans la reformulation de la Suisse à la Consulta de Paris

Talleyrand va œuvrer avec subtilité lors de la refondation de la Suisse. Emmanuel de Waresquiel estime que dès 1802, Talleyrand craint que le Premier Consul n'abuse des coupées franches que lui laisse le traité d'Amiens sur le continent, « avec les risques de dérives que cela comporte, en Suisse, en Hollande et en Italie. Talleyrand les a vus et combattus. Il désapprouve ainsi l'incorporation du Piémont à la France (avril 1801- septembre 1802) 'contre toutes les règles de prudence'.

C'est à ce moment-là que naissent les premiers signes de dissidences, encore très modestes, du ministre. Dans son esprit, le 'système fédératif' de républiques sœurs, italienne et batave, mis en place par la république directoriale puis consulaire ne sera viable que si ces dernières conservent une relative indépendance. C'est ainsi qu'il cherche à donner à la constitution de la Cisalpine dont il préside les travaux à Lyon en décembre 1801, le plus d'indépendance possible vis-à-vis de la France (...).

Bonaparte pose à ce moment là les premiers jalons de son « système » de domination européenne contre lequel son ministre mènera une bataille d'arrière garde par trop inégale, jusqu'à la rupture. Mais auparavant, Talleyrand aura tout tenté, en particulier en octobre 1805 lorsqu'il suggère à Bonaparte devenu Empereur de ne pas humilier l'Autriche qu'il juge fragile et qu'il considère de plus en plus comme le point de passage obligé d'un nou-

veau rapprochement avec l'Angleterre » ⁹².

Le 4 décembre 1802, paraît à Paris l'Arrêté du Premier Consul nommant les sénateurs Barthélemy, Roederer, Fouché et Jean-Nicolas Dèmeunier, l'auteur d'une « encyclopédie méthodique » où il a écrit quelques pages sur la Suisse, membres de la Commission extraordinaire et temporaire chargée de conférer avec les députés suisses.

Le ministre Talleyrand doit rester au dessus de la mêlée durant la longue période de la « consulte helvétique » qui se déroulera du 10 décembre 1802 au 19 février 1803, qui déboucha sur l'Acte de Médiation du 19 février 1803, document où figure la signature notamment de Talleyrand. Mais comme le disait si bien Chateaubriand : « Il signait les événements, il ne les faisait pas » ⁹³. De plus, dans la mesure où lors de ces négociations il n'y avait pas de pots de vin à toucher, s'en est-il totalement désintéressé ? Plusieurs correspondances privées nous laissent penser qu'en coulisse Talleyrand a joué les intermédiaires.

Pierre Ochs l'écrit d'ailleurs à Talleyrand, de Paris le 8 décembre 1802/17 frimaire an XI: « Vous avez bien voulu permettre ainsi que M. Stapfer m'en a donné l'assurance, que ceux qui auraient quelque projet ou idée utile à la République helvétique vous la fissent parvenir » ⁹⁴. Ochs, présent en qualité de « Député des cinq communes protestantes du canton de Soleure et chargé des instructions des républicains du canton de Bâle », lui fait part dans cette lettre de ses positions et l'en conjure de l'écouter « par l'attachement que vous avez toujours manifesté pour la masse générale de mes concitoyens ». Il joint d'ailleurs à cet envoi les « Fragments d'un projet de constitution pour la République helvétique » ⁹⁵.

⁹² http://www.talleyrand.org/politique/talleyrand_vision_europeenne.html

⁹³ Jacques Jourquin, « Talleyrand un diable d'homme », p. 49.

⁹⁴ Gustav steiner : Korrespondenz des Peter Ochs (1752-1821), Bd. III, Basel 1937, Nr. 38, S. 68-69.

⁹⁵ AAE, CP Suisse 479. Korrespondenz des Peter Ochs (1752-1821), Bd. III, S. 69-74.

⁹¹ Lettre de Talleyrand à Ney, 6 brumaire an XI, citée in : E. Dunant, op. cit., p.606.

Napoléon Bonaparte cherche alors pour gouverner la Suisse des aristocrates récupérables, jouissant d'une large audience et prêts à travailler avec la France sans (trop) d'arrière pensées et c'est précisément ceux-là que Talleyrand connaît le mieux. Autant dire des oiseaux rares surtout dans le contexte de l'époque où les aristocrates suisses appuyés par Londres seraient enclins à plus de résistance. Talleyrand joue sur le terrain des relations humaines un rôle de conciliateur entre les Helvètes, mais un médiateur tout ce qu'il y a de moins équitable. Il confie ainsi au colonel bernois N. Fr. von Mülinen le 1^{er} octobre : «Je m'appelle Talleyrand; je ne puis pas désirer que les gens bien nés soient écrasés par la canaille»⁹⁶.

Début octobre 1802, le patricien libéral fribourgeois Louis d'Affry (1743-1810) - un proche de Madame de la Briche - est la personne que les députés bernois pensent dépêcher à Paris comme envoyé fédéral parce qu'il «était en bons termes avec Talleyrand»⁹⁷.

Les Bernois sont très heureux de sa nomination, souligne Thormann dans un envoi à Muelinen⁹⁸: «Je suis charmé que notre digne comte d'Affry veuille bien faire le bouc émissaire à Paris. Tâchez de le persuader d'empaumer Talleyrand et surtout de se mettre bien au fait de ce que l'on veut faire de nous et d'où vient la manière un peu romaine avec laquelle on nous traite. Au nom de Dieu, ne négligeons rien. Cette affaire décide du sort de la Suisse, jusqu'à la guerre»⁹⁹.

Et Thormann d'insister encore sur notre volonté d'indépendance et notre désir de gouverner par nous-mêmes. Aussitôt arrivé dans la capitale, d'Affry prend différents contacts avec des gens influents et multiplie les rencontres informelles avec les généraux

96 Actensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik (1798-1803), IX. Band, Bern, 1903, no 1, 14, p. 7.

97 TILLIER, II, livre 6^e, chapitre X, p. 255.

98 Niklaus Friedrich von Mülinen (1760-1833), membre de la commission gouvernementale bernoise en 1802, l'une des principales personnalités bernoises de la Médiation et de la Restauration.

99 Actensammlung..., vol. IX, no 89/18, p. 466.

Rapp, Berthier et Mathieu Dumas, les deux Consuls, Cambacérès et Lebrun, des juristes et des financiers, des diplomates comme Talleyrand, Verninac et le comte d'Hauterive qui, justement, travaille à une nouvelle constitution helvétique.

D'Affry annonce à sa fille Minette le 27 novembre: «Il n'y a rien encore de commencé pour moi, ma chère Minette, mais cela ne tardera pas. J'attends une audience particulière de M. de Talleyrand, que je lui ai demandée aujourd'hui. Celle-ci sera explicative, mais non concluante. Au surplus, il me tarde qu'elle me soit donnée pour juger l'impression que peut avoir fait sur lui le plan qui lui a été remis. Voilà ma politique finie»¹⁰⁰.

Déjà le 20 novembre, d'Affry avait été en compagnie d'autres Suisses reçu «avec infiniment de politesse» par le ministre des relations extérieures.

Les autorités françaises avaient en vue de favoriser les idées des anciens gouvernants. Dans l'optique de Bonaparte, le pouvoir devait revenir aux anciens gouvernants plus représentatifs et mieux implantés, les unitaires devant se contenter de jouer le rôle de contrepoids.

Les Français préféraient aux idéalistes sincères partisans de la France des patriciens ralliés, certes hostiles à l'héritage révolutionnaire mais dont leur excellente implantation et leurs bonnes connaissances des rouages diplomatiques suppléaient leur manque d'enthousiasme. Le retour au gouvernement de personnalités issues de l'oligarchie cantonale permettait d'enraciner le nouveau régime dans la traditionnelle amitié franco-suisse.

Le Premier Consul se montra ouvert mais établit un cahier des charges précis des éléments sur lesquels il fallait se fonder. Le 28 novembre 1802, Talleyrand présente un rapport sur l'orientation à donner aux travaux constitutionnels. Le ministre des relations extérieures

100 Archives privées d'Affry. Collection particulière, correspondance de Louis d'Affry avec sa fille Minette, no 20.

y détermine les objectifs à atteindre dans des termes comparables à ceux qui lui avaient servi à préparer le projet de la Malmaison: «Le Premier Consul veut que l'ordre des choses à établir dans ce pays puisse se maintenir par lui-même. Il est dès lors nécessaire qu'il s'adapte aux différentes localités et qu'aucune partie ne se croie sacrifiée au système général qui doit les embrasser toutes.

Pour résoudre ce problème, on peut organiser un gouvernement central qui agisse uniformément sur chaque portion de l'Helvétie et des administrations cantonales, qui par leur forme et la nature de leurs pouvoirs, se rapprochent des habitudes et des institutions anciennes¹⁰¹».

Si les autorités françaises étaient bien décidées à faire la part belle aux fédéralistes ceux-ci devaient admettre quelques principes de bases contraires à leur outillage mental, contenus dans les « règles à observer relativement à l'organisation de l'Helvétie » qui se terminaient ainsi : « Toute organisation doit émaner de la révolution, sans qu'aucun droit puisse être fondé sur l'ancien état politique qui a été détruit. Les droits seigneuriaux et toute espèce de privilèges doivent être abolis.

La souveraineté nationale consiste dans la volonté légitimement exprimée de l'universalité des citoyens, sans distinction de familles¹⁰²». En privé, Talleyrand se chargea volontiers de leur faire comprendre où était leur intérêt.

Le 4 décembre 1802, les sénateurs Barthélemy, Roederer, Fouché et Demeuniers entament les négociations avec un comité suisse composé de cinq membres dont d'Affry. La première réunion (il y en aura huit au total) a lieu le 10 décembre 1802. Stapfer présente à Talleyrand chacun des députés. Ceux-ci ne manquent pas de l'interroger sur le rôle qu'ils auront à tenir mais Talleyrand reste volontairement très laconique. Le 21 décembre, étant assuré du soutien de Talleyrand, d'Affry est

101 Dunant (E.), *Les Relations diplomatiques de la France et de la République Helvétique, 1798-1803*, Bâle, 1901, p. CXXXI.

102 Dunant (E.), *op.cit.*, p. CXXXII et CXXXIII.

l'un des premiers à remettre à Roederer son projet de pacte fédéral, accompagné d'un mémoire¹⁰³.

Le 21 décembre, d'Affry écrit à sa fille : «Nous avons eu hier une assemblée de la Consulta qui avait pour motif de remettre à la commission française nos projets de constitutions cantonales. J'ai remis le mien individuellement n'ayant pu travailler avec mes collègues par la différence de nos opinions sur cet objet. J'ai fourni un mémoire qui, j'espère, ne restera pas sans produire un certain effet. Je vous détaillerai tout cela quand nous nous reverrons, car cela ne peut guère s'écrire. Entre nous cependant je suis approuvé par Mr. de Talleyrand et par les commissaires, ce qui me donne lieu de croire que le Premier Consul ne m'improvera pas»¹⁰⁴.

Les commissaires font grand cas de lui : «Je suis fort bien traité par nos commissaires, et par le Ministre Talleyrand et avec infiniment de politesse par Madame»¹⁰⁵.

A l'évidence, Talleyrand a influé ici sur la politique du Premier Consul et l'a nettement fait pencher du côté des fédéralistes. Fin 1802, le Fribourgeois Nicolas de Gady (1766-1840) peut se permettre d'envoyer à Talleyrand, ministre des affaires étrangères, une longue diatribe contre-révolutionnaire, prédisant au cas de non retour à l'Ancien Régime une «Vendée qui se signalera par tout ce que le désespoir pourra commettre de plus horribles, les massacres et le feu achèveront alors de rendre la Suisse le plus malheureuse des contrées ». Et de faire l'éloge de d'Affry, un de ces hommes « qui voient bien, qui ont du sang froid, qui sont animés du zèle le plus ardent pour le bien de leur patri »¹⁰⁶.

103 Archives du ministère des affaires étrangères, La Courneuve, correspondance politique, Suisse, volume 479, fol.489 v et fol. 490. Copie aux Archives fédérales à Berne, P 298.

104 Lettre de d'Affry à sa fille Minette, du 21 décembre 1802. Archives privées. Collection particulière, correspondance de Louis d'Affry avec sa fille, no 24.

105 Lettre de d'Affry à sa fille Minette, du 21 décembre 1802. Archives privées. Collection particulière, correspondance de Louis d'Affry avec sa fille, no 24.

106 Archives de l'Etat, Fribourg [AEF], fonds Gady, I/4.

Le 1^{er} mars 1803, d’Affry tout juste revenu de Paris, déjeune à Berne avec le général Ney¹⁰⁷, le ministre de France qui a reçu et communiqué au Gouvernement provisoire l’Acte de Médiation qui doit mettre fin à la lutte de partis. Napoléon Bonaparte et Talleyrand ont tout prévu pour que Ney puisse installer d’Affry dans les meilleures conditions au pouvoir en Suisse, en qualité de premier landamann de la Suisse : «le Premier Consul voulant, mande Talleyrand à Ney, que nous honorions en lui une nation amie qu’il est de notre intérêt de concilier et d’attacher à la France». Talleyrand a bien préparé Ney à assurer dans les meilleures conditions possibles la transition entre la République helvétique et le régime de la Médiation.

Ney fournit les conditions-cadres lui permettant de faire redémarrer la Suisse sur de bonnes bases. Sa consigne est de «donner le plus d’influence et de relief possible au Landamman» d’Affry, lui-même ancien général au service Napoléon Bonaparte. Talleyrand avait tout prévu pour que d’Affry fût reçu avec les plus grands égards, «le Premier Consul voulant, mande Talleyrand à Ney, que nous honorions en lui une nation amie qu’il est de notre intérêt de concilier et d’attacher à la France»¹⁰⁸. La Médiation dira Talleyrand fut le meilleur ouvrage du Premier Consul.

L’attitude de Talleyrand sous l’Empire d’un point de vue suisse

Talleyrand prend soin de tenir les patriotes suisses en respect et dans ses notes, continuait de donner aux Suisses le titre de «République helvétique», tout en se montrant par ailleurs conciliant. Il sauve ainsi la vie du baron valdo-genevois Albert Vasserot de Vincy (1757-1836) qui a servi à l’armée des

107 Sur Ney, voir Bonnal (H.), *La vie militaire du maréchal Ney, duc d’Elchingen, prince de la Moskowa*, 3 vol., 1910-1914 ; Garros (L.), *Ney, le brave des braves*, Paris, 1955 ; Hourtoulle (F.-G.), *Ney, le brave des braves*, Paris, 1981 ; Bourquin (J.), « Le Maréchal Ney l’héroïque ‘hurluberlu’ », in *Napoléon 1^{er}. Le magazine du Consulat et de l’Empire*, n°3, juillet-août 2000, p. 56-64.

108 *Mémoires de Ney*, II, livre VI, chapitre 2, p. 149.

Princes et qui s’est lourdement compromis en 1804 à Paris, au point d’être enfermé au Temple, le 24 ventôse an XII/15 mars 1804 et condamné à être fusillé¹⁰⁹. Durant le temps de sa présence au ministère, Talleyrand, conscient de la place de la Suisse dans l’équilibre européen, s’efforce d’amortir les chocs verbaux de l’empereur et, inversement, tempère les Suisses qui ont le culot de réclamer un traitement de faveur et même des rectifications de frontière à leur profit. Le 3 novembre 1804, la députation suisse au complet emmenée par Louis d’Affry, venue assister au prochain couronnement de l’empereur, est reçue par Talleyrand qui l’invite à dîner le 12 novembre 1804¹¹⁰.

Le dimanche 18 novembre 1804, la députation est reçue par Napoléon dans son cabinet du château des Tuileries, en présence de deux frères de l’empereur, les princes Louis et Joseph ainsi que de Talleyrand. Si Napoléon n’amorce aucune discussion sur les sujets désirés, il n’en met pas moins les choses au point: «Comme Chef de l’Empire français je dois être le Protecteur de la Suisse et comme son médiateur je suis son ami personnel; tant que la Suisse se ralliera à l’acte de Médiation, elle sera sûre de l’amitié de la France en restant attachés à elle vous suivrez l’exemple de vos ancêtres»¹¹¹.

Il fut convenu que «MM d’Affry, Salis et Jenner se transporteront auprès de Son E. M. Talleyrand ministre des affaires étrangères, afin de provoquer par son entremise une décision de Sa Majesté au sujet de la restitution des biens grisons confisqués dans la Valtelline ». Mais Talleyrand répondit de manière évasive et refusa d’entrer en matière sur le

109 SHD-DAT, 8 yd 2532.

110 Lettre de d’Affry à sa fille le 11 novembre 1804. Archives privées. Collection particulière, correspondance de Louis d’Affry avec sa fille Minette, no 72.

111 On trouvera le discours adressé à Napoléon par d’Affry lors de l’audience du 18 novembre et la réponse de Napoléon dans Niklaus Fischer, F. von Wattenwyl, p. 110. Voir aussi sur cette ambassade, Fritz Vischer, *Beiträge zur Geschichte der Mediation*, p. 193-217. AEF, fonds Gady, I, 4, a. Lettre de d’Affry du 18 novembre 1804.

plan commercial. D’Affry craignait beaucoup de ne rien obtenir de concret sur ces différents objets et ne se trompait guère dans ses pronostics¹¹².

Lorsque la guerre éclate entre la France et l’Autriche en 1805, l’Archiduc Jean s’était engagé à respecter la neutralité suisse si les Français en faisaient autant. Le 17 août au matin, Talleyrand avait fait appeler dans son cabinet le représentant de la Suisse Constantin de Maillardoz pour le mettre au courant des mesures prises par les Autrichiens. Puis, il lui demanda ce que la Suisse comptait faire. «Défendre sa neutralité et son indépendance», lui répondit notre ministre.

Il s’agissait à présent de nommer un Etat-major et le poste-clef de chef de l’état-major général. Du camp de Boulogne le 11 fructidor an XIII/29 août 1805, Napoléon émet un souhait d’une grande clarté : M. Talleyrand, il est probable que les Suisses devront prendre les armes pour garantir leur territoire. La nomination du chef de l’Etat-major général est un objet de haute importance. Il faut faire nommer M. d’Affry¹¹³, le désigner d’avance, et écrire au général Vial (1766-1813) que, s’il y a une masse pour défendre le territoire, nous désirons que M. d’Affry en ait le commandement¹¹⁴. Talleyrand donna ses instructions à Vial. En bon militaire zélé mais en piètre diplomate, Vial pressa ce choix avec indiscretion, mais c’est finalement Nicolas-Rodolphe de Watteville¹¹⁵ qui fut nommé. L’Empereur fulmina et d’Affry fut chargé d’apaiser l’empereur à ce sujet.

Plutôt que de faire profil bas, les Confédérés vont s’évertuer à montrer combien leur propre existence en tant qu’Etat indépendant

112 AEF, fonds Gady, I, 4, a. Lettre du 25 novembre 1801.

113 Correspondance de Napoléon, tome XI, pièce no 9156, p. 190.

114 Correspondance de Napoléon, tome XI, pièce no 9157, p. 190.

115 Nicolas-Rodolphe de Watteville, homme d’Etat suisse, né en 1760, membre du grand conseil en 1795, membre de la députation suisse envoyée à Paris en 1802, Landamann en 1804, en 1810 et 1815. Il mourut en 1832.

leur tenait à cœur. N’ayant pas froid aux yeux, la Suisse tente de tirer son épingle du jeu et de profiter de la situation sur le plan international¹¹⁶.

Maillardoz peut s’entretenir avec Talleyrand, le 11 février 1806, comme il le rapporte au Landamann dans un envoi du 12 février 1806. Il lui fit part des revendications suisses comme «La libre possession de nos propriétés sises en Allemagne incamérés par l’Autriche», la question «de nos fonds, créances et placements en Autriche», et 3e requête: «une rectification amiable de frontières et d’échange ou l’acquisition de quelques petits territoires qui rectifieraient ces mêmes frontières, dans lesquelles la ville de Constance est géographiquement placée»: Cependant «le ministre, que de nombreuses et importantes affaires occupent, me répondit en général et sans entrer dans aucun détail (...)

La Suisse a ajouté le ministre par le fait même de l’observance et de l’intégrité de sa neutralité, a fait ce que la France désirait, et sa tranquille existence est ce qu’on souhaitait, ce qu’on désire toujours». Donc le statu quo !

Le 16 juillet 1807, de Tilsit, Talleyrand demande à Vial d’intervenir le moins possible dans les affaires de la Diète même si la France veille à préserver un minimum d’unité. Il s’agissait en cela d’une longue tradition dans la diplomatie française. Mécontent d’être un «ministre des Relations extérieures sans emploi», il démissionne le 10 août 1807.

A un prince de Bénévent qui se fait gloire d’avoir maintenu et accru «la confiance et l’amitié qui subsistent si heureusement entre les deux pays» succède un Champagny prêt à œuvrer au «maintien de l’heureuse harmonie qui existe entre les deux Etats». Maillardoz

116 Voir à ce sujet notre communication : « La Suisse baromètre de l’influence française en Europe en 1807 », Actes du Colloque 1807, Apogée de l’Empire ? organisé à l’Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis par le FLASH-FDEGE, Etudes réunies par Jacques Bernet et Emmanuel Cherrier, Presses Universitaires de Valenciennes, 2009, Recherches Valenciennes no 30, p. 85-112.

commenta la disgrâce de Talleyrand qui faisait mauvais effet et qui devait entraîner selon lui, de grands changements dans le ministère. Et comme par hasard la politique napoléonienne à l'égard de la Suisse sera désormais plus contraignante et menaçante. Elle contribuera à braquer les élites et à faciliter leur passage du côté des ennemis de la France napoléonienne une fois l'empereur sérieusement en difficulté.

En 1810, le premier Landamman d'Affry est envoyé une dernière fois auprès de l'Empereur, officiellement pour le féliciter pour son mariage et rencontre au passage Talleyrand qui lui confie: «L'Empereur en contractant cette alliance n'a jamais rien fait de plus savant en politique.

Du même coup il termine la Révolution française, et la contre-révolution non seulement en France mais chez tous les autres peuples de l'Europe ». C'est en ces mots élogieux que Talleyrand présenta à l'ambassadeur suisse Louis d'Affry l'habile union (matrimoniale) politique de Napoléon avec l'archiduchesse d'Autriche¹¹⁷.

D'un Talleyrand à l'autre

Il subsiste encore un Talleyrand pour la Suisse même après le renvoi du prince de Bénévent. Rappelons le rôle méconnu de l'ambassadeur comte Auguste-Louis (Augustin), Talleyrand-Périgord (1770-1832), nommé Ministre plénipotentiaire le 16 juin 1808 et envoyé extraordinaire le 7 juillet suivant auprès de la Confédération helvétique.

Ce Talleyrand était aussi avenant qu'ha-
117 *Korrespondenz von Louis d'Affry an Landammann Niklaus Rudolf von Wattenwyl* (21. 3. 1810–18.6.1810) und an Jean-Marc Mousson, Kanzler der Tagsatzung (28. 5. 1810); *Danksagung der Marianne d'Affry-von Diesbach an den Landammann und die Deputierten der Tagsatzung* (29. 6. 1810) und *Schreiben des Kleinen Rats des Kantons Freiburg an den Landammann und die Deputierten der Tagsatzung* (29. 6. 1810) in: D (0), 1000/2, Az. D.1-2, *Entsendung Louis d'Affrys zum Kaiser von Frankreich nach Paris anlässlich seiner Heirat mit Erzherzogin Marie Louise von Österreich, März bis Juni 1810*, Bd. 565.

bile, «modeste cousin du fameux ministre Charles-Maurice de Talleyrand (...) pénétré de sentiments humains et conciliants»¹¹⁸. Guillon a écrit à son sujet : «Tout en servant à contrecœur, car ses sympathies restaient à la royauté, on le voit docile et respectueux, attentif à ménager l'Empereur et les ministres autant que poli et déférent avec les autorités helvétiques.

Homme de Cour dans les manières et le langage, il fut très goûté du milieu simple où il fut appelé à vivre; mais notre véritable ministre n'en resta pas moins Rouyer»¹¹⁹, ancien secrétaire d'ambassade de Ney. L'empereur désirait dès juin 1808 qu'il vienne à Berne le plus rapidement possible ; cependant Talleyrand n'y arriva que dans les premiers jours de décembre 1808, « succédant à la déplaisante rudesse du général Vial »¹²⁰. Selon Victor Monnier: «Sa mission, comme celle de son prédécesseur H. Vial consiste à maintenir la Suisse sous la dépendance de la France napoléonienne ».

Il lui faut : défendre les intérêts de la France à la suite des violations de frontières commises par les troupes françaises (3 novembre 1809), et de l'occupation du Tessin (31 octobre 1810); veiller au respect du blocus continental tout en prônant réserve et diplomatie; surveiller l'application d'une censure rigoureuse au profit du régime napoléonien; poursuivre les négociations avec la Diète qui aboutissent à une nouvelle capitulation militaire avec la Suisse, signée le 28 mars 1812; s'efforcer au moment où l'empire napoléonien vacille, de garder la Suisse dans le giron de la France. Il réclame à plusieurs reprises l'évacuation du Tessin (9 octobre 1813) et demande à Napoléon de gagner la confiance des Confédérés en leur offrant des avantages.

Arrêté par les Autrichiens le 22 décembre 1813, il est expulsé hors de la Confédération. Sous la Restauration, Auguste de Talleyrand

118 Dierauer, *Histoire...*, V, livre XI, p. 317.

119 E. Guillon, *Napoléon et la Suisse*, Paris 1910, chap. V, p. 160.

120 Dunan, « Napoléon et les cantons suisses » in *Revue de la Société napoléonienne*, 1912, p. 196.

est confirmé à son poste par Louis XVIII le 31 mai 1814. Durant les Cent-Jours, Talleyrand reste comme son cousin fidèle au roi et demeure à son poste où il s'efforce de restaurer l'influence de la France. Pair de France le 17 août 1815, il obtient de la plupart des Cantons des capitulations militaires en faveur de la France.

Il sert habilement la politique douanière protectionniste du Gouvernement de Louis XVIII à l'encontre de la Suisse et avec ses collègues de la Sainte-Alliance fait pression sur la Confédération pour qu'elle prenne des sanctions contre la presse libérale. «Ne bénéficiant plus de la confiance du cabinet Villèle, il est rappelé le 9 juin 1823 et remplacé par C.-E. de Moustier»¹²¹. Selon Dunan: «Il eut sa politique, s'appliquant à tempérer l'expression des volontés impériales et défendant auprès de Napoléon les intérêts de la Suisse, agissant enfin comme une sorte de 'médiateur' entre l'Empereur et ses alliés »¹²².

Relevons pour l'anecdote qu'en 1809, la Fribourgeoise Marie-Anne Elisabeth de Castella-Villardin (1775-1831), fille du landamman Louis d'Affry, est reçue à Berne dans la loge d'adoption de Sainte Caroline, en même temps que l'épouse d'Auguste de Talleyrand.

Talleyrand et la Suisse en 1814

Comme chacun sait, il faut attendre 1814 et 1815 pour voir Talleyrand jouer enfin un rôle de premier plan. Le 13 mai 1814, Talleyrand retrouve son ministère des Affaires étrangères. A la chute de Napoléon, la Suisse réussit à se présenter comme victime et à faire prévaloir ses intérêts. En ce mois de mai 1814, une députation fédérale fut envoyée à Paris

121 Article Talleyrand de Victor Monnier pour le Dictionnaire Historique de la Suisse [DHS], à paraître. Voir à son sujet : G. Steiner, Napoléon I. Politik und Diplomatie in der Schweiz, 1906. -G. Guillon, Napoléon et la Suisse, 1910, 158-324. -I. Delgado, La diplomatie française en Suisse pendant les années 1814 et 1815, mém. lic. Neuchâtel 1983, dactyl.

122 Dunan, « Napoléon et les cantons suisses » in Revue de la Société napoléonienne, 1912, p. 196.

pour féliciter Louis XVIII et lui présenter les hommages de la Diète.

L'ambassade composée de l'avoyer bernois Niklaus Friedrich von Mülinen, d'Aloys Reiding (1765-1818) et du Vaudois Henri Monod (1753-1833) fut présentée à Talleyrand qui « eut l'air de se rappeler très bien l'avoyer de Mülinen et à peu près pas le Landamann Monod, qu'il avait vu cependant dans différentes missions »¹²³. Le ministre des affaires étrangères se montrait ostensiblement favorable aux partisans suisses de l'Ancien Régime.

Le prince de Bénévent fit confirmer sur la lancée dans son poste son cousin le comte Auguste de Talleyrand, dernier ministre de Napoléon auprès de la Confédération.

Genève retrouve son indépendance mais aussi son territoire d'avant 1798 soit aussi 15 communes enclavées en terres françaises ou savoyardes, ce qui place le futur canton de Genève dans une situation délicate et potentiellement intenable.

Talleyrand le sait qui, ne pouvant pour l'heure espérer le maintien de Genève en France s'emploie à rendre insoutenable la position genevoise, en espérant que la ville du bout du Lac devra tôt ou tard trouver avantageux à regagner le giron français.

L'exemple de Mulhouse, autrefois ville alliée des Suisses, tombant comme un fruit mur est dans toutes les mémoires, en tous les cas la sienne.

Charles Pictet de Rochemont (1755-1824)¹²⁴, l'envoyé extraordinaire de la République de Genève et acteur important de la Restauration genevoise, arrive à Paris alors que tout est

123 Berthold van Muyden, La Suisse sous le Pacte de 1815. 1813 à 1830, Lausanne-Paris 1890, I, p. 114.

124 Voir L. Cramer, éd., Genève et les traités de 1815: correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois, 2 vol., 1914. Voir aussi : Paul Widmer, « Charles Pictet de Rochemont » : der Genfer Patrizier auf dem Wiener Congress, 1755-1824 », in Schweizer Aussenpolitik und Diplomatie, Zürich, Ammann, 2003, p. 36-95.

déjà consommé. Il «s'était déjà employé pour Genève à Paris au printemps de 1814, mais par suite des intrigues de Talleyrand et de l'abbé Jean-François Vuarin (1763-1844), la seule chose qu'il eût obtenue, c'était que la ville, avec son territoire morcelé, fût désignée dans le traité de paix comme république indépendante, destinée à faire plus tard partie de la Suisse»¹²⁵. Extrêmement roué et habile, comme chacun sait, Talleyrand s'efforça de réduire autant que faire ce peut les prétentions genevoises s'appuyant sur le principe de légitimité et le caractère sacré des frontières de 1792. Il sut faire vibrer la corde sensible chez Louis XVIII soucieux de ne pas rendre la France plus petite que ne l'avait eu son frère.

«Louis XVIII ne voulait pas renoncer à un vieux pays aussi français, aussi catholique et aussi loyaliste sans d'énormes compensations. Rien à espérer de Talleyrand irréductible dans son opposition à Genève, ce grain de poussière qui se prenait pour la cinquième partie du monde, qui avait trahi et s'était réjoui de ne plus être français. Ce pays ingrat et hypocrite n'avait droit à rien, ni sur terre ni sur le Léman où Nous voulons être libre de nous baigner quand nous le voudrions, ironisait le délégué Noailles »¹²⁶. Profitant de la complaisance britannique soucieuse de voir la France s'arrondir à l'est plutôt que du côté belge, il refusa catégoriquement de céder des anciennes possessions françaises pour unifier le territoire genevois.

Le 30 mai 1814, Talleyrand signe à Paris avec les alliés le traité de Paris (première paix de Paris), qu'il a négocié: la paix entre la France et les Alliés, le retour aux frontières de 1792 et l'annonce du Congrès de Vienne, dont les bases sont posées. Le traité stipule (article 2): «Le Royaume de France conserve l'intégrité de ses limites telles qu'elles existaient à l'époque du 1er janvier 1792».

125 Johannes Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse*, trad. Par Aug. Reymond, vol. V, 1919, p. 446.

126 André Palluel-Guillard, *L'Aigle et la croix. Genève et la Savoie 1798-1815*, Yens sur Morges, Cabédita, 1999, p. 529-530, Cf. J.G. Eynard, *Journal (le Congrès de Vienne et les Cent Jours)* publié par E. Chapuisat, Paris 1914-1915, p. 243.

taient à l'époque du 1er janvier 1792». Par contre, même si les Suisses n'ont pris aucune part aux discussions, le traité consacre l'indépendance de la Confédération suisse et lui assure une rectification de la frontière du Jura neuchâtelois (art. 3), sans modification des frontières d'avant 1798 du côté du canton de Vaud et de Genève (art 7). L'article 4 précise que: «Pour assurer la communication de la ville de Genève avec d'autres parties des territoires de la Suisse situées sur le lac, la France consent à ce que l'usage de la route par Versoix soit commun aux deux pays. Les gouvernements respectifs s'entendront à l'amiable sur les moyens de prévenir la contrebande et de régler le cours des postes et l'entretien de la route»¹²⁷. Au premier traité de Paris, les Suisses n'obtiennent donc juste que la neutralisation de la route de Versoix. Un article secret convenu entre les Alliés mettait de facto fin à l'influence prépondérante que la France avait exercée sur la Suisse de Louis XI à Napoléon.

L'article stipulait que «La France reconnaîtra et garantira, conjointement avec les autres Puissances et comme elles, l'organisation politique que la Suisse se donne, sous les auspices des dites Puissances alliées et d'après des bases arrêtées par elles»¹²⁸.

Talleyrand ne pouvant faire abstraction du nouveau rapport de forces en Europe s'arrangea pour maintenir une influence virtuelle en s'arrangeant pour conserver coûte que coûte les positions stratégiques qui lui permettraient le moment venu de faire pression sur la Suisse : la crête rocheuse du Jura au-dessus de Genève, les forts de l'Ecluse, de Joux et d'Huningue. L'établissement des frontières définitives de la Confédération est repoussé jusqu'à la réunion du Congrès de Vienne. Talleyrand a gagné la première manche mais ce n'est que partie remise. Le «Diable boiteux» va buter contre la question genevoise.

127 Berthold van Muyden, *La Suisse sous le Pacte de 1815. 1813 à 1830*, Lausanne-Paris 1890, I p. 126.

128 Berthold van Muyden, *La Suisse sous le Pacte de 1815. 1813 à 1830*, Lausanne-Paris 1890, p. 127. Monnard, XVIII, p. 296.

Le Congrès de Vienne du point de vue suisse

Louis XVIII le charge logiquement de représenter la France au Congrès de Vienne. Lors de l'ouverture du Congrès de Vienne, le 1^{er} novembre 1814, un comité particulier dit «commission pour les affaires de Suisse» fut constitué sur la proposition du Comte Capo d'Istria, qui de Zurich s'était transporté à Vienne pour s'occuper des affaires de la Suisse. Furent appelés à en faire partie: le baron de Stein pour la Russie, Guillaume de Humbolt pour la Prusse, Lord Stewart, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Vienne et frère de Lord Castlereagh, et Jean de Wessenberg, frère du vicaire général de Constance pour l'Autriche; «C'étaient les meilleurs hommes du congrès; ils voulaient généreusement fonder en Suisse une paix durable, et leurs efforts eussent sans aucun doute été couronnés de succès si l'importun représentant de la France, Talleyrand, qu'une adroite conversion avait placé du côté des Bourbons, ne leur avait associé son docile instrument, le duc Joseph de Dalberg. Capo d'Istria et Stafford Canning étaient leurs conseillers attitrés»¹²⁹.

Pour Jean Orioux, aucun sujet important n'est abordé dans les réunions officielles (tout se passe dans les salons) et les petites nations se lassent et finissent par ne plus y assister. On sait qu'en lieu et place du rôle purement honorifique que les Quatre voulaient lui faire jouer, Talleyrand parvient avec des airs désintéressés à diviser les alliés pour régner ou du moins pour devenir l'arbitre du Congrès. Il intègre ainsi le comité des grandes puissances le 8 janvier 1815. Les Suisses ne savaient plus trop sur quel pied danser avec Talleyrand pour partenaire à Vienne, où l'habitude avait été prise de danser sur un volcan. De Bâle, Pierre Ochs se fait l'écho d'une curieuse rumeur dans une lettre à son ami Ustéri, le 6 avril 1815: «Dans les Etats de Bade, qui touchent nos frontières, on a répandu le bruit que les trois monarques ont dû être empoisonnés à Vienne et que Talleyrand, le

grand-duc de Bade et le prince Eugène, sur lesquels portaient les soupçons, étaient gardés à vue. Dieu sait quel a été le but d'une pareille fausse nouvelle»¹³⁰.

Avant la conclusion du Congrès de Vienne, le sort de la Suisse restait en suspens et la pseudo neutralité bienveillante de la Suisse issue de l'Acte de Médiation, à l'égard de l'Empereur, avait indisposé plus d'un pays coalisé. On avait été jusqu'à envisager de réunir la Confédération à l'Allemagne ou de placer un prince anglais - le duc de Kent - à la tête du pays. L'historiographie helvétique se montre généralement sévère à l'égard de Talleyrand qui était pourtant partisan de l'indépendance et de la neutralité à la française de la Suisse.

Les efforts des négociateurs suisses se brisent à Vienne «devant la résistance renouvelée de Talleyrand »¹³¹.

Talleyrand aurait eu tort de se gêner; il sait que «les cantons hésitent à accueillir ce trop petit territoire morcelé et séparé du pays de Vaud par le corridor français de Versoix »¹³² et que l'agrégation de Genève à la Confédération ne peut se faire que par le «cantonnement» de Genève, soit l'agrandissement du territoire afin de le désenclaver. Talleyrand accepte avec les alliés l'indépendance de Genève. Il joue ici sur du velours. Inutile de chercher à diviser les Suisses, pour régner sur eux; ils s'en chargent fort bien eux-mêmes. Comme le remarque François Walter: «Faible et pusillanime, la Diète suisse n'est par ailleurs pas vraiment apte à définir une politique territoriale, d'autant que chacun des cantons se méfie d'agrandissements au bénéfice des autres!»¹³³

Plus de vingt délégués suisses d'accord sur rien représentèrent la Confédération au

129 Johannes Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse*, trad. Par Aug. Reymond, vol. V, 1919, p. 436.

130 *Korrespondenz des Peter Ochs (1752-1821)*, Bd. III, Nr. 141, S. 203.

131 Dierauer, V, p. 447.

132 François Walter, *Histoire de la Suisse. Tome 3, Le temps des révolutions (1750-1830)*, Editions Alphil, Collection Focus 3, 2010, p. 110.

133 François Walter, *Histoire de la Suisse. Tome 3*, p. 109.

Congrès de Vienne. «Lors de ces négociations décisives pour l'avenir du continent, la Confédération brille par son absentéisme diplomatique, alors que la multiplication des chargés de mission envoyés par les cantons accroît le sentiment d'indécision par l'expression d'intérêts contradictoires.

La Diète, qui s'est empressée d'envoyer une délégation à Paris pour féliciter Louis XVIII de son accession au trône, n'entreprend qu'une seule démarche officielle à Vienne: demander le démantèlement de la forteresse de Huningue, une menace permanente sur la sécurité du pays; celle-ci sera effectivement rasée en 1815»¹³⁴. Restaurateur du Patriciat fribourgeois en 1814, Jean de Montenach (1766-1842)¹³⁵, second délégué au Congrès de Vienne (Reinhard est le premier député

134 François Walter, *Histoire de la Suisse*. Tome 3, *Le temps des révolutions (1750-1830)*, Editions Alphil, Collection Focus 3, 2010, p. 109-110.

135 Voir ma notice de ce personnage pour le DHS, vol. VIII, 2009, p. 641: « *30.6.1766 à Fribourg, †5.6.1842 à Fribourg, cath., de Fribourg. Fils de François Pierre, bailli de Gruyère. ∞ 1) Marie-Josette de Gady, fille d'Ignace de Gady, 2) Madeleine Werro. Après avoir été six mois agent diplomatique français auprès de l'hospodar de Moldavie et séjourné à Constantinople comme attaché de l'ambassadeur de France (d'où son surnom de Turc), M. revint à Fribourg en 1790. Membre du Conseil des Deux-Cents (1791-1798) aussi lucide qu'ambitieux, il opta pour la Révolution et présida le gouvernement provisoire en 1798. Sous-préfet du district de Fribourg en 1798-1799, président de la municipalité de Fribourg de 1799 à 1803. Conseiller d'Etat de 1803 à 1837, l'un des deux principaux acteurs de la restauration aristocratique de 1814, M. fut député au congrès de Vienne. Il a laissé des mémoires sur sa mission qui fut très contestée: Frédéric-César de La Harpe l'accusa de défendre moins les intérêts de la Confédération que ceux des cantons aristocratiques. Président du conseil d'éducation, M. s'opposa en vain en 1818 au retour des jésuites et ne put protéger contre eux son ami le père Girard. Vice-président de la Constituante en 1831, il fut avoyer en 1831-1832 et 1835-1836. Il compta en 1813 parmi les fondateurs de la Société économique de Fribourg. Il sut, par sa modération, ménager les transitions lors des périodes cruciales de l'histoire fribourgeoise. Homme des Lumières, adversaire déclaré des jésuites et de l'ultramontanisme, M. prépara l'ère du libéralisme du XIX^e s. Diplomate et homme politique parmi les plus marquants de son canton, ce Talleyrand fribourgeois traversa tous les régimes de 1798 à 1837. »

nommé par la Diète), nous a laissé des mémoires assez caustiques de sa mission au Congrès de Vienne. Il n'y ménage guère les membres du Congrès et surtout pas Talleyrand qui, selon Alexandre Daguét «a le privilège d'exciter la verve sarcastique et un peu bourru de M. de Montenach, qui ne l'appelle presque jamais autrement que 'l'Archevêque Bancal'»¹³⁶.

Et pourtant comme Talleyrand, qui soutenait pourtant les nouveaux gouvernants patriots du canton Fribourg, il était un chaud partisan de la neutralité et de l'indépendance de la Suisse et tout aussi opposé que lui à «l'agrandissement de Genève»¹³⁷. Mi octobre, Montenach écrit qu'il craint et hait la France, «surtout depuis que je vois cette tourbe parasite assemblée autour de l'archevêque bancal»¹³⁸.

Montenach est toutefois impressionné par Talleyrand, auteur du discours prononcé à l'occasion du «service funèbre pour célébrer l'anniversaire du martyr de Louis XVI», le 21 janvier 1815: «Cette pièce, d'une éloquence rare, n'a pu être faite que par Talleyrand; elle était religieuse, politique et touchante, d'un style mâle, sans être fleuri, et d'une diction évangélique; ces expressions laconiques, pleines de sens, qui éveillent par quelques mots tant d'idées, tout y était réuni.

Il n'a pas pu faire de tableaux touchants, car il aurait fallu présenter les vertus de Louis en contraste avec les armes et l'ingratitude des Français, ce qu'on ne voulait pas; on attribuait peu au mérite des puissances, mais le tout s'était opéré par Dieu sur l'intercession de Louis XVI »¹³⁹.

136 Alexandre Daguét, « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach, second député à ce Congrès » in *L'Emulation*. Nouvelle revue fribourgeoise, tome 3^e, Fribourg, 1854, p. 16. Montenach, dit le Turc, séjourna à Vienne du 1^{er} octobre 1814 au 28 mars 1815.

137 « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach », p. 147.

138 « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach », p. 148.

139 « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach », p. 176.

Montenach comprend les arrières pensées françaises: «La Suisse est étroitement unie avec la France, a dit Louis XVIII; elle doit l'être, il pensait bien uniquement»¹⁴⁰.

Montenach écrit dans ses souvenirs: «Le 11 février, nous fûmes faire notre Cour à Talleyrand, qui nous dit: 'l'Autriche veut mettre des conditions à la cession de la Valteline le recrutement libre pour son armée; vous ne pouvez pas accorder cette faculté, sans blesser votre neutralité; ainsi, résistez, criez, et criez fort même si on insiste'.

Nous n'avons pu démêler si cette insinuation était une finesse diplomatique ou un conseil d'ami. La suite nous édifiera»¹⁴¹.

Le 15 février, Montenach se rend chez Talleyrand pour lui rendre compte de son entrevue avec les ministres Metternich et Nesselrode. «Je lui parlai de nos affaire en général, et il me dit: je suis fâché de la lenteur qu'on met dans la tractation de cette affaire; tout est prêt, mais vous avez dû voir que l'Autriche est lente dans tout ce qu'elle fait, ce qui a toujours été dans ses habitudes, mais qu'aujourd'hui, outre ce vice d'administration, elle est toujours incertaine et varie continuellement dans son système (...) Le prince me dit encore: je donnerai la préférence à vos affaires; j'ai encore dit hier au prince de Metternich: vous voyez que le public s'occupe des affaires de la Saxe et de la Pologne, et qu'on vous fait des reproches. Hé bien, donnez une autre direction aux esprits, et dirigez l'activité du public sur les affaires suisses. Les Russes, en ce moment, exercent sur la Suisse une influence théorique, et dans deux mois la France et l'Autriche y auront une influence pratique»¹⁴².

Le prince de Talleyrand écrit au roi Louis XVIII, de Vienne, le 15 février 1815 : «Sire, (...) La Valteline¹⁴³ n'est plus comme autre-

140 « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach », L'Emulation, 1855, p. 91.

141 « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach », L'Emulation, 1856, p. 124.

142 « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach », L'Emulation, 1856, p. 125-126.

143 En 1814, la Valteline fut donné à l'Autriche

fois un point indispensable à l'Autriche pour communiquer avec la Lombardie, et qu'il importe de lui ôter. Mais la Suisse à laquelle elle a appartenu autrefois, l'a réclamée, et l'on a promis de la lui rendre, et l'empereur de Russie comme j'aurai l'occasion de le dire plus tard à Votre Majesté, paraît tenir à ce qu'elle lui soit rendue. (...)

J'ai vu aussi l'empereur de Russie; c'était lundi matin, 13 de ce mois. Je ne voulais lui parler que de Naples et lui rappeler les promesses qu'il m'avait faites à ce sujet. Mais il en prit occasion de me parler de beaucoup d'autres choses dont je dois rendre compte à Votre Majesté. Je la prie de permettre que j'emploie pour cela, comme je l'ai fait dans plusieurs autres lettres, la forme du dialogue.

J'avais débuté par dire à l'empereur que, depuis longtemps, je m'étais abstenu de l'importuner par respect pour ses affaires et même pour ses plaisirs; que le carnaval ayant mis fin aux uns et que les autres étant arrangées, j'avais désiré de le voir.

J'ajoutai que le congrès même n'avait plus à régler qu'une affaire de première importance. «Vous voulez parler de l'affaire de Naples?— Oui Sire (et je lui rappelai qu'il m'avait promis son appui).—Mais il faut m'aider.—Nous l'avons fait autant qu'il a dépendu de nous. Votre Majesté sait que, n'ayant pas pu penser au rétablissement complet du royaume de Pologne, nous n'avons point été, pour ses arrangements particuliers, contraires à ses vues, et elle n'a sûrement pas oublié que les Anglais étaient, au commencement du congrès, assez mal disposés dans cette question.—Dans les affaires de Suisse?—Je ne sache pas que dans les affaires de Suisse, nous ayons été jamais en opposition avec Votre Majesté.

Il nous était prescrit d'employer tous nos efforts à calmer les passions. Je ne sais jusqu'à quel point nous avons réussi; mais nous n'avons tendu qu'à cela. Les Bernois étaient les plus aigris; c'étaient ceux qui avaient le plus perdu. Ils avaient le plus à réclamer. On leur a offert une indemnité qu'ils tenaient qui, en 1859, le céda au Piémont avec la Lombardie.

pour bien insuffisante; nous les avons portés à s'en contenter. Je sais seulement qu'ils demandent l'évêché de Bâle en entier et qu'ils sont décidés à ne pas accepter moins.—Et que ferez-vous pour Genève?—Rien, Sire.—Ah! (du ton de la surprise et du reproche).—Il ne nous est pas possible de rien faire. Le roi ne cédera jamais des Français.—Et ne peut-on rien obtenir de la Sardaigne?—Je l'ignore entièrement.—Pourquoi cédez-vous la Valteline à l'Autriche?—Rien, Sire, à cet égard n'est décidé. Les affaires de l'Autriche ayant été mal conduites...—C'est sa faute, dit l'empereur, que ne prend-elle des gens habiles?—L'Autriche ayant été amenée à faire des sacrifices qui ont dû beaucoup lui coûter, je croirais naturel de faire en choses surtout de peu d'importance, ce qui peut lui être agréable.—La Valteline faisait partie de la Suisse et on a promis de la lui rendre.—La Valteline est séparée de la Suisse depuis dix-huit ans; elle n'a jamais connu le régime sous lequel Votre Majesté voudrait la rappeler. La rendre aux Grisons, auxquels elle appartenait, ce serait la rendre malheureuse.

Il me paraîtrait donc convenable d'en former un canton séparé, si l'Autriche ne l'obtenait pas. Cela s'arrangera»¹⁴⁴.

Le prince de Talleyrand écrit au roi Louis XVIII, de Vienne le 3 mars 1815: «les affaires de Suisse sont ou vont être en état d'être portées, de la commission où elles ont été préparées, à la conférence où elles doivent être arrêtées. Il n'est plus question de tenir le Porentruy en réserve; on le donne, avec le reste de l'évêché de Bâle, comme nous le désirions, au canton de Berne. Le sort de la Valteline restera seul en suspens, jusqu'à l'arrangement des affaires d'Italie. Les Russes mêmes en sont d'accord.

Le philosophe de La Harpe qui croit n'avoir jamais fait assez de mal aux Bernois, s'était mis dans l'esprit d'exclure le canton de Berne du directoire de la confédération; et il avait fait goûter cette folle idée à son illustre élève. En conséquence, un ministre russe est allé chez

144 Mémoires du prince de Talleyrand, n° 27.

connaissait pas, et lui a dit: «Tâchez d'obtenir le consentement de la France à ce que le canton de Berne ne soit pas au nombre des cantons directeurs, et l'empereur Alexandre qui tient singulièrement à être satisfait sur ce point sera très bien dans vos affaires». Le même ministre est allé le même jour chez M. de Metternich, auquel il a dit: «L'empereur Alexandre n'est point encore décidé dans l'affaire de Murat. Il vous aidera à le soutenir, comme vous le désirez, si vous voulez concourir à ce que le canton de Berne ne soit pas du nombre des cantons directeurs». M. de Metternich a répondu que ce qu'on proposait n'était pas faisable. J'avais, de mon côté, rejeté la proposition dès les premiers mots qui m'avaient été dits.

Les Russes ont en conséquence renoncé à leur projet et n'ont retiré de leur tentative que la honte attachée à une duplicité si grossière, qu'ils prennent vraisemblablement pour une finesse diplomatique des plus admirables»¹⁴⁵. Les promesses qui avaient été faites aux Suisses touchant aux frontières militaires nécessaires à sa défense ne furent pas tenues, la France conservant ses positions maîtresses du Jura. A la mi-janvier 1815 Porrentruy est officiellement attribué à Berne et la Valteline à l'Autriche. Les négociations avaient traîné en longueur et aboutirent à la fin de l'hiver 1815 à un compromis aussi boiteux que le Diable du même nom.

Ce n'est que le 7 mars 1815, dans une lettre au roi lui annonçant le débarquement de Napoléon, que Talleyrand peut enfin l'informer que l'«on est d'accord sur les affaires de la Suisse»: «Les Russes, forcés de renoncer à l'idée d'exclure le canton de Berne du nombre des cantons directoriaux, ont demandé que, du moins, il fût invité à modifier sa constitution en y introduisant une partie représentative.

Toutes les puissances ont adhéré à cette demande qui est dans les idées du temps, et la France n'a pas dû s'y refuser, les lettres de M. de Watteville et de Mülinen faisant connaître que cette demande n'est point de nature à

145 Mémoires du prince de Talleyrand, n° 31.

éprouver à Berne de difficultés sérieuses. C'est aussi l'avis de l'envoyé bernois, M. de Zerleder»¹⁴⁶.

Talleyrand écrit à Louis XVIII, de Vienne, le 14 mars 1815: «Sire, le courrier que je fais partir aujourd'hui porte en Suisse à M. le comte de Talleyrand l'ordre de faire, de concert avec les ministres d'Autriche et de Russie, les démarches dont j'ai eu l'honneur d'entretenir hier Votre Majesté, pour faire éloigner Joseph Bonaparte des frontières de France»¹⁴⁷.

Talleyrand écrit au roi, le 19 mars 1815: «Il sera aussi fait une démarche vis-à-vis de la Suisse. La question actuelle est hors de la neutralité, l'homme qui force l'Europe à s'armer n'étant qu'un brigand. J'ai reçu de l'Autriche une déclaration relative à la Valtelline et à Bormio, et à Chiavenna, laquelle déclaration porte que ces objets doivent entrer dans les arrangements de l'Italie et y servir à des compensations»¹⁴⁸.

Talleyrand écrit au roi, de Vienne, le 19 mars 1815: «Les affaires de Suisse ont été terminées ce matin. La députation qui était à Vienne doit porter la déclaration convenue entre toutes les puissances et signée par elles. J'en adresse une copie à M. [Auguste] de Talleyrand. Les plénipotentiaires suisses croient qu'elle [la résolution] ne satisfera complètement aucun parti, mais qu'elle n'en mécontentera beaucoup aucun.

Ainsi, les stipulations qu'elle contient seront, à ce que l'on croit, généralement adoptées. La déclaration des grandes puissances de mars 1815 stipulait expressément que la neutralité perpétuelle de la Suisse était dans l'intérêt général des États européens.

C'est la fin de l'hégémonie française et Talleyrand ne peut qu'en prendre acte. Talleyrand écrit au roi, de Vienne le 27 mai 1815: J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté une déclaration adressée par la Diète helvétique

146 Mémoires du prince de Talleyrand, n° 32.

147 Mémoires du prince de Talleyrand, no 35.

148 Mémoires du prince de Talleyrand, no 39.

aux ministres accrédités près d'elle, et une convention signée entre ces ministres et ceux de la Suisse. Votre Majesté verra que si, dans la déclaration, la Suisse semble vouloir conserver sa neutralité, son intention qui se trouve clairement expliquée par la convention, est pourtant de faire tout ce qu'il est possible d'attendre d'elle pour la cause de l'Europe.

L'urgence dont les généraux de la coalition sont juges, autorisera le passage des troupes alliées par le territoire de la Suisse. Dans toutes les lettres reçues hier par les ministres des puissances à Vienne, on se loue de ce qui a été fait par M. Auguste de Talleyrand pour atteindre ce but salubre. Moralement et militairement, la conduite de la Suisse est regardée, par les alliés, comme leur étant de la plus grande utilité.

Rapport fait au roi pendant son voyage de Gand à Paris

Le bienfait d'une neutralité perpétuelle fut assuré à la Suisse, ce qui était pour la France, dont la frontière de ce côté est ouverte et sans défense, un avantage presque aussi grand que pour la Suisse elle-même. Mais cette neutralité n'empêche pas aujourd'hui la Suisse de s'unir aux efforts de l'Europe contre Bonaparte. Celle qu'elle a désirée, celle qui lui est assurée pour toujours, elle en jouira dans toutes les guerres qui auront lieu entre les différents États. Mais elle a elle-même senti qu'elle ne devait pas en réclamer l'avantage dans une guerre qui n'est point faite contre une nation, dans une guerre que l'Europe se trouve forcée d'entreprendre pour son salut, qui intéresse la Suisse elle-même comme tous les autres pays, et elle a voulu prendre part à la cause de l'Europe, de la manière dont sa position, son organisation et ses ressources, lui permettaient de le faire».

Lors des Cent-Jours, à l'instar de l'ambassadeur français Auguste de Talleyrand, la Suisse refusa de reconnaître Napoléon et le 20 mai, poussée par les alliés qui l'avaient sommée de conclure une convention militaire avec eux,

elle «s'engagea à une action limitée aux côtés des grandes puissances dans la guerre que celles-ci faisaient à Napoléon», en accédant à la Déclaration des Puissances qui mettaient Napoléon au ban de l'Europe¹⁴⁹.

Talleyrand face à Genève

«Les Genevois étaient arrivés à Vienne plein d'espoirs, intéressés surtout par Gex et Versoix»¹⁵⁰. Talleyrand ne voulait pas céder le Pays de Gex alors que la Suisse exigeait, pour pouvoir intégrer la République de Genève au sein de la Confédération, que ce futur canton ait une frontière commune avec le canton de Vaud. L'ironie de l'histoire veut, nous rappelle Thiers, que « La France avait été d'abord exclue de cette négociation épineuse, parce que l'on désirait annuler son influence en Suisse autant qu'en Allemagne et en Italie. Mais les cantons aristocratiques, où subsistait le plus d'attachement pour la France des Bourbons, avaient demandé très positivement qu'un plénipotentiaire français fit partie du comité chargé des affaires helvétiques, et il avait été impossible de leur refuser»¹⁵¹. C'était comme faire entrer le loup dans la bergerie.

De Vienne, Talleyrand remarque dans un envoi à Louis XVIII du 30 novembre 1814, que ce sont les délégués suisses qui insistent pour que la France se mêle de leurs affaires. Et de remarquer qu'à ceux qui y sont hostiles, les Suisses déclarent: «S'ils croyaient pouvoir établir en Suisse un ordre de chose solide sans l'intervention et même sans l'assentiment de la France, ils se berçaient d'une espérance tout à fait vaine»¹⁵². Montenach est de ceux-là. Il note à chaud: «Nous avons représenté que si la France, d'une manière ou d'une autre, n'intervenait pas dans la garantie que les puissances nous donnerait, notre existence

politique ne serait pas consolidés»¹⁵³.

«En entrant enfin au Comité suisse, la délégation française fit part de son accord pour céder dix à douze mille habitants du Pays de Gex à Genève, à la condition de conserver la libre navigation sur le lac, de recevoir l'Ajoie, de voir Berne récupérer l'Argovie et Victor-Emmanuel se faire garantir ce qui lui reste de la Savoie. Eynard exultait : 'Ce 3 décembre est un beau jour pour la République de Genève'¹⁵⁴ et Pictet se montrait même grand seigneur en suggérant de prendre moins que ce qui était proposé, la France se chargeant, en revanche, de servir d'intermédiaire auprès de Turin»¹⁵⁵. Via son comparse Dalberg, le prince de Talleyrand feint, le 10 décembre, d'accepter pour la seconde fois de céder une substantielle partie du Pays de Gex, du moins Versoix et un petit territoire autour de Genève, qui rendraient toutes ses possessions continues, en échange du Porrentruy.

La proposition «fut repoussée par les autres puissances et il fut convenu de prendre l'intégrité des XIX cantons pour principe fondamental»¹⁵⁶. «A croire selon les Genevois, que les Français ne faisaient cette proposition que pour la refuser et ainsi conserver le statu-quo»¹⁵⁷. Talleyrand retira aussitôt cette offre aussi alléchante que cadeau empoisonné¹⁵⁸. «Selon Paul Waeber, la rupture vient de la fureur de Talleyrand de n'avoir pas été généreusement 'remercié' par les Genevois»¹⁵⁹.

153 « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach », p. 149-150.

154 J.G. Eynard, *Journal*, p. 177.

155 André Palluel-Guillard, *L'Aigle et la croix*, p. 531.

156 Berthold van Muyden, *La Suisse sous le Pacte de 1815. 1813 à 1830, Lausanne-Paris 1890*, p. 154-155.

157 André Palluel-Guillard, *L'Aigle et la croix. Genève et la Savoie 1798-1815*, Yens sur Morges, Cabédita, 1999, p. 530.

158 William Martin, *Histoire de la Suisse. Essai sur la formation d'une Confédération d'Etats*, Paris, Payot, 1926, p. 225.

159 André Palluel-Guillard, *L'Aigle et la croix*, p. 531. Paul Waeber, « Joseph des Art et Pictet de Rochemont. Aspects de la Restauration genevoise. 1816 », in *Revue suisse d'histoire*, 14, 1964, pp. 361-365.

149 Wilhelm Oechsli, *La formation de l'unité politique suisse au 19e siècle*, in: *Histoire militaire de la Suisse*, 10e cahier, Berne 1917, p. 13.

150 André Palluel-Guillard, *L'Aigle et la croix. Genève et la Savoie 1798-1815*, Yens sur Morges, Cabédita, 1999, p. 531.

151 Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, X, 442.

152 AAE, *Correspondance de Talleyrand*, manuscrit no 306.

«Lord Stewart, qui s'était constitué le patron de Genève en acquiesçant à cette détermination, voulait que l'on donnât le Porrentruy à Genève, dans l'espérance, que dans la suite, il pourrait servir d'échange contre une partie du pays de Gex»¹⁶⁰. «L'alliance franco-anglo-autrichienne du 3 janvier enlevait dorénavant aux Genevois toute possibilité de manœuvre»¹⁶¹.

«Face à cette impasse, Pictet s'agitait en tous sens: intrigues au comité suisse, flatteries auprès des Grands, en particulier de Talleyrand»¹⁶². Talleyrand est surtout irrité par les Genevois au sujet de Gex, ce dont il ne se cache pas dans un envoi au roi le 15 décembre 1814: «Nous avons d'ailleurs beaucoup de raisons d'être mécontents des Genevois qui se trouvent ici».

Les Suisses de souche attachés traditionnellement à la France par le service militaire se montraient beaucoup plus conciliants et la perspective de la signature de nouvelles capitulations militaires - lesquelles verront d'ailleurs le jour en 1816 - amadouait les fiers Helvètes. Richelieu et le comte de Talleyrand mèneront d'ailleurs bientôt les négociations en vue du rétablissement du traditionnel et anachronique service des Suisses auprès des rois de France¹⁶³.

«Pictet de Rochemont espérait obtenir le Pays de Gex, Carouge, le Faucigny et le Chablais en partie pour Genève, en partie pour les cantons de Vaud et du Valais, et renforcer sérieusement l'état fédéral par ces acquisitions. Mais l'intransigent Talleyrand ne voulait entendre parler d'aucune cession du vieux sol français à Genève ou au reste de la Suisse; pour lui, le Pays de Gex, seule voie de communication possible entre Genève et le canton de Vaud n'était pas même échangeable contre la partie septentrionale

de l'évêché de Bâle qui lui était offerte¹⁶⁴.

Pictet de Rochemont, ayant demandé à ce que l'on donne des frontières plus convenables à Genève, il s'était alors attiré une remarque cinglante de Talleyrand: «Je vois Monsieur, Genève est la sixième partie du monde! ». Genève, comme l'a bien dit Talleyrand, est un cas à part, un obstacle à sa politique et il s'en impatientait et p(r)ince sans rire, résume la situation par ce bon mot: «Le monde compte cinq continents, l'Europe, l'Amérique, l'Asie, l'Afrique et... la Suisse! » A l'époque, l'Océanie ne comptait pas encore comme continent. Elle faisait partie de l'Asie¹⁶⁵. Autre variante de l'anecdote: «Il y a cinq continents et puis il y a Genève!». Le Corps helvétique comptait à l'ouest deux extrémités complexes: l'évêché de Bâle et la république de Genève. Selon la tradition, au Congrès de Vienne l'intraitable Talleyrand gratifia la Cité de Calvin de cette boutade: «Il faut donc croire que Genève est le centre du monde!» Logique au fond! Cette boutade de Talleyrand commente Paul Guichonnet «exprime bien le destin singulier de la cité, la plus originale, peut-être, des métropoles européennes»¹⁶⁶.

Le débloccage de la situation par le renvoi de Talleyrand

Talleyrand signe l'acte final du Congrès le 9 juin 1815 tandis que Napoléon entame sa dernière campagne. Il succombe à Waterloo le 18 juin 1815 et abdique pour la seconde fois le 22. Talleyrand préside le Conseil des ministres du 9 juillet au 24 septembre 1815.

Suite à la nouvelle défaite française, les Genevois tentent de s'emparer de tout le Pays de Gex, que Talleyrand persiste à conserver pour le royaume de toutes ses forces. Genève

160 Berthold van Muyden, *La Suisse sous le Pacte de 1815. 1813 à 1830*, Lausanne-Paris 1890, p. 155.

161 André Palluel-Guillard, *L'Aigle et la croix*, p. 531.

162 André Palluel-Guillard, *L'Aigle et la croix*, p. 530.

163 Voir à ce sujet au DAT, XG 48.

164 Georges Pallain, *Correspondance inédite du Prince de Talleyrand et du Roi Louis XVIII*, Paris, 1881, p. 116, 152; Talleyrand, *Mémoires*, publiées par le duc de Broglie II, Paris, 1891, p. 425 sq.

165 Voir G. Andrey, « *La Suisse d'Ancien Régime face à la Grande Révolution* », in : *Les résistances à la Révolution*, Paris 1987, p. 255.

166 Paul Guichonnet, *Histoire de Genève*, Privat Toulouse, Payot, Lausanne, 1974, p. 5.

a eu de la chance de voir Talleyrand, qui se refusait à tout démembrement du Pays de Gex au profit de Genève, renvoyé par Louis XVIII.

Il n'eut donc plus la possibilité d'intriguer pour faire échouer tous les projets genevois sur une partie du Pays de Gex. Son remplaçant dans la Conférence des Puissances le duc de Richelieu était par ailleurs un ami de Pictet de Rochemont. Même si ses relations privilégiées embarrassèrent parfois le diplomate genevois, «Ce fut une circonstance heureuse qui facilita la tâche du ministre suisse. Après plusieurs entretiens confidentiels du duc de Richelieu avec les plénipotentiaires des quatre grande puissances, les préliminaires du traité de Paris furent signés par les uns et les autres le 2 octobre 1815»¹⁶⁷.

Pour établir une communication directe et libre entre le canton de Genève et le reste de la Suisse, plusieurs communes du pays de Gex sont cédées par la France (qui conserve Ferney-Voltaire) au canton de Genève. «La langue de Versoix» tombe enfin dans l'escarcelle genevoise ainsi que Bellevue, Collex, Bossy, Meyrin, Pregny, Grand-Saconnex, Vernier. La ligne des douanes françaises reste à l'Ouest du Jura. Les zones dites «franches» en raison de la non application des droits de douane sont situées autour de Genève, et, à Saint-Gingolph, après Thonon-les-Bains. Les cantons suisses riverains, celui de Genève, surtout, réclamaient leur annexion pure et simple. Talleyrand put éviter le pire mais dut consentir aux territoires concernés un régime particulier qu'il espérait voir résorber au fil du temps.

Le 20 septembre, pour garantir la défense de leur pays et sa neutralité du côté de la France, les plénipotentiaires suisses avaient encore proposé que la frontière de leur pays «suive le Doubs jusqu'au fort de Joux, en sorte que la ville de Pontarlier, située sur la rive droite du Doubs appartiendra avec un rayon à la France et le fort de Joux, situé sur la gauche à la

Confédération Helvétique». Si, finalement, le château de Joux n'est pas enlevé à la France, ainsi que quelques autres forteresses, c'est à l'habileté de l'ambassadeur du roi, le comte Auguste de Talleyrand et au duc de Richelieu, grand ami du tsar Alexandre, qu'elle le doit. Un second traité de Paris, signé le 20 novembre 1815, voit les frontières actuelles de la Suisse tracées ou confirmées.

En guise de conclusion

L'étude du cas suisse illustre tout à la fois la pondération de Talleyrand en matière de politique étrangère et les limites de son action sur le plan concret. Simple exécutant des ordres du Directoire puis de Napoléon Bonaparte, il ne peut qu'accompagner les événements et les arranger de son mieux.

Dans bien des cas, il contribua plus à faire passer le message auprès des bénéficiaires de la politique française qu'il ne put réellement en modifier les aspects les plus négatifs. Il n'empêche que la politique de Talleyrand à l'égard de la Suisse illustre parfaitement ses grandes idées en matière de diplomatie. Elle se trouve même au cœur de son système de pensée fondée sur la préservation de l'équilibre européen dont la Suisse est d'une certaine manière le centre de gravité. «Talleyrand a été l'homme de la «modération», de la «circonspection» et de la «discrétion»¹⁶⁸.

Un vrai suisse en quelque sorte. Après la résolution des conflits, Talleyrand viendra en villégiature sur les bords du Léman, y goûter le repos du diplomate.

167 Berthold van Muyden, *La Suisse sous le Pacte de 1815. 1813 à 1830*, Lausanne-Paris 1890, p. 225.

168 E. de Waresquiel, *Talleyrand, une vision européenne*. Conférence donnée lors du Colloque: «Regards sur la politique européenne de Napoléon ».

Permanence de Talleyrand

Emmanuel De Waresquiel

Jamais Charles-Maurice¹ de Talleyrand-Périgord n'a été autant à la mode qu'aujourd'hui. Méfions-nous des modes mais il n'en reste pas moins que, plus que jamais, le style de cet homme hors du commun, son indépendance d'esprit et de caractère, sa stature d'homme d'Etat et son côté presque visionnaire, fascinent. A l'heure où la question des frontières qui aura empoisonné près de deux siècles d'histoire européenne disparaît au profit de celle des équilibres généraux entre puissances et agrégats de puissances; au terme d'un long cycle d'histoire dominé par les nations, lorsque l'économique le concurrence et l'emporte parfois sur le politique, l'homme n'a jamais été autant d'actualité. Il est plus que jamais devenu aujourd'hui celui qui, l'un des tout premier, disait sans cesse, y compris à Napoléon, vouloir remplacer le mot «conquête» par le mot «commerce²».

On peut lui reconnaître aujourd'hui plus qu'au temps des Lacour-Gayet et des Louis Madelin, deux de ses plus grands biographes du siècle dernier naturellement influencés par le conflit franco-allemand alors dominant dans les consciences, un destin qui raisonne étrangement avec celui après lequel nous courrons aujourd'hui:

Reconstruire une Europe nouvelle adaptée à des réalités nouvelles - après la Révolution et après la seconde guerre mondiale; annoncer et lutter contre le danger des superpuissances - de l'Angleterre d'hier aux Etats-Unis et à la Chine de demain; mettre en garde contre le risque des alliances immuables et privilégier les rapprochements d'intérêts, les affinités de circonstances ; voir surtout dans l'expression de la puissance d'un pays la nécessité de

1 Œuvres complètes de Pierre-Louis Roederer, tome IV, 1854, p. 208

2 On retrouve cette expression dans une note inédite de Talleyrand rédigée par son secrétaire Gabriel Perrey « Sur le mariage de l'Empereur, en 1809 » conservée par les descendants d'un grand notaire parisien du XIXe siècle.

son ouverture au monde, par une politique économique et commerciale ambitieuse, par l'ouverture de débouchés nouveaux, dans leurs formes et dans leurs extensions géographiques.

La Méditerranée et l'est européen plutôt que les Antilles dans l'esprit de Talleyrand au début du XIXe siècle. Tout cela suffit à nourrir les interrogations de nos hommes politiques modernes, de Jean-François Coppé à Hubert Védrines sans parler des autres. Certains ne vont pas jusque-là, mais tous le sentent qui s'abritent ou citent parfois à tort et à travers, l'homme incontournable. Il suffit de lire la presse, les commentaires politiques et les prises de parole parlementaires. J'en veux pour preuve, il y a quelques jours, cette réflexion d'un député et ministre du nouveau centre Marc-Philippe Daubresse s'élevant contre les ambitions présidentielles de Dominique de Villepin dans la lettre électronique «profession politique» du site internet de l'UMP. L'article est intitulé : «Villepin le nouveau Fouché». On y lit entre autres ceci : «L'imposture Villepin sera facile à démontrer.

Les centristes peuvent se laisser séduire par Talleyrand, mais pas par Fouché, juge le ministre de la jeunesse et des solidarités actives». Villepin Docteur Jeykil et Mister Hyde, tour à tour Talleyrand et Fouché, chevalier blanc à l'ONU et prince noir à Paris, de quoi donner à réfléchir, à nous autres modestes biographes, sur ce qui fait l'air du temps et surtout sur la fragilité des représentations historiques. Après tout il n'y a pas si long temps que Talleyrand était encore «l'image scintillante du mal» et sans doute l'est-il encore un peu!

Elles gisent encore là, les traces de l'étincelante armure. J'aime ce vers d'André Breton parce qu'il ouvre aux cartons verts et aux greniers poussiéreux. La « voie haute » de Talleyrand, pour utiliser un terme de vénerie qu'il affectionnait, est surtout celle des archives. C'est là qu'est sa permanence, c'est là qu'il bouge encore et sans cesse, c'est là qu'il surprend toujours, de cette exhumation presque quotidienne des sources oubliées, découvertes

ou redécouvertes, relues ou jamais lues.

Le champ est immense. Mon ambition auprès de vous restera modeste. Je ne peux tout livrer, - sans même parler de ce qui m'a évidemment échappé - de ce que j'ai pu retrouver de lui depuis quelques années et je me contenterai de quelques morceaux choisis, au fil de mes amitiés, en particulier celles de Philippe Maillard, d'André Beau et de Pierre Combaluzier, au fil de mes lectures et de mes trop courtes stations dans des fonds d'archives publiques ou privées, à la recherche d'autres cadavres!

Je commencerai par écarter ce que tout le monde peut trouver à la lecture alléchante des catalogues de ventes d'autographes et de leurs lots réguliers de lettres de Talleyrand.

En relisant les œuvres complètes de Roederer, je trouve ceci qui je crois n'a été vu par aucun de ses biographes, à commencer par moi-même et qui peut faire office d'introduction légère aux mœurs souriantes de celui dont Napoléon disait qu'il avait les poches toujours pleines de femmes. Cela se passe à une réception de Joséphine aux Tuileries sous le Consulat en 1802. Roederer qui est alors très bien en cour et fait la pluie et le beau temps au conseil d'Etat avise une très jolie femme dans l'entourage de celle du premier Consul.

Il se tourne vers Talleyrand qui est à côté de lui et lui demande s'il la connaît. Pas de réponse, puis quelques secondes plus tard, avec un fin sourire et un rien de moquerie, cette remarque: «Vous voulez toujours savoir le nom des femmes avec lesquelles vous allez coucher?» Fin de citation.

Talleyrand avait du charme, cela est connu de nous tous, mais ceux qui en parlent ne sont pas si nombreux que cela. Dans les archives des descendants d'Amable de Baudus qui avait travaillé pour le ministre comme rédacteur et agent au début du Consulat, je trouve cette remarque de l'un de ses innombrables médecins, le docteur Andral, dans une lettre inédite qu'il adressait à Baudus, de Cauterets

alors qu'il accompagnait le diplomate à demi disgracié, en cure, en août 1817: «Je viens de faire un voyage fort intéressant et fort agréable; jamais je ne fus entouré d'autant de prévenances. Je vous confesse que je suis fort attaché au prince de Talleyrand. On ne le connaît bien que lorsqu'on l'a vu de bien près et fort longtemps. Depuis trois mois, je passe à peu près de douze heures par jour avec lui, et je ne m'en sépare jamais sans quelques regrets tant sa conversation a pour moi de charmes».

«Le voir de bien près et fort longtemps». La remarque vaut pour tous les biographes dignes de ce nom qui veulent bien respecter leur sujet. La toute jeune nièce du prince, Dorothee de Périgord, accompagnait alors ce dernier: «Une femme d'un esprit fort positif et fort supérieur», dit encore le médecin³.

On sait aussi combien Talleyrand a usé et abusé de son charme, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, particulièrement sous le Consulat, auprès de Bonaparte. Ses lettres au consul puis à l'empereur, publiées par Pierre Bertrand en 1889 en donnent de nombreux exemples. Les copies d'une quarantaine de ces lettres qui avaient échappées à l'attention de l'ancien archiviste ont été retrouvées récemment chez un marchand d'autographes du Gard par Philippe Maillard et Pierre Combaluzier qui ont eu la gentillesse de bien vouloir me les communiquer. Outre qu'elles nous en apprennent beaucoup sur les négociations du ministre avec Philippe de Cobenzl au moment de la rupture avec l'Autriche en 1805, également sur celles de Presbourg à la fin de la même année, on y retrouve au détour de certains paragraphes cette petite musique douce d'une flatterie sans égale que le ministre savait si agréablement faire sonner aux oreilles du maître.

Il y ment parfois tout aussi effrontément. Le 14 mai 1798, au début de la campagne d'Egypte: «Pour moi, général, ma résolution est prise et je me dispose à vous rejoindre pour assister à vos premiers travaux sur le continent africain et me rendre à Constan-
3 Archives Baudus, Cauterets, 20 août 1817.

tinople. Je serais à Toulon à la fin du mois prochain. Je compte sur vous pour me faciliter les moyens de me rendre au Caire. Je ne vous parle point du désir que j'ai de me retrouver auprès de vous et d'associer en partie ma destinée à la votre; vous en connaissez les motifs et la force, j'aime à croire que vous voulez bien le partager un peu». Le 14 août 1803, alors que s'achève le voyage triomphal du premier consul dans le nord de la France et en Belgique. On y voit aussi l'homme de communication que Talleyrand a été toute sa vie : «En prenant les eaux, je n'ai que des journaux à lire. Je regrette que votre superbe voyage et ses beaux détails ne soient connus en Europe que par les froides et triviales narrations de nos gazetiers. Ces malheureux parlent d'un événement qui n'a pas d'exemple dans notre histoire comme ils eussent parlé du voyage de Louis XVI en Normandie et c'est tellement par esprit de métier qu'ils écrivent que n'ayant plus rien à dire de votre voyage, ils se donnent la tâche de faire l'histoire des tournées de vos conseillers d'Etat. Et certes, dans ces circonstances, quand tout retentit des acclamations dont vous êtes l'objet, que peuvent être des discours, des lettres, des approbations, des louanges de M. Regnaud de Saint-Jean d'Angely et de sa femme, si ce n'est de misérables caricatures dont le résultat pour le dehors est d'affaiblir de grandes impressions que vous seul devez perpétuer. Les livres et les journaux ont bien besoin de censeur». On pourrait multiplier les exemples.

Lorsque Bonaparte devenu empereur décidera à Bayonne de faire de son ancien ministre répudié le geôlier des princes espagnols à Valençay, celui-ci toute honte bue et tue, fera les honneurs de sa maison aux exilés espagnols avec la grâce et le goût des convenances auquel il a toujours attaché tant d'importance. Il existe un dossier inédit sur le séjour des princes espagnols à Valençay très partiellement exploité par Fleuriot de Langle⁴

⁴ Le portefeuille Talleyrand-Fouché. Revue des deux Mondes, 15 mai 1951. La citation que donne Fleuriot d'une seule de ces pièces - le « Règlement » - est tronquée. Elle a été reprise par André Beau dans sa Chronique de Talleyrand à Valençay (Royer, 1992).

dans les mains des héritiers d'un grand notaire parisien du XIXe siècle. Il a probablement été constitué par Gabriel Perrey, le secrétaire de Talleyrand puisque plusieurs pièces sont de sa main.

On y trouve des listes de noms destinées à l'organisation des tables des princes, des officiers, des valets de chambre de service pour le mois de mai d'une année qui n'est pas déterminée et surtout un «Règlement de Valençay pendant le séjour des princes d'Espagne» qui doit dater du tout début de l'exil de ces derniers, en mai ou juin 1808 et a certainement été dicté par Talleyrand lui-même si l'on en juge par la minutie des détails et le sens de l'étiquette qu'on y aperçoit à chaque ligne.

La femme de Talleyrand était présente à Valençay dans les premiers temps du séjour forcé du prince des Asturies, de don Carlos, de don Antonio et de leur suite. Napoléon, goguenard, avait invité son vice grand électeur, le 9 mai, à l'y conduire avec «quatre ou cinq» jolies dames pour «amuser» les princes⁵. Grâce aux mémoires inédits de Durant de Mareuil, proche collaborateur de Talleyrand, mémoires que j'ai eu récemment entre les mains, on en sait un peu plus sur la manière dont elle s'y prit quelques années auparavant, sous le Consulat, pour conduire insensiblement son amant au mariage. Durant évoque pour la première fois cette question en 1800, à l'époque du séjour de Joséphine aux eaux de Plombières.

«C'est à cette époque, dit-il que M. de Talleyrand avait achevé de se laisser subjugué par Madame Grand au point que celle-ci, avant même qu'il eût été tout à fait dégagé de son lien épiscopal, s'était permis de faire proclamer des bans de mariage entre elle et lui, à son insu, dans l'Eglise d'Epinau, en amenant le curé à une publication si étrange. Ce fut par M. de Monville qui avait une campagne dans le même village, que cette circonstance

⁵ Bayonne, 9 mai 1808. L'original des dix lettres écrites de Bayonne, par Napoléon à Talleyrand, se trouve dans le dossier Perrey des archives évoquées ci-dessus.

me fut connue.

Je demandai à M. de Talleyrand lui-même ce que j'en devais croire: il m'assura de la manière la plus formelle que cela n'était point et que cela ne serait jamais». Cette dernière phrase est soulignée par Durant dans son manuscrit. Et celui-ci de conclure, fataliste: «Deux ans après, le mariage eût lieu⁶». C'est ce même curé d'Épinay-sur-Seine, l'abbé Pourez, qui les maria en effet le 10 septembre 1802, à Saint-Gratien, dans la vallée de Montmorency. On a là une idée supplémentaire de l'opiniâtreté de belle Catherine Grand et de la passivité de son amant et futur mari qui se contente de tout nier en bloc.

Cette idée nous est confirmée par une note assassine et quelque peu outrée consacrée par Gabriel Perrey à la princesse de Talleyrand et probablement rédigée dans les premières années de la Restauration. Elle provient toujours du même fond évoqué plus haut. Après avoir insisté à tort me semble-t-il sur l'absence d'esprit et la bêtise de la dame, l'indélicat secrétaire ajoute ceci: «Cependant elle réussit souvent dans ce qu'elle entreprend par le seul moyen d'une volonté opiniâtre qui ne se lasse jamais; les supplications, les bassesses de tout genre ne lui coûtent rien pour qu'elle arrive». Son second mariage fut certainement sa plus grande victoire.

Dans ce même fond, il est surtout beaucoup question d'affaires. On sait l'intérêt que portait Talleyrand aux questions financières, «cette riche matière ... pleine de charmes» écrit-il dans ses mémoires⁷.

Il en aimait autant la part spéculative et abstraite, la face politique que la pratique concrète et les perspectives d'enrichissement

⁶ Mémoires de Joseph-Alexandre Durant, comte de Mareuil (1769-1855). L'existence de ce texte dont l'original est conservé depuis 2004 dans un fond d'archives publiques m'a été communiqué par l'un des descendants du diplomate François Hennessy. Son cousin, Patrice de Saint-André en a récemment assuré l'établissement à l'usage de la famille. P. 65 du manuscrit dactylographié.

⁷ Mémoires et correspondances du prince de Talleyrand, éd. Waresquiel, Bouquins, 2007, p. 171

qu'elle lui offrait. Pour lui, «avoir de l'esprit», c'était aussi cela. Une note de sept pages toute entière de la main de Talleyrand intitulée «Moyens d'attaquer l'Angleterre dans la source de sa prospérité» attire particulièrement l'attention.

Elle n'est pas datée mais remonte certainement aux toutes premières semaines du gouvernement consulaire. On connaît d'autres plans de finance de cette époque rédigés par Talleyrand qui ambitionnait de devenir le ministre des Finances de l'homme de Brumaire.

Elle est intéressante car elle montre une fois de plus l'extrême familiarité de Talleyrand dans ces domaines autant que la fécondité et les ressources de son imagination. Elle préfigure la politique dite du blocus continental définie six ans plus tard par Napoléon mais propose en même temps de combattre la puissance commerciale de l'Angleterre par d'autres moyens, beaucoup plus subtils et strictement financiers. Il s'agit d'attaquer le crédit britannique en spéculant à grande échelle sur les fonds de la banque d'Angleterre dans le but de paralyser ses moyens d'escompte qui fondent la puissance des maisons de commerce anglaise.

Quatre millions mis à la disposition «d'une maison de commerce discrète et accréditée» par le trésor français serviraient de fonds à des opérations dont je vous passe le détail passionnant et qui devaient viser en dernier ressort à provoquer une pénurie du numéraire anglais en en faisant extraire une partie, des caisses de la banque londonienne, et en empêchant simultanément cette dernière d'en acquérir par le relèvement artificiel du prix des matières d'or acquise par le gouvernement anglais au Portugal pour la fabrication de ses guinées.

On sait que la grande opération financière de Talleyrand a été en 1814 et 1815, la vente de sa principauté de Bénévent. Plusieurs lettres du prince à Perrey conservées dans ce même fond donnent des détails supplémentaires sur

la mission de ce dernier à Naples où il avait été envoyé par son maître, de Mons, fin juin 1815, afin de «mettre en musique» ce qu'il avait obtenu à Vienne des représentants du Pape (Consalvi) et de Ferdinand de Bourbon (Ruffo).

Apparemment, les morts de Waterloo ne l'empêchaient pas de penser à ses affaires. On sait par ces lettres que le solde des revenus de Bénévent pour les années 1813 et 1814, soit 30 000 ducats (à peu près 120 000 francs de l'époque) retenus par Murat fut payé par moitié par le trésor de Naples et pour une autre moitié par le Saint Siège après 1817. On sait également grâce à ces lettres comment transitèrent mensuellement par divers paiements échelonnés sur des périodes de vingt mois à partir du 1^{er} janvier 1816 les deux millions de francs de remboursement de la valeur vénale de la principauté. Les virements passaient par la banque Falconnet à Naples sur Geymüller et sur Bethmann à Vienne, et pour la plus grande partie de la somme, sur Alexandre Baring à Londres.

Tout ce qui constitue Talleyrand en homme d'affaire se retrouve dans ces lettres : secret, sécurité, rapidité, précision, pugnacité. Ces lettres transitaient par porteur diplomatique, en l'occurrence un chargé d'affaires attaché à l'ambassade de Naples. Au détour d'une phrase on retrouve Talleyrand comme l'on verrait le roi nu: «Finissez, mon cher Perrey, au meilleurs termes que vous le pourrez, mais finissez». Et plus loin: «Prenez vos précautions parce que tout est dans les précautions⁸». L'affaire de Bénévent, ravale les douceurs diplomatiques habituelles de ces temps-là au rang de vulgaires sucres d'orge.

8 Paris, 1^{er} et 9 septembre 1815, également une note d'instruction écrite de Mons, fin juin, pour Perrey et la copie manuscrite de Perrey d'une lettre de Talleyrand au pape, marquée par son secrétaire 1817. Voir mon article sur l'affaire de Bénévent : «Talleyrand et Bénévent ou comment vendre très cher ce qui ne vous appartient pas » en ligne sur le site des Amis de Talleyrand. D'autres lettres, en particulier de Talleyrand au comte de Mosbourg datées de septembre et décembre 1814 concernant les arriérés de Bénévent, se trouvent dans les archives Murat aux archives nationales. CARAN 31AP44

L'homme d'affaires ne doit cependant pas faire oublier l'homme d'Etat. Quelques sources nouvelles viennent enrichir la connaissance que nous avons des jours déterminants d'avril 1814. Une lettre de Talleyrand à Lebrun, datée du 3 avril 1814, qui m'a été communiquée par l'un des descendants du duc de Plaisance, donne une meilleure idée de la façon dont a été rédigée rue saint-Florentin la fameuse constitution sénatoriale que Talleyrand tentera par la suite en vain d'imposer à Louis XVIII. Le prince invite l'ancien architrésorier de l'empire, comme il fera aussi avec Barbé-Marbois, à venir chez lui afin de discuter des bases de la future constitution.

Il lui recommande d'apporter des notes écrites et lui indique l'esprit du futur texte: «(...) Il faut 10 ou 12 articles qui formeront notre magna carta et nous placera en première ligne des nations de l'Europe». Et un peu plus loin: «Avec le souvenir de nos erreurs et nos sentiments de français nous feront j'espère bon ouvrage». Apparemment Lebrun avait oublié les erreurs passées, puisqu'il se contenta d'apporter le texte imprimé de la constitution de 1791! Presque au même moment Talleyrand faisait circuler sans doute à l'usage du comte d'Artois et de son entourage un «Précis des négociations qui ont eu lieu en 1813 et 1814 entre la France et les Alliés, suivi de considérations sur la paix».

Ce texte assez long, sans doute de la main de La Besnardière, rédigé en prévision des négociations qui conduisirent à la Convention du 20 avril 1814, préliminaire à la paix du 30 mai, donne un bon aperçu des idées du diplomate sur ce qui devait être négocié et ce qu'il serait possible d'obtenir. L'auteur s'appuie d'abord sur l'histoire des négociations de Francfort puis de Châtillon et démontre que les Alliés demandaient déjà, avant même la réédition de Paris, à la France, de renoncer à toutes ses conquêtes au-delà des Alpes et du Rhin. Le point important souligné par Talleyrand réside dans le fait que jusqu'alors la France n'était pas admise à participer aux discussions relatives à la redistribution des

territoires cédés et qu'il était à ses yeux essentiel qu'elle le soit. C'est là qu'est le point important comme il le sera tout autant pour elle de recouvrer ses anciennes colonies.

«Il lui importe moins de garder sur le continent que de recouvrer au-delà des mers». On négociera donc sur les bases des frontières de 1792 et si possible un peu mieux, on insistera surtout pour être associé au redécoupage des dépouilles de l'empire – et ce sera tout l'objet des articles secrets du traité du 30 mai comme de l'action diplomatique de Talleyrand à Vienne. Pour le reste, la France n'a rien à craindre. «Renfermée dans ses anciennes limites la France serait toujours la première puissance de l'Europe, la seule puissance parfaite parce que seule, elle réunit dans une proportion élevée les hommes et la richesse». On ne peut encore une fois qu'être admiratif des capacités d'évaluation du diplomate entre ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, entre ce qu'il faut savoir abandonner et ce qu'il faut absolument obtenir pour l'avenir - en l'occurrence une place pleine et entière dans le nouveau concert européen - au commencement d'une négociation dont il savait pourtant qu'elle allait se dérouler dans les pires conditions de faiblesse pour son pays⁹.

Voici donc un Talleyrand par petites touches, un Talleyrand impressionniste, presque pointilliste. C'est bien ce qu'il était si l'on en croit Madame de Staël, «divers» et «ondoyant».

Il ne serait pas complet cependant si la chance ne m'avait pas mis entre les mains l'un des très rares billets subsistants du prince à celle qu'il a probablement aimé le plus au monde, sa nièce Dorothee de Talleyrand. Le billet autographe marqué « 1819 », mais qui date probablement de juin 1816 à l'époque de la naissance de Pauline de Périgord, appartient au fond Perrey dont il a été question plus haut.

⁹ Ce manuscrit inédit de 18 feuillets, non daté, est entre les mains de M. François de La Taille qui me l'a aimablement communiqué. Il est probablement destiné à passer en vente prochainement. Je n'ai jusqu'à présent trouvé aux Archives des Affaires étrangères aucune copie équivalente de ce texte, certainement rédigé sous le contrôle de Talleyrand..

L'homme d'affaires, l'homme d'Etat cède ici le pas à celui qu'il avoue lui-même avoir aussi été: «une vieille machine aimante».

Cet homme qu'on imagine ne jamais avoir rêvé évoque pourtant un rêve. Il avait alors 62 ans, Dorothee 23. On ne sait pas si le billet fut écrit à Valençay ou à Paris, plus certainement à Valençay.

« J'ai fait un rêve singulier. Nous étions mené ensemble dans un château. Monsieur Perrey nous suivait. Il a trouvé le moyen de nous faire échapper. Il nous a conduit à un bateau et je me suis vu réveillé sur la mer où nous étions avec vos enfants et un enfant de Nanette que vous avez accouchée sur le bateau. J'étais tellement fatigué de tout mon rêve que je ne fais que me lever. J'embrasse mon petit marsouin. Comment se porte-t-il ?»

Nanette est la fille de la princesse de Santa Croce, une pupille de Talleyrand, mariée en 1806 à Amédée Godeau d'Entraigues, un futur préfet de la Restauration.

Quand au reste, il n'appartient pas à l'historien de le commenter mais lui fera convenir une fois de plus que si ses personnages sont parfois doubles, le vrai, c'est toujours l'autre.

Une politique de modération

Jean Tulard

"Tout ce qui est excessif ne compte pas" aurait dit Talleyrand. La formule résume parfaitement ses positions politiques: il fut l'homme de la mesure et ne la modération, toujours à la recherche de l'équilibre, peut-être exercice obligé pour «un diable boiteux».

Son infirmité l'écarte du métier des armes et le voue à l'état ecclésiastique. Il ne s'en plaint pas, du moins ouvertement, et s'adapte. Il aime les femmes et l'argent, il continuera à les aimer sans mettre en péril sa carrière religieuse.

La Révolution éclate. Son nom et sa dignité devraient le conduire dans le camp de la Contre-Révolution, ce qui sera le cas de certains membres de sa famille qui émigreront. Lui choisit une voie médiane: celle de l'Orléanisme. Il refuse les excès de la Révolution, réfute l'idée d'une République, s'abstient des outrances verbales de certains orateurs et penche pour une monarchie constitutionnelle. Proche de Mirabeau, sentant le roi discrédité, il serait prêt à se rallier au duc d'Orléans.

Il est le seul qui propose une solution raisonnable à la crise financière qui vient de provoquer la réunion des Etats Généraux en mai 1789: la nationalisation des biens du clergé. Il en connaît la valeur: deux milliards puisque c'est lui qui a administré la fortune de l'Eglise de France comme agent général. La solution est mal accueillie et pourtant elle n'est pas sans avantages. L'impopularité de l'ordre vient de sa richesse. L'offrir à la Nation serait restaurer son crédit. Ce serait prévenir une éventuelle confiscation. De plus il s'agit d'une fortune dormante, formée de biens fonciers dispersés et mal exploités dont la perte ne pénaliserait pas l'Eglise.

La compensation se fera sous la forme d'un

traitement, bien supérieur dans le cas du bas clergé à la portion congrue.

Conséquence: la nécessité de donner un nouveau statut à l'Eglise de France. Est-ce une si mauvaise chose quand les critiques se multiplient contre les prêtres et le clergé régulier? Fallait-il soumettre la Constitution civile du clergé à l'approbation du Pape? Elle ne touche pas au spirituel, ne concerne que la France, une France profondément gallicane. De surcroît Talleyrand n'ignore pas les lenteurs de la curie romaine.

Et si finalement, malgré la condamnation papale, il sacre de nouveaux évêques qui ont accepté de prêter serment à la Constitution, c'est pour éviter, explique-t-il, un essor ou protestantisme au détriment de l'Eglise catholique ou, au pire, son anéantissement par suite de l'intransigeance de Pie VI.

Ce rôle de Talleyrand dans les débuts de la Révolution a été vivement critiqué. Il suit pourtant une ligne médiane qui aurait pu éviter ce qu'on a appelé «le dérapage». Quand la Révolution s'emballa, il s'éloigna.

De retour d'Amérique, le voilà Ministre des relations extérieures du Directoire. Il prend conscience qu'il faut désormais mettre un terme à la Révolution. Comment? La restauration de Louis XVIII remettrait en cause les conquêtes de la Révolution: la vente des biens nationaux, l'abolition des droits féodaux et l'égalité. Dans sa déclaration de Vérone Louis XVIII a promis le rétablissement intégral de l'Ancien Régime. Son intransigeance, comme celle de Pie VI, l'écarte. Le Directoire est secoué par des coups d'Etat annuels et discrédité par la corruption de ses représentants que symbolise Barras, pourtant protecteur de Talleyrand. Il faut une dictature militaire pour éviter les excès des contre-révolutionnaires et ceux des jacobins. Et laisser ensuite faire le temps.

Voilà donc Talleyrand à nouveau Ministre des relations extérieures, cette fois du général Bonaparte qu'il a poussé au pouvoir, sans avoir à faire beaucoup d'efforts.

C'est dans ces fonctions que Talleyrand va donner le mieux son sens de la mesure. Ce qu'il souhaite, c'est un équilibre européen qui passe, selon lui, par une alliance entre la France et l'Autriche, les deux grandes puissances catholiques sur le continent. C'était déjà l'idée de Choiseul et de Bernis. La Russie orthodoxe sera détournée vers l'Orient, et la Prusse, protestante, contenue dans d'étroites limites.

Mais l'ambition de Napoléon menace cet équilibre. Talleyrand atté-nue son intransigeance envers Vienne après la victoire d'Austerlitz, lors de la signature de la Paix de Presbourg. Impassible il assiste, en 1807, à l'entrevue de Tilsit qui esquisse une alliance franco-russe qui ramène la Russie en Europe et ruine le grand projet de Talleyrand.

Le 5 août, il abandonne son portefeuille. Disgrâce?Retraitvolontaire?Lestémoignages sont contradictoires. En tout cas, Talleyrand reste dans l'entourage de Napoléon comme vice-grand électeur. En janvier, a-t-il conseillé à Napoléon d'intervenir en Espagne? C'est probable. Il s'agissait de détourner l'Empereur d'un nouveau conflit avec l'Autriche. Mais il ne porte aucune responsabilité dans «le guet-apens de Bayonne» qui n'est guère dans son style. Il en prévoit les conséquences, ce que Napoléon ne lui pardonnera pas. Il devra supporter la garde des princes espagnols à Valençay.

On a jugé sévèrement son attitude lors de l'entrevue d'Erfurt. Elle est pourtant conforme à ses idées. Il faut préserver l'Autriche pour, après une guerre inévitable avec la France, favoriser le rapprochement des deux empires, ce qui sera fait avec le mariage autrichien de 1810, auquel il a poussé.

Une ombre toutefois: les sommes reçues de Metternich pendant la campagne de 1809. Il faut toutefois tenir compte des pratiques de l'époque: Mirabeau, Danton, Barras...

Napoléon songe à rappeler Talleyrand aux affaires à la veille de la campagne de Russie en lui proposant l'ambassade de Pologne, puis il se ravise.

Talleyrand eût-il changé le cours des événements? En avril 1814, Napoléon vaincu, Talleyrand devient l'arbitre de la situation politique. Habilement il a su rester à Paris où entrent les coalisés, le 31 mars. Il accueille le Tsar dans son hôtel de la rue Saint-Florentin. C'est une solution modérée qu'il finit par imposer. Pas la meilleure, à savoir une régence de Marie-Louise avec Talleyrand comme conseiller. L'Angleterre s'y oppose et l'Autriche, curieusement, ne soutient pas Talleyrand. La République? Il n'en est pas question. Bernadotte? Talleyrand, à l'inverse de Fouché, a peu de liens avec lui. Le duc d'Orléans? Il n'est pas là et les royalistes ne l'aiment pas. Reste Louis XVIII. Ce n'est plus le comte de Provence lançant la déclaration de Vérone mais un prince prêt aux concessions, acceptant la suppression des droits féodaux et la vente des biens nationaux.

De retour, le 13 mai, Louis XVIII fait de Talleyrand son ministre des affaires étrangères et l'envoie au Congrès de Vienne. Il réussit à s'introduire au sein des quatre vainqueurs sur un pied d'égalité et profite de leurs divisions - Angleterre et Autriche contre Prusse et Russie - sur les problèmes de la Saxe et de la Pologne, pour occuper une position d'arbitre.

Il finit par s'allier à l'Autriche et à l'Angleterre. On ne peut juger son bilan avec équité si l'on ne tient pas compte du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, retour qui ruina les efforts de Talleyrand. Le Congrès de Vienne se sépare sur une série de mesures désastreuses comme l'établissement de la Prusse sur le Rhin. Mais c'est Talleyrand qui a donné au Congrès une ligne cohérente et équilibrée: rétablir les monarchies antérieures à 1789. Mais il sera le premier à déplorer la réunion de la Belgique à la Hollande et saura trouver une solution en 1830.

Waterloo est suivi de la Deuxième Restauration. La formation d'un ministère Talleyrand-Fouché est obérée par le refus ou duc de Richelieu d'y participer et se voit balayé par la poussée ultra aux élections.

1830: Talleyrand approuve le changement de régime. Il est logique avec lui-même. Charles X a tenté de rétablir l'absolutisme, abandonnant la modération de son frère. Avec Louis-Philippe, Talleyrand salue la vraie restauration, les Bourbons n'ayant représenté qu'une forme de transition. Le Duc d'Orléans: n'était-ce pas la solution préconisée en 1789 par Talleyrand.

Autre triomphe de ses idées: l'alliance avec l'Angleterre, la vieille ennemie de la France à travers tout le XVIIIe et le début du XIXe siècle. Un axe Londres-Paris-Vienne se dessine, gage d'équilibre européen.

Concluons. «Il faut se hâter lentement» disait Talleyrand. C'est la meilleure définition du modéré. Talleyrand a toujours donné l'impression de calme, d'impassibilité, de maîtrise de soi. Il a recherché le juste milieu à l'intérieur, l'équilibre à l'extérieur. Oui, Talleyrand fut le prince de la modération

P rincipes de diplomatie

Eric Schell

Nous étudierons donc les écrits de T sous la Constituante, puis sous le Directoire à son arrivée aux affaires, et enfin après 1815, lorsqu'il s'agira d'aller négocier avec l'Europe le sort de la France.

Nous montrerons que son système de pensée était complet et constitué depuis 1792 mais qu'il ne l'appliquera qu'à un moment où il s'appartiendra vraiment, c'est-à-dire au congrès de Vienne.

Le travail que je vous présente, modeste contribution d'un historien amateur parmi des universitaires de renom, a consisté à analyser quelques documents de la main de T, avant et après la grande parenthèse glorieuse et dramatique de l'Empire.

Voici d'abord quelques rappels historiques utiles au début de cet exposé:

Louis XIV dans ses derniers jours avait souhaité rapprocher les Bourbons et les Habsbourg. Cela se fera par le traité d'alliance de 1756 et T restera fidèle à ce principe. Même si sous le Directoire il évoquera l'«exécrable Autriche», il finira par lui accorder le privilège d'être la «chambre des pairs de l'Europe».

Choiseul écrira à cette époque à Louis XV pour lui dire que le traité avec la cour de Vienne contre la Prusse détournait la France de la véritable guerre qui était sur les mers et en Amérique. T retiendra cette analyse maritime de la géostratégie, et laissant l'Atlantique à l'Angleterre et à sa fille l'Amérique songera à orienter la France vers la police de la Méditerranée et de ses côtes, encore libres à coloniser.

C'est pourquoi T donnera à la France le modèle d'un empire colonial et un terrain d'action, la Méditerranée. Mais il préconisera pour la France un modèle économique essen-

tiellement agricole, et un terrain d'action plus continental que maritime.

Joueur de cartes plus que joueur d'échecs comme le définit très bien Emmanuel de Waresquiel, T sera confronté à l'expansion de deux puissances surgies au siècle précédent et qui domineront le siècle sur le continent: la Russie et la Prusse; il cherchera à composer et à s'opposer. Nous verrons comment.

Comprenant que les modèles d'unité nationale toucheront bientôt l'Italie, l'Allemagne, et dans une certaine mesure la Pologne, il n'ira pas jusqu'à les réaliser effectivement, car la France a encore besoin, pour sa sécurité, de jouer les contre-pouvoirs, avec la Russie et la Prusse dont il anticipe les visées hégémoniques en Europe.

Au-delà du modèle convenu du «cardinal premier Ministre» et de ses deux magistrales illustrations avec Richelieu et Mazarin, à l'origine de cette paix de Westphalie (1648) qui régit encore largement l'Europe à la veille de la Révolution, T avoue une admiration pour le cardinal Hercule de Fleury, précepteur et principal ministre de Louis XV jusqu'à sa mort en 1742.

Fleury prend la tête du gouvernement dès 1726 et évitera par des négociations et des alliances d'abord avec l'Angleterre puis contre elle à partir de 1738, les guerres qui impliqueraient la France, comme l'écrit l'historien Emile Bourgeois, «par des victoires obscures, dont la France, loin de lui faire honneur, lui garda toujours rancune. ». Nous verrons également T en homme de paix, pas toujours très bien compris de ses contemporains comme de la postérité ...

Lorsque T arrive véritablement et pour la première fois aux affaires en 1797, la France a atteint voire dépassé l'essentiel de ses objectifs territoriaux. En effet, depuis 1795 la France est allée au-delà de ses limites naturelles. Mais T comprend que la France qui a dispersé son influence et ses ressources au cours du siècle précédent, avec trop de traditions contradic-

toires à soutenir, trop de factions à la Cour et dans les bureaux, une diplomatie officielle et un secret du Roi, doit rapidement revenir à quelques grands principes: barrer la route aux Anglais sur les mers et aux Russes dans leur expansion territoriale, et reconstituer un empire colonial désormais disparu... La rencontre d'un général ambitieux, et d'un ministre talentueux (les deux adjectifs sont ici interchangeables) fera ressortir des cartons diplomatiques un projet vers l'Orient compliqué: l'expédition d'Égypte. Qui n'aboutira pas, mais sera le rêve le plus lumineux de ce XVIII^e siècle finissant.

Comme l'écrit T dans ses Mémoires (p. 77): «Il suffit qu'une vue politique offre des avantages, qu'elle soit dans son principe conforme à la nature, qu'elle présente peu de risques, peu de dommages, pour qu'elle puisse être considérée comme bonne».

Voici donc le premier principe de sa diplomatie, comme de toute son action publique.

N'y aurait-il pas comme un paradoxe, je sais que plusieurs d'entre vous le pensent, à parler de principes pour l'action diplomatique que Talleyrand a conduite au nom de la France sous le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet?

«Appuyez vous sur les principes, ils finiront bien par céder». Mais Talleyrand n'a jamais dit cela, puisqu'il s'agit d'une citation d'Oscar Wilde ... qu'on lui prête aussi cependant.

Je vais essayer de vous démontrer que notre «Prince immobile» n'a guère varié dans l'approche des affaires extérieures de la France, même si comme l'écrit le cardinal de Retz: «Pour demeurer fidèle à son parti, il faut changer souvent d'opinion» .

D'opinion, certes; mais pas de principes!

Première Partie: les années d'apprentissage

T s'intéresse très tôt aux questions diploma-

tiques. Sous l'ancien régime il a rencontré Choiseul, et travaillé avec Vergennes, mais dès la Révolution il siège avec son ami Mirabeau au comité diplomatique de la Constituante. Il appartient à plusieurs cercles où économistes, banquiers et hommes d'affaires se rencontrent et échangent sur les idées nouvelles du commerce et des échanges internationaux.

Alors que la France n'est en guerre que contre la Prusse et l'Autriche à l'été 1792, T doit aller négocier un traité d'alliance avec l'Angleterre. Il reprendra ce travail en 1830, comme ambassadeur du roi Louis Philippe à Londres.

Car après les journées insurrectionnelles du 1^o août 1792, qui marquent la fin de la monarchie constitutionnelle, des idées de réforme du système de l'intérieur, et depuis la disparition de Mirabeau (avril 1791), T se sent un peu seul à Paris.

Avec son passeport diplomatique, il partira pour Londres en septembre 1792, pour négocier au moins la neutralité du cabinet britannique dans les affaires du continent.

Il y restera jusqu'en janvier 1794, date à laquelle on lui demandera au nom de l'«alien bill» de quitter le territoire anglais. Il s'embarquera pour Philadelphie, dont il reviendra via Hambourg pour retrouver Paris en septembre 1796.

Quatre années d'absence qui vont lui permettre de réfléchir et d'écrire sur les relations internationales.

Mais l'historien Georges Pallain estime que dès 1792, son programme est complet. Sa vision du monde l'accompagnera tout au long de ses ministères et de ses ambassades.

Dans un mémoire à la Convention daté de novembre 1792 à Londres, T constatait que les vieilles idées de primatie et de prépondérance devaient laisser la place désormais au fait que nous devons rester maître chez nous, sans plus songer à des agrandissements de

territoire. «Le territoire de la République française suffit à sa population et aux immenses combinaisons d'industrie...»

Et d'expliquer qu'en dehors des voisins avec qui nous lient les besoins d'une défense commune, la France doit savoir se lier avec d'autres pays « par des conventions passagères sur les intérêts politiques et commerciaux qui naîtront des circonstances ».

Ainsi souhaite-t-il ouvrir des négociations avec la Prusse, la Porte Ottomane, mais aussi avec l'Angleterre, depuis qu'avec la disparition de la monarchie d'ancien régime, les politiques d'alliance ne nous tournent plus systématiquement vers la maison d'Autriche et la maison de Bourbon. T préconise une convention entre l'Angleterre et la France qui aurait pour objet l'indépendance de nos colonies respectives. Nos rapports doivent être d'industrie et de commerce et nous devons nous allier pour que nos vaisseaux libèrent les colonies espagnoles d'Amérique du Sud, mais aussi dans les Indes occidentales pour opérer ce que T nomme cette « grande révolution commerciale ».

Notons tout de suite la permanence de ses idées sur les colonies, le commerce international et les relations transatlantiques qui sont au cœur de sa «Realpolitik».

- liberté de circulation sur les mers et sur les fleuves.

- essor industriel et agricole

- expansion coloniale

- la paix plutôt que la guerre, car selon le mot de T: «Qu'est ce qu'un traité de paix? C'est celui qui fait succéder l'état de paix à l'état de guerre, mais encore l'amitié à la haine».

De Philadelphie, T écrira en février 1795, à son ami lord Lansdowne une longue lettre sur les relations anglo-américaines.

Il analysera que si les EU ont une forte inclination pour la France en souvenir de notre effort lors de la guerre d'Indépendance, «l'Amérique est cependant toute anglaise» par inclination et par intérêt.

T prophétise que les Américains deviendront plus utiles à l'Angleterre qu'aucune autre puissance et d'autant plus que le gouvernement anglais perdra de sa morgue (lui parle de «hauteur») vis-à-vis d'eux. Toutes les habitudes de l'Américain font de lui un Anglais, sa langue, ses lois (l'habeas corpus et le jugement des jurés), mais aussi le commerce, les importations, les lettres de change qui font de Londres le banquier du négoce avec l'Amérique.

«L'Américain est peut être le peuple de la terre qui connaît le moins les passions, et qui est le moins gouverné par elles ... parce que dans ce pays -là, l'affaire de tout le monde, sans aucune exception, est d'augmenter sa fortune. Ainsi l'argent est le seul culte universel; la quantité qu'on en possède est la seule mesure de toutes les distinctions».

Poursuivons maintenant avec la découverte de l'Amérique que T ne regardera pas avec l'œil mouillé de Chateaubriand...

Après son retour sur le continent européen, T lira à l'Institut le 4 avril 1797, un mémoire sur les relations commerciales entre les EU et l'Angleterre.

Il y approfondit sa lettre de Philadelphie par la suite de ses observations en Amérique. Il commence par ces mots: «Il n'est pas de science plus avide de faits que l'économie politique. »

«L'Amérique consomme annuellement plus de trois millions sterling de marchandises anglaises. La conduite irréfléchie de l'ancien gouvernement de la France a, plus qu'on ne pense, préparé ce résultat favorable à l'Angleterre».

En bon observateur des questions financières T a remarqué que les capitaux des grands négociants anglais permettaient d'accorder des crédits plus longs qu'aucun négociant d'aucune autre nation ne pourrait faire.

Ainsi le crédit lie le choix des marchandises, le consommateur dépend des choix faits en-

tre négociants, cette diplomatie économique fascine T qui y voit le maintien de la dépendance entre la nation mère et son ancienne colonie.

Il en déduit en conclusion de son mémoire quelques principes généraux qu'il a bien soin de récapituler:

Pour lui, la diplomatie n'est pas la poursuite de la guerre par d'autres moyens, mais bien la mise en œuvre du commerce et des échanges, comment ouvrir de nouveaux marchés par des alliances, comment favoriser la liberté des mers, l'ouverture de nouveaux territoires, l'échange de nouvelles marchandises par la liberté et la sécurité des transports, la bonne circulation des lettres de changes, le développement des assurances et du crédit, bref l'enrichissement et le bien être des nations par la prospérité de leur économie politique.

- les habitudes commerciales se créent dans les premières années qui suivent une paix ou un traité
- elles sont ensuite bien difficiles à rompre ou à changer
- l'identité de langage facilite les rapports commerciaux entre les hommes
- la liberté des cultes est une des plus fortes garanties de la tranquillité sociale
- l'esprit de commerce rend les hommes tolérants par indifférence et personnels par avidité
- le commerce tient toujours en effervescence les passions, l'agriculture les calme
- l'agriculture produit des patriotes alors que la pêche ne fait que des cosmopolites
- après une révolution qui a tout changé, il faut savoir renoncer à ses haines, si l'on ne veut renoncer pour jamais à son bonheur.

Le 3 juillet 1797 soit quelques jours avant de prendre ses premières fonctions ministérielles au département des relations extérieures, T reprend ses travaux de géostratégie économique et politique en présentant à l'Institut un nouvel essai sur les «avantages à retirer des colonies nouvelles dans les circonstances présentes».

Là encore, ses réflexions proviennent de

l'observation du développement économique des colonies américaines qu'il a pu observer sur place.

Il souhaite que la France au sortir de la Révolution trouve de nouvelles ressources dans des colonies nouvelles.

Il s'appuie sur une citation de Machiavel: «Toutes les mutations fournissent de quoi en faire une autre».

T rappelle les exemples positifs dans l'histoire antique (colonies des Grecs et des Romains), puis en contre-exemple, les grands déplacements de populations à cause des persécutions religieuses dans notre histoire occidentale (Puritains, Quakers, Maures, Juifs, Protestants).

Je cite: «On avait des mécontents, on voulut en faire des ennemis; ils pouvaient servir leur pays, on les força à lui nuire». Et de conclure ainsi: « C'est en nous emparant de ce qu'ont de plus pur ces vues des anciens, et en nous défendant de l'application qu'en ont faite la plupart de ces peuples modernes, qu'il convient, je pense, de s'occuper, dès les premiers jours de la paix, de ce genre d'établissements qui, bien conçus et bien exécutés, peuvent être, après tant d'agitations, la source des plus précieux avantages».

Regrettons simplement que cet essai n'ait pas été complété, et que T n'ait pu nous donner ni la localisation géographique plus précise, ni les modalités pratiques de ces nouveaux établissements coloniaux qui auraient ainsi servi à la politique coloniale de la France au siècle suivant.

Il donne une esquisse cependant, en rappelant l'échec de nos expéditions en 1719 dans le Mississipi, et en 1763 à Cayenne, qu'il faut regarder au-delà de la Louisiane et de l'Amérique.

Trois pistes sont à retenir, selon sa vision:

- la côte de l'Afrique et les îles qui avoisinent (Algérie? Malte? ou plus loin encore, Mada-

gascar? Djibouti? ..).

- l'Égypte, en reprenant une idée de Choiseul en 1769, qui songeait à cette nouvelle localisation pour remplacer nos colonies américaines.

- la Méditerranée doit devenir un grand « lac français ».

Et de conclure par ces quelques phrases, que je trouve «très Troisième République» pour justifier cette politique coloniale: «Il ne faut pas nous trouver en arrière des événements, ne point nous laisser prévenir par une nation rivale, pour qui chacun de nos oublis, chacun de nos retards en ce genre est une conquête, et pouvoir attacher à ces entreprises tant d'hommes agités qui ont besoin de projets, tant d'hommes malheureux qui ont besoin d'espérance».

Deuxième Partie: l'arrivée aux affaires.

Un an après avoir pris ses fonctions de ministre des relations extérieures le 16 juillet 1797, T présentera au Directoire exécutif, le 10 juillet 1798, un mémoire dans lequel il analyse la situation de la République Française dans ses «rapports extérieurs avec les autres puissances».

Au lieu de présenter la situation en trois parties, avec les puissances alliées, neutres et ennemies, T suit un ordre géographique qui va lui permettre de faire des rappels historiques.

Je vous propose de suivre son cheminement intellectuel.

La Russie

Puissance hostile à la France depuis le règne de la Grande Catherine et sa haine pour la Révolution française.

T constate la signature d'un traité de commerce avec l'Angleterre, l'envoi d'un émissaire à Berlin pour exciter la Prusse contre nous, et enfin l'envoi de navires russes pour devenir les auxiliaires de la flotte anglaise.

T propose d'attaquer une Russie sans com-

merce et sans colonie, à partir de l'Égypte où Bonaparte doit s'installer, et en suggérant une alliance avec les Turcs, pour les aider à reconquérir la Crimée.

La Suède

Traditionnelle sentinelle du nord de l'Europe, la neutralité de la Suède vient de céder à un nouveau régime politique et de faire en partie défection (la Régence).

T écrit que cela était prévisible avec cette formule kilométrique dont il se resserrera beaucoup plus tard et dans d'autres circonstances: «On peut dire en vérité qu'il y a moins loin de Stockholm à Petersbourg que de Petersbourg à Stockholm».

La cour suédoise est travaillée par les intrigues anglaises, mais la recherche d'indépendance de son gouvernement devrait nous permettre de gagner un nouvel allié, en relation avec notre diplomatie dans le nord de l'Europe dont toutes les priorités tournent autour de la Prusse.

Le Danemark

Autre puissance neutre et maritime, les bateaux danois sont visités et pris par nos corsaires en Méditerranée, d'où de nombreuses altercations, envenimées par les Anglais.

La Prusse

«Ici le tableau change, il s'agit d'objets plus graves»

Notre plénipotentiaire est le citoyen Sieyès qui est parti pour la cour de Berlin avec un projet de traité d'alliance qui ne reçoit que des refus accompagnés de protestations amicales.

Et T de disserte sur le sujet: « Nous avons imprimé de la crainte et du respect, ce qui exclut la confiance. Nous avons beaucoup de gloire, ce qui produit l'admiration; mais ce que l'on appelait en politique de la considération, nous ne l'avons point encore obtenue, parce que notre gouvernement est nouveau...».

T suggère de prouver par notre conduite un

attachement à des principes stables et sans variation. Il insiste vivement pour reculer la Prusse de nos frontières actuelles pour, je cite, «l'étendre et l'arrondir à l'est et au nord de l'Allemagne».

Par des compensations et des échanges de territoires, T veut utiliser les puissances secondaires d'Allemagne« comme en faisceau au centre de cette contrée, et comme puissant intermédiaire entre la République et l'Autriche, entre la République et la Prusse».

Voilà des vues nettes, sans lien avec les rapproches faits à T lors de la négociation du congrès de Vienne, reproches d'avoir installé la Prusse sur la rive droite du Rhin. Mais nous avons alors la main pour le refuser, la France n'était qu'un pays occupé par les Alliés qui avaient signé le Traité de Paris pour nous empêcher de nuire

L'Autriche

Comme pour la Russie, nous sommes ici en terrain ennemi. L'Autriche menace la République cisalpine, et la liberté en Italie.

T: «L'orgueilleuse maison d'Autriche a déjà oublié ses revers et se prépare sans effroi à rentrer en lice».

L'Empire

Le congrès de Rastadt doit rétablir la paix entre la République et l'Empire.

Alors, si le Rhin n'est plus en belligérance, La France pourra porter ses armées en Italie si l'Autriche persiste dans sa volonté d'y faire la guerre.

La République Helvétique

T demande le libre passage sur son territoire en cas de guerre avec l'Autriche.

Les Grisons

T suggère que ce canton sous influence autrichienne puisse rejoindre la Confédération.

La République batave

«Cette République est un exemple que jamais

l'établissement de la liberté n'est exempt de troubles».

T suggère d'attendre la stabilisation de la situation politique.

L'Angleterre

«C'est le Gouvernement britannique qui a été dès le principe l'âme du grand complot formé contre la France...».

Après avoir tenté de se rapprocher de l'Autriche, les Anglais se retrouvent avec la Russie «plus jactantieuse qu'utile» et avec le Portugal.

D'abord l'expédition d'Egypte, avec la récente prise de Malte, puis un soutien à organiser pour les insurgés d'Irlande.

Berlin devient donc l'objet de leurs négociations. T analyse les moyens de riposte de la France: «Je me résume: notre position vis-à-vis de l'Angleterre est hostile, purement hostile. Avant de traiter avec elle, il faut lui faire beaucoup de mal».

Toute la force britannique est dans son commerce et sa marine.

Il convient à la France de surveiller les Indes, Saint Domingue, la Méditerranée, le cap de Bonne Espérance, et T de montrer son talent en suggérant d'utiliser le renseignement économique pour connaître les intentions anglaises: interroger les assureurs pour connaître les expéditions projetées ou préparées et ainsi contrer les priorités de l'amirauté anglaise.

Hambourg

Cette ville hanséatique est liée à l'Angleterre «Elle en est le coffre fort» selon le mot de T. Fermer Hambourg aux Anglais, c'est donc permettre à la Prusse d'y mettre la main.

Les Etats Unis d'Amérique

A priori puissance neutre, ses liens se sont tellement resserrés avec l'Angleterre que l'embargo vient d'être mis sur tous les navires américains dans les ports français.

L'Espagne

Situation ambiguë de ce pays vis-à-vis de la France.

L'Espagne et le Portugal ont des colonies immenses, et c'est ce lien qui les tient à l'Angleterre.

T suggère d'agir selon qu'ils rejoindront ou non notre ennemi commun.

Le Portugal

«Lisbonne n'est plus depuis longtemps qu'un comptoir de Londres». Réparaît à cette occasion la question de la Louisiane.

Je cite T: «Il serait possible de négocier avec le Portugal que quelques possessions coloniales qui seraient exigées de lui pussent être rétrocédées à l'Espagne en échange de la Louisiane».

Et plus loin: T pense que dépecer l'empire portugais à notre avantage ne pourrait satisfaire l'Espagne qui deviendrait jalouse de notre accroissement en Amérique et craindrait aussi la contamination de nos idées (abolition de l'esclavage).

Pour mémoire l'Espagne nous restituera la Louisiane en 1800 et nous la revendrons aux Etats-Unis en 1803 ...

Les puissances de l'Italie

Suit le catalogue d'une Italie où la France a mis la main, mais qui n'a pas encore fondé son unité: République Ligurienne République Cisalpine République Romaine Lucques et Saint Marin Parme, Piémont, Toscane, Naples.

La Porte Ottomane

«Sélim III qui règne depuis 1790, passe pour ami des Français. Le même sentiment ne paraît point animer les ministres qui composent le Divan».

T a préparé la Porte à l'arrivée de Bonaparte en Egypte pour la sûreté des Français dans les Echelles (du Levant).

Si la guerre reprenait avec l'Autriche, des troupes françaises pourraient débarquer dans les bouches du Danube pour aider les Turcs.

Remarque de T sur les puissances barbaresques:

«Elles sont restées fidèles aux liens qu'elles avaient avec la France, leur attachement a paru s'augmenter en proportion de nos disgrâces.» Et de conclure: «La Méditerranée doit être exclusivement la mer française» Les Barbaresques sont nos alliés et nos auxiliaires pour que le commerce dans cette zone soit à notre avantage exclusif.

Récapitulation

Ainsi s'achève le panorama géographique du nouveau ministre des relations extérieures du Directoire

Trois ennemis avoués sont désignés: la Russie, l'Angleterre, et le Portugal.

L'armistice avec l'Empire équivaut à un état de paix.

L'inimitié de la Russie se développe. T propose de l'atteindre via la Mer Noire, en amitié avec les Turcs.

L'Angleterre peut être attaquée via l'Irlande et jusqu'à l'Inde si l'expédition d'Egypte réussit.

Pour la Prusse, la Hollande et la Suisse, nous devons les rassurer sur nos intentions.

Question posée: «Sommes-nous sûrs d'avoir des alliés? En avons-nous qui nous soient utiles?»

Le Piémont lui semble un allié de circonstance, l'Espagne« une alliance froide, oisive et improfitable».

Restent les Républiques créées par la France, en Italie et chez les Bataves.

«Des alliés ne se conservent qu'avec du soin, des égards et des avantages réciproques».

Retenons les mots de la fin qui prendront avec l'Empire une toute autre sonorité: «Travaillons donc pour l'avenir et faisons qu'il soit prochain».

«La République n'a point abusé de sa force. Qu'elle évite donc d'en faire étalage dans de moindres occasions, qu'elle soit constante, habile et sage, et que le nom de grand peuple qui lui a été donné par l'admiration lui soit confirmé par la confiance».

Troisième Partie: la leçon de diplomatie

Regardons pour terminer les instructions pour les ambassadeurs du Roi que T contresigne aux côtés de Louis XVIII en août 1814, avant de partir pour le congrès de Vienne, mais dont il est incontestablement le véritable auteur.

Le concept de légitimité y apparaît comme un élément central à plusieurs reprises: Légitimité de la réunion, de son objet, de ses participants, en particulier pour déterminer qui admette et qui exclure. Pour lui toute l'Europe doit y participer, à l'exclusion de non belligérants du dernier conflit, la Suisse et la Turquie.

Les Etats, grands ou petits, auront le droit d'y envoyer des plénipotentiaires et les ambassadeurs français devront y veiller. L'utilité pour la France est de chercher à les agrandir pour diminuer l'accroissement des grandes puissances.

Cette loi deviendra pour T «le droit public des nations d'Europe» Et il y a dans ce droit deux principes fondamentaux: «... l'un que la souveraineté ne peut être acquise par le simple fait de la conquête, ni passer au conquérant, si le souverain ne le lui cède; l'autre, qu'aucun titre de souveraineté, et conséquemment le droit qu'il suppose, n'ont de réalité pour les autres Etats, qu'autant qu'ils l'ont reconnu».

Le droit diplomatique devient donc entre les Etats, ce qu'est le droit civil entre les particuliers, le contrat est la règle des parties.

S'esquisse alors une première organisation pacifique et policée de l'Europe qui doit sanctionner son équilibre, ou ses équilibres, par des accords mutuels.

T va donc faire accepter la participation de tous les princes, des villes libres de l'Allemagne, y compris de notre alliée la Saxe, mais refusera que participent l'ordre de Saint Jean de Jérusalem: Sans la possession de l'île de Malte, il ne peut y avoir de souverain sans territoire.

Idem pour le souverain de l'île d'Elbe, car ce n'est un Etat que depuis que la guerre a cessé, or il s'agit de constater un statu quo ante, avant les bouleversements des conflits. Napoléon ne viendra donc pas négocier au Congrès !

« Que tout prince ayant sur des Etats engagés dans la dernière guerre un droit de souveraineté qui a été universellement reconnu, qu'il n'a point cédé, et qui n'est reconnu à aucun autre (que ces Etats soient ou non sous la conquête), peut, de même que tout Etat que la guerre a trouvé libre, qui y a été engagé, et qui est actuellement libre, avoir un plénipotentiaire au congrès; que tous autres princes ou Etats n'y en peuvent avoir».

A partir de cette règle du droit public de la légitimité, nos ambassadeurs devront faire appliquer les dispositions du traité de paix du 30 mai 1814, dont le traité additionnel négocié avec l'Angleterre qui stipule l'abolition universelle de la traite des noirs.

Et quelques principes particuliers à bien noter pour les diplomates à la manœuvre:

«Le traité du 30 mai ne parle que de garantir l'organisation de la Suisse; mais il est nécessaire que la neutralité future soit aussi garantie» .

«L'abolition de la traite est une matière étrangère au droit public de l'Europe, sous lequel les Anglais veulent maintenant la placer».

«La Porte ottomane est une puissance européenne dont la conservation importe au maintien de l'équilibre européen. Il est donc utile que son existence soit aussi garantie».

«En donnant à l'Autriche toute l'Italie, on ne ferait qu'assurer à celle-ci son indépendance; et l'Autriche ne l'aurait acquise que pour la perdre».

«En Italie, c'est l'Autriche qu'il faut empêcher de dominer; en Allemagne, c'est la Prusse».

«Le rétablissement du royaume de Pologne serait un bien et un très grand bien, mais à condition qu'il fût indépendant, avec une constitution forte, et qu'il ne fallût pas compenser à la Prusse et à l'Autriche d'autres territoires, conditions qui sont toutes impossibles, la donner à la Russie serait pour l'Europe un danger, mais en restant partagée, la Pologne ne sera point anéantie pour toujours. Dantzig doit suivre le sort de la Pologne dont elle n'est qu'un entrepôt».

«Liberté de navigation avec des droits modérés sur le Rhin et sur l'Escaut»

Arrêtons-nous maintenant un instant sur la perception de l'Europe qu'avait T, ou du moins sur les emboîtages que le Prince propose à notre observation, en partant de l'Europe en général jusqu'à la France en particulier: Europe (espace géographique et historique).

Europe en guerre ou belligérante (la France contre les Alliés, mais sans la Suisse ni la Turquie).

Puissance européenne (y compris la Turquie et la Suisse).

Équilibre européen, ce n'est pas encore un concert, mais il est un équilibre général composé d'éléments simples qui ne sont que des systèmes d'équilibres partiels, avec des systèmes particuliers pour les petits et moyens Etats, seules les grandes puissances

«embrassant l'ensemble, ordonnent chacune des parties du tout».

L'équilibre européen réel se produit lorsque «le minimum de force de résistance du plus petit est égal au maximum de force d'agression du plus grand». Et de conclure par réalisme: «Mais la situation de l'Europe n'est point telle et ne peut le devenir».

Tout équilibre artificiel et précaire ne peut se maintenir que lorsque quelques grands Etats se trouvent animés d'un esprit de modération et de justice qui le conserve».

Le système de modération fut celui de la France au siècle dernier. Mais désormais après les guerres qui viennent de se produire, «avant de conserver, il faut établir»

Europe chrétienne (la France et les sept Etats signataires du traité du 30 mai, dont la Russie, mais au total c'est une mosaïque de 40 Etats dont la population française représente les deux tiers).

La France est un Etat si puissant, que les autres peuples ne peuvent qu'être rassurés par l'idée de sa modération (sic).

Et pour conclure cet essai de compréhension des principes de diplomatie de T, essayons d'en présenter les modalités pratiques.

Comment s'y prendre pour réussir?

1. Le mot juste dans la négociation

T mieux que d'autres connaît l'importance du langage, la valeur du mot juste, il sait que les mots sont des épées, et que la négociation est son champ de bataille. Avec les mots, on ne doit pas rechercher la concision aux dépens de l'exactitude, mais on est toujours en droit de céder ce qui est d'un intérêt moindre, pour obtenir ce qui est d'un intérêt supérieur. Avec les mots, on doit mettre le droit d'abord et les convenances ensuite. Et si cela va sans dire, cela va encore mieux en le disant.

2. Ne pas se hâter pour sceller une décision

La précipitation et l'empressement sont les

premiers ennemis de la négociation.« Quand tu es pressé, habille-toi lentement», lui avait conseillé Choiseul lors de sa visite à Chanteloup ... «La fougue n'est pas la force» écrira-t-il à ses ambassadeurs ...

Il convient d'être toujours habile et exact, mais d'oublier le zèle, et parfois de savoir brouiller les gens que l'on veut ensuite raccommoder...

3. L'art de la table comme fil conducteur

Un diplomate sait recevoir, il sait que les bons dîners font les bonnes dépêches, que puisque une négociation se fait autour d'une table, autant choisir une table bien garnie et bien arrosée. Et finalement pour réussir un congrès, de bonnes casseroles ne sont elles pas plus utiles que de longues instructions écrites ?

Voilà pour illustrer cette conférence sur un T, prince de la médiation. Notre Prince n'était pas que dans l'intrigue et la versatilité des opinions.

Laissons lui la parole pour conclure:

- «Je suis dans les principes, je n'en sortirai pas».

- «Car les principes ne transigent pas».

Bibliographie:

1. Mémoire à la Convention sur les rapports actuels de la France avec les autres Etats de l'Europe du 25 novembre 1792
2. Lettre à Lord Lansdowne du 1er février 1795
3. Mémoire sur les relations commerciales des Etats-Unis avec L'Angleterre du 4 avril 1797
4. Essai sur les avantages à retirer des colonies nouvelles dans les circonstances présentes du 3 juillet 1797
5. Mémoire sur la situation de la République française considérée dans ses rapports extérieurs avec les autres Puissances présenté au Directoire le 10 juillet 1798
6. Instructions pour les ambassadeurs du Roi au congrès de Vienne, août 1814

